

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DU SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F

(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone

{ Renseignements : 579-01-95

{ Administration : 578-61-39

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

COMPTE RENDU INTEGRAL — 32^e SEANCE

Séance du Jeudi 19 Juin 1975.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

1. — Procès-verbal (p. 1770).
2. — Conférence des présidents (p. 1770).
3. — Demande d'autorisation d'une mission d'information (p. 1771).
4. — Orientation préliminaire du VII^e Plan. — Discussion d'un projet de loi (p. 1771).

Discussion générale: MM. Georges Levard, vice-président de la commission spéciale du Plan du Conseil économique et social; Marcel Lucotte, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan; Jean Legaret, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles; André Bohl, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales; René Monory, rapporteur pour avis de la commission des finances; Jacques Chirac, Premier ministre.

PRÉSIDENTE DE M. LOUIS GROS

MM. Raymond Brun, Pierre Vallon, Maurice Blin, Edgard Pisani.
Suspension et reprise de la séance.

★ (1 f.)

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

MM. Jacques Pelletier, Jacques Braconnier, Paul Guillard, Fernand Chatelain.

PRÉSIDENTE DE M. LOUIS GROS

MM. Jacques Habert, Jean Cluzel, Auguste Amic, Jean Fleury, Jacques Henriot, Gérard Ehlers.

Renvoi de la suite de la discussion.

5. — Retrait d'une question orale avec débat (p. 1810).
6. — Dépôt de rapports (p. 1811).
7. — Ordre du jour (p. 1811).

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à quinze heures quinze minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

CONFERENCE DES PRESIDENTS

M. le président. I. — La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat :

A. — Vendredi 20 juin 1975 :

A dix heures, quinze heures et, éventuellement, le soir :

Ordre du jour prioritaire :

Suite et fin de la discussion du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale portant approbation d'un rapport sur l'orientation préliminaire du VII^e Plan (n° 366, 1974-1975).

B. — Lundi 23 juin 1975 :

A quatorze heures trente :

Ordre du jour prioritaire :

1° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux laboratoires d'analyses de biologie médicale et à leurs directeurs et directeurs adjoints (n° 246, 1974-1975).

La conférence des présidents a fixé au samedi 21 juin 1975, à midi, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.

2° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux conventions entre les caisses d'assurance maladie du régime général de la sécurité sociale, du régime agricole et du régime des travailleurs non salariés des professions non agricoles et les praticiens et auxiliaires médicaux (n° 393, 1974-1975).

La conférence des présidents a fixé au lundi 23 juin 1975, à onze heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.

C. — Mardi 24 juin 1975 :

A dix heures :

Questions orales sans débat :

N° 1620 de M. Jean Legaret à M. le ministre de l'économie et des finances (Régime fiscal des dépenses de chasse des sociétés) ;

N° 1639 de M. Charles Zwickert à M. le ministre de l'économie et des finances (Evolution des pensions de retraite des militaires de carrière) ;

N° 1622 de M. Charles Ferrant à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants (Contentieux entre les pouvoirs publics et les anciens combattants) ;

N° 1634 de M. Jean Cluzel à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Fonction publique) (Transfert de l'école nationale d'administration dans de nouveaux locaux) ;

N° 1636 de M. Francis Palmero à M. le Premier ministre (Calendrier des délibérations gouvernementales) ;

N° 1635 de M. Emile Durieux à M. le ministre de l'éducation (Etat des constructions scolaires rurales dans le Pas-de-Calais) ;

N° 1637 de M. Jean Francou à M. le ministre de l'équipement (Relance de l'activité des entreprises de travaux publics) ;

N° 1590 de M. Joseph Raybaud à M. le secrétaire d'Etat aux transports (Coordination du trafic aérien sur la ligne Paris—Nice) ;

N° 1593 de M. Auguste Chupin à Mme le ministre de la santé (Fonds national pour la rémunération des travailleuses familiales) ;

N° 1594 de Mme Catherine Lagatu et n° 1633 de M. Fernand Lefort à M. le ministre du travail (Conflit du Parisien libéré) ;

N° 1605 de M. Gérard Ehlers à M. le ministre du travail (Salaires et conditions de travail dans une grande usine sidérurgique de Dunkerque) ;

N° 1615 de M. Jean Francou à M. le ministre du travail (Mesures en faveur des harkis) ;

N° 1617 de M. Jean Francou à M. le ministre du travail (Retraite des rapatriés) ;

N° 1621 de M. Guy Schmaus à M. le ministre du travail (Conflit salarial dans une entreprise de câblerie à Clichy) ;

N° 1626 de M. Fernand Chatelain à M. le ministre du travail (Indemnisation des salariés d'une entreprise en faillite à Persan, Val-d'Oise) ;

A quinze heures et le soir :

a) Questions orales avec débat jointes de M. Edouard Bonnefous (n° 120) et de M. Guy Schmaus (n° 132) à M. le ministre du travail, relatives à la situation de l'emploi et, notamment, au chômage des jeunes ;

b) Question orale sans débat n° 1631 de M. René Tinant à M. le ministre de l'industrie et de la recherche (Economies d'énergie résultant de l'avancement de l'heure) ;

c) Questions orales avec débat jointes de M. André Méric (n° 129) et de M. Gérard Ehlers (n° 131) à M. le ministre de l'industrie et de la recherche, relatives à la situation de l'industrie de l'informatique ;

d) *Ordre du jour prioritaire après les questions :*

1° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la prospection, à la recherche et à l'exploitation des substances minérales non visées à l'article 2 du code minier et contenues dans les fonds marins du domaine public métropolitain (n° 323, 1974-1975) ;

2° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant règlement définitif du budget de 1973 (n° 320, 1974-1975) ;

3° Deuxième lecture du projet de loi relatif à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux (n° 369, 1974-1975) ;

4° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au versement destiné aux transports en commun et modifiant les lois n° 71-559 du 12 juillet 1971 et n° 73-640 du 11 juillet 1973 (n° 326, 1974-1975) ;

5° Deuxième lecture du projet de loi fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation de voyages ou de séjours (n° 392, 1974-1975).

En outre, vers seize heures trente, aura lieu le dépôt du rapport annuel de la Cour des Comptes.

D. — Mercredi 25 juin 1975 :

A dix heures :

Ordre du jour prioritaire :

Suite et fin de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux laboratoires d'analyses de biologie médicale et à leurs directeurs et directeurs adjoints.

A quinze heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire :

Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, supprimant la patente et instituant une taxe professionnelle (n° 389, 1974-1975).

La conférence des présidents a décidé que l'ordre des interventions dans la discussion générale de ce projet de loi sera déterminé en fonction du tirage au sort auquel il a été procédé au début de la session.

E. — Jeudi 26 juin 1975 :

A dix heures, quinze heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire :

1° Suite et fin de la discussion du projet de loi supprimant la patente et instituant une taxe professionnelle ;

2° Projet de loi de finances rectificative pour 1975 (n° 1740, A.N.).

3° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au recouvrement public des pensions alimentaires (n° 390, 1974-1975) ;

4° Deuxième lecture du projet de loi portant modification du statut du fermage (n° 403, 1974-1975) ;

5° Deuxième lecture du projet de loi portant modification de certaines dispositions du livre premier du code rural relatives au remembrement des exploitations rurales (n° 412, 1974-1975).

F. — Vendredi 27 juin 1975 :

A dix heures, à quinze heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire :

Projet de loi relatif à l'éducation.

La conférence des présidents a fixé au jeudi 26 juin 1975, à seize heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.

II. — Par ailleurs, pour toutes les discussions figurant à l'ordre du jour établi par la conférence des présidents pour la fin de la session à partir du mardi 24 juin 1975, le délai limite de dépôt des amendements est fixé, sous réserve de la distribution du rapport, à dix-huit heures la veille du jour où commence la discussion.

— 3 —

**DEMANDE D'AUTORISATION
D'UNE MISSION D'INFORMATION**

M. le président. J'ai reçu une lettre par laquelle M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, me fait connaître que cette commission a décidé de demander au Sénat l'autorisation de désigner une mission d'information chargée d'étudier en République populaire de Chine les aspects budgétaires et financiers de la planification, ainsi que les échanges commerciaux avec la France.

Le Sénat sera appelé à statuer sur cette demande dans les formes prévues par l'article 21 du règlement.

— 4 —

ORIENTATION PRELIMINAIRE DU VII^e PLAN

Discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation d'un rapport sur l'orientation préliminaire du VII^e Plan (n^{os} 366, 382, 384 et 401, 1974-1975).

Avant d'ouvrir la discussion, je dois vous informer que j'ai reçu de M. Gabriel Ventejol, président du Conseil économique et social, la lettre suivante :

« Paris, le 10 juin 1975.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil économique et social demande, conformément aux dispositions de l'article 69 de la Constitution, que M. Georges Levard, vice-président de la commission spéciale du plan du Conseil économique et social, puisse exposer devant le Sénat l'avis émis par le Conseil dans sa séance du 21 mai 1975 sur « l'orientation préliminaire du VII^e Plan. »

« M. Levard sera à la disposition du Sénat pour présenter l'avis du conseil à la date fixée pour la discussion de ce projet à l'ordre du jour du Sénat.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma haute considération.

« Signé : GABRIEL VENTEJOL. »

Conformément à l'article 69 de la Constitution et à l'article 42 de notre règlement, huissiers, veuillez introduire M. Levard, vice-président de la commission spéciale du plan du Conseil économique et social. (*M. le vice-président de la commission spéciale du Plan du Conseil économique et social est introduit avec la cérémonie d'usage. — Applaudissements.*)

M. le président. Je rappelle qu'en application de l'article 42, alinéa 4, du règlement, le représentant du Conseil économique et social expose devant le Sénat l'avis du Conseil avant la présentation du rapport de la commission saisie au fond.

D'autre part, le représentant du Conseil économique et social a accès dans l'hémicycle pendant toute la durée de la discussion en séance publique. A la demande du président de la commission saisie au fond, la parole lui est accordée pour donner le point de vue du Conseil sur tel ou tel amendement ou sur tel ou tel point particulier de la discussion.

La parole est à M. le vice-président de la commission spéciale du Plan du Conseil économique et social.

M. Georges Levard, vice-président de la commission spéciale du Plan du Conseil économique et social. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les sénateurs, mes premières paroles seront pour vous présenter les excuses du rapporteur du Conseil économique et social de la question qui nous intéresse ce jour. Mme Devaud est très attachée à votre assemblée, mais, représentant actuellement notre pays dans une conférence internationale, elle se trouve aujourd'hui de l'autre côté de l'Atlantique.

Le climat dans lequel s'élabore le VII^e Plan est plus mauvais qu'à aucune autre époque de préparation des plans précédents : crise internationale accompagnée d'espoirs de relance sans cesse démentis dans les principaux pays industriels et, pour notre pays, inquiétude démographique, chômage important, inflation que l'on tente de freiner, mais que l'on ne maîtrise pas autant qu'il serait souhaitable.

Ainsi le Plan se révèle-t-il une occasion de faire l'inventaire des inquiétudes. Pour devenir le réducteur d'incertitudes, ce qui est sa raison d'être essentielle, il est indispensable qu'une « stratégie offensive et rigoureuse » permette de gérer l'imprévisible de manière à ne pas oublier les buts qui ont été fixés.

En formulant son avis, le Conseil économique et social n'a pas perdu de vue qu'il s'agit actuellement d'étudier non pas un plan au sens habituel du terme, mais les directives à donner, en particulier, au Commissariat général du plan pour préparer les données réelles du VII^e Plan. Car nous sommes en présence d'orientations, alors qu'un plan véritable exige, entre autres choses, que l'on chiffre le coût des investissements publics ainsi que les dépenses nécessaires pour atteindre les objectifs que l'on s'est assignés.

Le Conseil économique et social a examiné successivement les priorités à recommander, les contraintes à surmonter et les moyens à employer. C'est ce que je voudrais analyser rapidement devant vous. L'ordre qui a été choisi — et j'insiste sur ce point — obéit à une logique soigneusement débattue. L'idée du Conseil économique et social, c'est qu'il faut, d'abord, choisir des objectifs et, ensuite, y subordonner les énergies et les moyens que l'on veut rassembler. C'est là le sens de l'expression utilisée par lui, à savoir « une stratégie offensive et rigoureuse », expression que le Gouvernement a bien voulu reprendre dans un amendement à son projet initial.

Pour être plus précis, je citerai un exemple. Ainsi les emplois dont dépend l'élimination du chômage doivent satisfaire également à une meilleure répartition régionale des activités et à l'amélioration de la qualité de la vie. De même, la réduction des inégalités ne peut reposer seulement sur l'élévation de certaines rémunérations monétaires ; elle implique également un changement de structures tendant à la résorption des disparités d'équipement et de développement que l'on constate entre les régions et entre les secteurs.

Pour le Conseil économique et social, la priorité des priorités, c'est le plein et le meilleur emploi de la population active.

J'ai eu, si j'ose le dire, l'occasion heureuse — car elle m'a permis de comprendre beaucoup de choses — d'être chômeur pendant quelque temps, aux alentours de ma vingtième année. Cette expérience m'autorise à l'affirmer, la qualité de la vie n'existe pas pour un chômeur ; pour lui il n'y a qu'inquiétude, angoisse et désespoir.

Si nous voulons que l'ensemble de la population active et laborieuse de notre pays goûte à certaines joies de l'existence, il est indispensable qu'un emploi soit fourni à tous ceux qui en ont besoin.

Le plein emploi est indispensable, essentiel au développement social. Or, on ne peut plus compter sur l'aide très heureuse apportée au cours des deux dernières décennies par une croissance mondiale qui attirait, qui supportait l'expansion de notre pays partiellement, bien sûr, car les efforts français n'ont pas été négligeables non plus dans ce domaine.

Indépendamment du chômage sur lequel je ne veux pas insister car les statistiques font l'objet de discussions — nous comptons plus de 800 000 demandeurs d'emploi — pour l'avenir, si l'on espère, d'un côté, la croissance maximum envisagée par les travaux préliminaires, dont le taux est de 5,5 p. 100, on ne peut pas ne pas tenir compte, de l'autre côté, de l'accroissement de la population active égale à 1,1 p. 100 et d'une augmentation de la productivité qui, évaluée à 5 p. 100, dépassera certainement ce taux. Autrement dit, il y aura un écart négatif qu'il conviendra de combler.

Comment y parvenir ? Le Conseil économique et social recommande une politique systématique de recherche et de création

d'emplois qui s'inscrit dans l'ensemble des finalités du Plan en réorientant la croissance, avec priorité pour l'emploi industriel.

En effet, l'activité industrielle est vraiment le support indispensable de toute économie moderne. C'est sur la base d'une production industrielle suffisante que les activités de services, les activités tertiaires peuvent se développer.

L'emploi agricole semble offrir maintenant des chances qui n'existaient pas durant les années précédentes. Le vieillissement de la population agricole est extrêmement préoccupant. Il est nécessaire d'encourager les jeunes à se consacrer aux activités agricoles de production, essentiellement à base de main-d'œuvre.

Le commerce et surtout l'artisanat manquent de main-d'œuvre, et spécialement de main-d'œuvre qualifiée. L'expérience de chacun d'entre nous m'évite d'insister sur ce point. Les activités de services ne sont pas suffisamment développées dans notre pays. Le tourisme, les assurances, les banques ne sont pas à la hauteur du pays moderne et développé que nous voulons être.

Enfin, les services publics, les services collectifs n'ont pas toujours à leur disposition les effectifs en personnel qui leur seraient nécessaires, ne serait-ce que pour le bon emploi des installations d'ores et déjà réalisées.

Cette politique de l'emploi mérite également qu'on l'éclaire au moyen de trois observations de caractère général.

Il convient de revaloriser le travail manuel. Nous n'entendons pas ainsi simplement évoquer — j'aurai l'occasion de revenir sur ce point — la revalorisation des salaires, encore qu'elle soit nécessaire. Mais les conditions de travail elles-mêmes, les conditions de promotion, de formation continue font apparaître, lorsqu'on les analyse, des carences tout à fait regrettables. En effet, les professions manuelles sont déconsidérées et, par conséquent, peu attractives. Il convient donc de prendre dans ce domaine un ensemble de dispositions de natures diverses ayant néanmoins le même objet.

Il convient également de lutter contre l'inadaptation entre l'offre et la demande en matière d'emploi car, tout comme nous, vous avez dû être frappés par le fait qu'en face de plus de 800 000 demandeurs d'emploi, plusieurs centaines de milliers d'offres d'emploi ne sont pas satisfaites.

Or, il ne faut pas oublier que, tandis qu'un emploi n'est pas occupé par une personne qualifiée, bien souvent, un ou deux emplois de personnes non qualifiées ne peuvent être offerts.

Nous avons souligné que les objectifs du VI^e Plan n'ont pas été atteints en ce qui concerne l'information et l'orientation scolaire, universitaire et professionnelle et que la formation indispensable — ô combien ! — de l'enseignement technologique n'a pas connu et ne connaît pas l'essor voulu.

Il convient de veiller à la formation professionnelle initiale, de développer le recyclage et la formation continue et de lutter contre la dispersion des efforts en la matière. Il s'en accomplit beaucoup mais quelquefois ils s'annulent les uns les autres.

On peut formuler l'espoir que la nomination récente d'un délégué à l'emploi permettra de progresser plus rapidement dans ce domaine.

Il convient de décentraliser l'action en faveur de l'emploi pour aider à l'aménagement du territoire. Il est excellent et nécessaire de parler de décentralisation industrielle, économique, du secteur tertiaire, mais, lorsque la main-d'œuvre n'existe pas ou n'est pas formée, des verrous apparaissent, impossibles à faire sauter.

Si l'on veut éviter les déracinements, la formation professionnelle doit être encore plus proche de la population.

A cet égard, il convient en particulier de multiplier les observatoires régionaux, de décentraliser les agences pour l'emploi et de renforcer les commissions régionales.

Enfin — j'insiste beaucoup moins sur ce point car il ne faut pas exagérer les effets de ce qui va suivre — il convient de continuer à s'orienter vers la réduction progressive de la durée du travail. Le Conseil économique et social a souhaité qu'on aille vers les quarante heures par semaine pour l'année 1980, et que soient davantage modulées les conditions de prise de la retraite, avec fixation d'un minimum qui permette d'atteindre, en 1978, à soixante ans ce qui est actuellement la règle à soixante-cinq ans.

Le Conseil économique et social a marqué tout son intérêt pour la qualité de la vie sans toutefois trop insister, car, pour montrer l'importance du sujet, il y a quelques mois, il a émis un avis sur les conditions dans lesquelles le VII^e Plan devait

prendre en compte la lutte contre la pollution et les nuisances, l'organisation et la protection de l'environnement et les légiti-mes préoccupations en matière écologique.

La politique de l'habitat a appelé des observations que je résumerai ainsi : nous ne sommes plus dans la période critique où le problème essentiel consistait à loger les hommes et les familles. Nos soucis doivent être désormais plus qualitatifs que quantitatifs, à l'inverse des périodes précédentes.

Il faut se préoccuper également de l'aménagement des villes, des quartiers, de détruire certains ghettos qui ont été créés par un urbanisme dépassé, et, en particulier, d'éviter les ségrégations, âge par âge, si pénibles de nos jours.

Nous devons être constamment animés par la volonté de réduire les inégalités injustifiées, et les efforts recommandés par le Conseil économique et social pour développer l'enseignement et équiper les régions rurales vont dans ce sens. Ce qui vient d'être dit au sujet du travail manuel y contribue également.

Une mention doit être faite à propos des départements et des territoires d'outre-mer qui ont des préoccupations particulières. Le Gouvernement a bien voulu tenir compte des suggestions faites par le Conseil économique et social pour remédier à l'inégalité des chances et des situations, pour encourager l'effort personnel, l'esprit de recherche et le sens des responsabilités.

Si le Conseil économique et social avait regretté que le rapport d'orientation n'ait pas considéré comme prioritaire de parvenir à l'égalité des femmes pour l'accès aux emplois et à la formation, cet oubli a été, à notre sens, très heureusement réparé.

Les contraintes résident essentiellement dans l'inflation qui risque de jeter à bas tout l'édifice et dans l'équilibre de la balance des paiements. Il est banal de dire que l'inflation atteint un niveau insupportable. Ce qu'il faut surtout marquer, c'est qu'à terme elle compromet le maintien et le développement de l'emploi et anéantit tous les efforts de justice sociale.

Quatre domaines d'action ont été sélectionnés : la lutte contre le gaspillage avec le souci de développer les investissements, les économies d'énergie et de matières premières, des informations et une formation du consommateur lui permettant d'être plus avisé dans ses interventions de caractère économique, et la nécessité d'augmenter les capacités de production.

Au point de vue industriel, notre production de biens d'équipement et de machines-outils est une des grandes faiblesses de l'économie française. Il faut y remédier et modérer aussi la progression des revenus nominaux et des prix.

Si l'idée d'une politique de revenus a été évoquée, elle n'a pas été retenue. En tout cas, l'idée de modération a été, elle, acceptée, en n'abandonnant pas pour autant la volonté de poursuivre la progression des faibles pouvoirs d'achat avec la nécessité d'une concertation européenne en matière économique et monétaire.

Quant à l'équilibre extérieur, il est nécessaire car des déficits cumulatifs de la balance des comptes compromettraient l'indépendance nationale, la monnaie et, à terme, même très prochainement, l'économie elle-même et donc le plein-emploi.

Chacun admet volontiers aujourd'hui que, si l'équilibre actuel de la balance commerciale est satisfaisant, il tient beaucoup plus à des données conjoncturelles, en elles-mêmes peu satisfaisantes, qu'à des données structurelles. Il convient donc de ne pas se laisser tromper par des apparences.

Le Conseil économique et social a estimé que le désir de rétablir l'équilibre de la balance des paiements en 1980 repose sur un pari très difficile à tenir.

Il y aurait, certes beaucoup à dire sur chacun de ces chapitres. Mais je n'y insiste pas davantage.

Quant aux moyens, le Conseil économique et social a tranché, une fois de plus, entre partisans d'une croissance zéro — ce qui est une expression d'ailleurs ridicule — et ceux qui entendent rechercher la croissance optimale.

A cet égard, il est nécessaire de réorienter l'appareil productif dans le secteur industriel, de réduire les dépenses énergétiques de la nation, de maîtriser le progrès technologique qui, quelquefois, aboutit à des gaspillages d'équipements et d'investissements, de s'orienter vers la réalisation de laboratoires européens de recherche et d'industries de pointe de caractère européen, avec le désir de souligner l'importance croissante que devraient prendre les petites et moyennes entreprises.

Je n'insiste pas sur l'agriculture. J'en ai déjà parlé.

L'artisanat ne doit pas être oublié.

Quant aux administrations publiques, le Conseil économique et social a jugé indispensable de privilégier les investissements destinés aux services collectifs, puisque la nécessité de réduire les inégalités a été soulignée, sans perdre de vue pour autant les crédits de fonctionnement. J'indiquais tout à l'heure que certains investissements sont stérilisés, faute de crédits de fonctionnement. En matière de financement, le Conseil économique et social considère que l'épargne est l'instrument essentiel de rééquilibrage des comptes de la nation. Mais pour cela une juste rémunération est indispensable et il s'est prononcé pour l'indexation de certains produits.

En même temps, mais sans insister davantage car les débats sont actuellement en cours sur tout ce qui doit être fait en matière de réforme de l'entreprise, notamment du côté des actionnaires, le Conseil économique et social souhaite, le crédit étant desserré et facilité aux petites et moyennes entreprises, qu'une étude très poussée de ces questions soit effectuée pour la deuxième phase de préparation du Plan.

Concernant la répartition des revenus, je l'ai dit et j'insiste à peine, le Conseil économique et social a marqué d'une manière indiscutable sa volonté de voir les salaires résulter de négociations contractuelles avec une préoccupation prioritaire pour les bas salaires, une politique de redistribution du minimum garanti pour les vieillards, les handicapés, une aide sélective au logement et, touchant les prestations familiales, une revalorisation à partir du troisième enfant.

Enfin, concernant les services collectifs, la formation préélémentaire apparaît comme nécessaire et essentielle pour réduire les inégalités sociales dès le départ.

Dans le système de santé, qui n'est pas assez développé, il faut éviter les dépenses somptuaires, favoriser la médecine collective publique et privée et l'offrir à tous, avoir davantage de généralistes.

L'aménagement du territoire appelle des rattrapages en faveur des régions défavorisées, la décentralisation de l'agence nationale pour l'emploi, de l'équipement des régions rurales : téléphone, chemins, désenclavement. L'autonomie financière doit être accordée aux collectivités régionales et établissements publics régionaux, et il faut procéder à une nouvelle répartition des ressources fiscales entre l'Etat et les communes.

Monsieur le président, monsieur le premier ministre, mesdames, messieurs les sénateurs, je m'excuse d'avoir été à la fois trop long et trop sommaire.

En terminant, je voudrais citer quelques phrases de l'avis du Conseil économique : « Le Plan n'aura de sens que s'il chiffre dans sa deuxième phase les investissements de toute nature et les dépenses publiques nécessaires pour atteindre les buts fixés et faire face aux contraintes. Il aura d'autant plus de sens qu'il se fondera sur l'hypothèse de croissance interne et d'environnement international la plus défavorable et dégagera, en tout état de cause, les moyens de répondre aux exigences qu'il a formulées, emploi et réduction des inégalités, qualité de la vie, arrêt de l'inflation et du déséquilibre au dehors. Le Plan doit devenir une stratégie sélective et offensive, c'est-à-dire moins un ensemble de prévisions qu'un système cohérent d'action. A ce prix, la croissance sera donnée de surcroît. » (Applaudissements.)

M. le président. Avant d'ouvrir la discussion générale, j'informe le Sénat que la conférence des présidents propose que les temps de parole des rapporteurs et orateurs inscrits dans ce débat soient limités à 30 minutes pour le rapporteur de la commission saisie au fond et à 20 minutes pour chacun des rapporteurs pour avis et orateurs inscrits.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Dans la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur.

M. Marcel Lucotte, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mesdames, messieurs et chers collègues, jusqu'en septembre dernier, nombreux furent ceux qui s'interrogèrent sur l'avenir de la planification française.

Le VI^e Plan n'était plus, et ne pouvait plus être depuis la fin de l'année 1973, ce cadre de référence dans lequel l'action économique à court terme doit s'inscrire. Comme pour le V^e Plan, des événements imprévus, et disons-le largement imprévisibles, étaient intervenus qui avaient modifié les données économiques générales et rendues caduques les hypothèses qui sous-tendaient le VI^e Plan.

Le quadruplement du prix de l'énergie avait bouleversé les équilibres de notre économie, provoquant un déficit important de nos échanges extérieurs et attisant une inflation dont l'ampleur, déjà, inquiétait. L'environnement international, enfin, renforçait l'incertitude du lendemain en faisant guetter de mois en mois, de trimestre en trimestre, une reprise américaine ou une reprise allemande qui, sans cesse, semblait remise au lendemain.

La politique conjoncturelle, « la politique au fil de l'eau » suivant l'expression de ses détracteurs, était souveraine à un moment où l'avenir semblait trop incertain pour que l'action puisse s'inscrire dans une prévision.

Un certain nombre de faits pouvaient donner à penser que la planification appartenait au passé et qu'il n'était plus possible aujourd'hui de poursuivre dans cette voie.

Tout d'abord l'exécution des plans précédents. Aucun Plan, depuis le III^e, n'a été mené à son terme sans connaître de graves difficultés.

Rappelons que le III^e Plan a fait l'objet d'un plan intérimaire, que le IV^e Plan s'est terminé en un plan de stabilisation assez contradictoire avec la politique préconisée par le IV^e Plan, que le V^e Plan a été abandonné, de fait, après mai 1968, et que le VI^e Plan, enfin, n'a pas survécu à la crise de l'énergie.

Un deuxième point s'ajoute au premier pour faire douter du Plan : le commerce extérieur de notre pays a connu une expansion très forte et représente aujourd'hui une part importante de notre production. La part des importations dans la production intérieure brute qui était de 11,9 p. 100 en 1959, était passée à 14,3 p. 100 en 1970. Elle est maintenant de 19,6 p. 100, ce qui veut dire que nous sommes à présent très dépendants de l'étranger.

La conjoncture internationale est donc un élément fondamental pour notre économie. Et l'on constate, c'est le troisième point que l'on peut souligner, un synchronisme des politiques et des conjonctures nationales qui fait que la dépression atteint tous les pays occidentaux au même moment et que l'expansion domine dans tous les pays à un autre moment.

Ce synchronisme entraîne une fluctuation beaucoup plus marquée de la conjoncture mondiale car la dépression des uns n'est plus compensée par l'expansion des autres, car l'inflation de ceux-ci n'est plus compensée par la stabilité de ceux-là.

Autant dire que l'incertitude internationale est plus forte que jamais, et cela au moment même où elle a une influence plus forte que jamais sur notre économie.

Pour toutes ces raisons, il pouvait être tentant de mettre fin à la planification et de reporter tous ses efforts vers la politique conjoncturelle.

Toutefois, c'eût été là se priver de toutes les qualités du Plan. Car le Plan ne manque pas d'utilité. Faut-il évoquer quelques-uns des avantages qu'il offre, des rôles qu'il remplit ?

C'est un organe de concertation. Et Dieu sait que notre société recourt d'abondance à la concertation. C'est un organe d'information. C'est un outil qui permet de vérifier la cohérence des différentes actions que les pouvoirs publics veulent engager. C'est une étude de marché à l'échelle du pays, et l'on sait combien les industriels souhaitent disposer d'études de ce genre. Enfin, c'est l'occasion de choix fondamentaux pour les pouvoirs publics qui peuvent établir des priorités et qui doivent effectuer des choix à long terme.

Aussi eût-il été extrêmement regrettable que l'on mit fin à la planification française. Mais ce fut, en septembre, la création du conseil de planification, en octobre, la nomination du nouveau commissaire au Plan, en novembre, l'exposé de M. le Premier ministre, devant l'Assemblée nationale et dans lequel il a présenté les vues du Gouvernement à l'égard du Plan, en décembre, enfin, les directives de M. le Premier ministre transmises au commissaire au Plan pour la préparation du VII^e Plan.

Le VII^e Plan, et c'est là une de ses qualités, tient compte de l'expérience du passé et cherche à s'adapter au mieux aux nouvelles conditions dans lesquelles évolue notre économie.

Le VII^e Plan se présente comme une stratégie pour les cinq prochaines années ; il évaluera les contraintes auxquelles notre économie sera soumise. C'est en fonction de ces priorités et de ces contraintes que sera fixée cette stratégie.

La commission des affaires économiques ne peut qu'approuver cette conception. Le Plan doit, aujourd'hui, être une stratégie ; il ne peut être qu'une stratégie.

Et c'est même ce qui justifie, aujourd'hui plus que jamais, l'impérieuse nécessité d'un Plan. S'il est sain pour un pays, en période de croissance rapide, de prévoir et d'organiser son

devenir, ce qui ne va pas pourtant, on le sait, sans de grandes distorsions, sans de graves déséquilibres et sans nombre d'inégalités, voire d'injustices, combien plus encore est-il nécessaire, en période difficile, de bien orienter les efforts publics et privés, de sélectionner les investissements en fonction d'objectifs reconnus prioritaires et de veiller à ce que ne s'accroissent pas les inégalités sociales.

Par gros temps, ce sont les plus faibles qui résistent le moins bien à la bourrasque : et nous en avons la douloureuse expérience actuellement où tant de nos compatriotes, tant de travailleurs, tant de familles sont dans l'angoisse devant les épreuves d'aujourd'hui et les incertitudes de demain.

Au vu du rapport d'orientation, certains ont été très déçus. Aucun chiffre ne figure dans le rapport, ont-ils fait remarquer. Il n'y a pas de projection de l'année terminale du Plan. Aucun engagement véritable de l'Etat. Tout demeure suggéré, flou, vague.

Je crois qu'il faut ici, au moment où ce débat s'ouvre au Sénat, rappeler la procédure d'examen du Plan devant le Parlement.

Nous en sommes aujourd'hui à l'examen de l'orientation préliminaire du Plan. C'est pourquoi il est normal, je dirai même : il est souhaitable qu'il n'y ait pas de chiffres dans le Plan, qu'il n'y ait pas de tableau économique d'ensemble faisant ressortir une cohérence, car le débat doit rester largement ouvert.

L'orientation doit résulter des propositions du rapport préliminaire, mais aussi de celles que l'Assemblée nationale a pu formuler et de celles qui, aujourd'hui, se dégageront de notre débat.

En revanche, pour la deuxième phase, l'an prochain à pareille époque le Plan devra comporter — et je pense, monsieur le Premier ministre, que vous serez d'accord avec moi sur ce point — des objectifs chiffrés et datés.

Le Plan devra également contenir des programmes d'action qui seront également chiffrés, du moins pour les moyens budgétaires qu'ils impliqueront, car ils comporteront des mesures réglementaires.

Ces programmes d'action ne porteront pas seulement — et je crois, mes chers collègues, qu'il faut insister sur ce point, car il s'agit là d'une novation importante — ces programmes d'action ne porteront pas seulement sur des fonctions collectives, mais aussi sur l'économie productive. Peut-être aurons-nous enfin une politique industrielle sectorielle.

Enfin, le Plan devra comprendre une projection d'ensemble qui permettra de vérifier la cohérence des actions entreprises.

Mais aujourd'hui, alors que nous n'en sommes qu'au stade de l'orientation, nous ne nous trouvons en présence que d'un rapport plus imprécis, et cela est normal.

Le rapport indique surtout des tensions, des difficultés, des problèmes. Quelquefois, il mentionne des voies différentes de résolution de ces problèmes. Il évoque plusieurs actions concurrentes entre lesquelles un choix doit être effectué. Et notre rôle, ici, aujourd'hui, est d'annoncer nos préférences, de retenir certains choix, d'en mentionner d'autres ou d'en rejeter certains.

C'est dans cet esprit que la commission des affaires économiques et du Plan a travaillé, et c'est dans cet esprit que je rapporte devant vous en son nom.

Le rapport d'orientation préliminaire effectuée, avant toute détermination de la stratégie à élaborer, deux choix principaux concernant la croissance : elle doit se faire dans le cadre de la concurrence internationale ; elle doit être soutenue.

Ces deux préalables étant posés, le rapport prend en compte notre dépendance à l'égard de l'environnement international et retient deux hypothèses.

Dans la première hypothèse, on constaterait, chez nos partenaires, un mouvement de reprise, que je ne veux pas détailler davantage. Leur croissance se situerait alors au niveau de 4 à 4,5 p. 100, tandis que la hausse des prix mondiaux pourrait être contenue à un taux annuel moyen compris entre 6 à 8 p. 100. C'est l'hypothèse que je qualifierai de rose.

Dans la seconde hypothèse, le maintien des tensions inflationnistes, de nouvelles hausses sur les marchés des matières premières ou l'aggravation des troubles monétaires et financiers internationaux contraindraient nos partenaires commerciaux à alterner les politiques de relance et les plans de stabilisation. Il s'ensuivrait une croissance inférieure à celle des dernières années, de l'ordre de 2,5 p. 100 par an. Ce serait l'hypothèse noire.

Dans le premier cas, les travaux de projection montrent que l'on pourrait envisager en France une croissance de la production intérieure brute se situant entre 5 p. 100 et 5,5 p. 100 par an. Dans le second cas, elle oscillerait entre 3,5 p. 100 et 4 p. 100.

Le rapport sur l'orientation préliminaire du VII^e Plan ne prend pas parti pour l'une ou l'autre de ces hypothèses, ni pour l'un ou l'autre de ces taux de croissance. Il ne s'agit, en effet, pas là seulement de la résultante d'une politique ou d'une volonté nationale, mais de l'effet de facteurs internationaux qui échappent à notre influence et qui constituent pour nous une donnée. Il est donc normal que le VII^e Plan se présente comme une stratégie : ce n'est qu'ainsi qu'il pourra présenter une réflexion et des lignes d'action qui s'adapteront aux circonstances économiques qui se présenteront dans les cinq années à venir. Son option en faveur d'un taux de croissance déterminé, qui ne pourrait reposer que sur la prévision d'un environnement international déterminé, aurait l'inconvénient majeur de le rendre caduc dès que les contingences changeraient.

Le rapport d'orientation explique que l'étude des deux hypothèses sera effectuée au cours de la seconde phase de préparation du Plan.

La commission des affaires économiques s'est interrogée longuement sur l'étude des deux hypothèses qui doit avoir lieu au cours de la seconde phase.

Les deux hypothèses envisagées correspondent à des problèmes qui appelleront des politiques économiques qui seront différentes, non par degré, mais par nature. Si l'hypothèse favorable conduit les pouvoirs publics à se soucier au premier chef des équilibres de l'emploi, des prix et de la balance des paiements, elle ne change pas fondamentalement le cadre dans lequel la politique économique doit s'exprimer. En revanche, l'hypothèse défavorable entraînerait une profonde mutation des préoccupations économiques. Le Gouvernement devra alors se fixer pour objectif de réaliser, autant qu'il est possible, le plein emploi dans une économie en croissance modérée.

La croissance devra alors probablement s'appuyer davantage sur les secteurs abrités de la concurrence internationale ; les investissements privilégiés devront être ceux qui apparaissent essentiellement comme créateurs d'emploi ; la politique de l'emploi devra adopter des actions et des critères nouveaux.

Il s'agit là, à n'en pas douter, de deux réflexions et de deux politiques qu'il est impossible de confondre. Aussi, la commission des affaires économiques a-t-elle jugé indispensable que les études menées sur ces deux hypothèses fussent largement séparées et différenciées.

Notons que les travaux réalisés par les quatre commissions réunies au cours de la première phase ont exclusivement retenu ou presque l'hypothèse favorable.

Il en est de même pour l'essentiel du rapport d'orientation qui nous est soumis. Ici ou là, peut-être fait-on écho aux mesures qu'il faudrait prendre dans le cas de l'hypothèse triste.

Aussi, et cela nous paraît fondamental, votre commission estime-t-elle que, au cours de la seconde phase de préparation du Plan, les deux hypothèses doivent être soumises séparément aux commissions et faire l'objet de travaux distincts. De même le rapport sur le VII^e Plan doit décrire les actions à mener en tout état de cause, mais celles aussi à conduire dans chacune des deux hypothèses d'environnement international. A la limite, et c'est là la condition même de maintien de la cohérence du VII^e Plan, il devrait comporter deux ensembles de lignes d'action différentes.

Que l'on nous entende bien : cela ne signifie aucunement une inclination en faveur d'une croissance faible. Je suis personnellement en faveur d'une forte croissance. La commission des affaires économiques, cela est ressorti clairement de ses débats, est favorable à une croissance forte. Le Sénat, j'en suis convaincu, partage cette préférence. A vrai dire, qui au juste, aujourd'hui, serait pour l'arrêt de la croissance ? Et qui ne voit à quelle catastrophe la croissance zéro ne manquerait pas de nous conduire ?

L'étude d'une croissance modérée, correspondant à un environnement international défavorable, ne signifierait aucunement que le VII^e Plan préconise un ralentissement de la croissance, mais permettrait de doter notre pays d'une autre stratégie pour d'autres difficultés.

Le VII^e Plan sera soumis à trois contraintes qui pèseront lourdement sur son exécution : le plein emploi, l'équilibre extérieur, la maîtrise de l'inflation.

Le plein emploi figure parmi les deux objectifs prioritaires que s'assigne le VII^e Plan. Déjà le taux de croissance du VI^e Plan avait retenu cet objectif.

Les travaux effectués pour la préparation du Plan montrent la gravité de la situation en ce domaine. Le rapporteur du conseil économique et social a bien fait de le souligner. Durant le VII^e Plan, chaque année, 150 000 emplois seraient créés alors que les disponibilités en main-d'œuvre connaîtraient une croissance de 260 000 par an. L'écart entre la population active intérieure totale et la partie de cette population bénéficiant d'un emploi ne peut être assimilée complètement à du chômage, car une partie de ces personnes se retirera du marché du travail. Mais au total, on dire que la population disponible à la recherche d'un emploi serait de 730 000 personnes dans une hypothèse, de 915 000 dans l'autre.

Le rapport d'orientation énumère un certain nombre d'actions. Tout d'abord, il propose de favoriser les investissements créateurs d'emplois. Il cite notamment les investissements destinés à économiser la consommation d'énergie et les industries d'équipement. La commission des affaires économiques estime qu'il convient d'encourager essentiellement les investissements qui, tout en améliorant la balance du commerce extérieur et la compétitivité, sont créateurs d'emploi. Les exemples cités par le rapport vont d'ailleurs en ce sens.

Le rapport recommande, en outre, une amélioration des conditions de travail. Il ne suffit plus, en effet, d'adapter la formation des individus aux exigences du marché du travail, mais il faut également chercher à adapter le travail aux aspirations des individus. Pour cela, il est nécessaire de mieux rémunérer les métiers pénibles ou dangereux, d'assurer une plus grande liberté dans l'organisation des horaires et des journées de travail, de permettre enfin une plus grande participation des travailleurs aux décisions dans l'entreprise.

La commission des affaires économiques estime que les lignes d'action exposées dans le rapport d'orientation sont de nature à empêcher une détérioration excessive du marché de l'emploi au cas où notre croissance correspondrait à celle qui est envisagée dans l'hypothèse favorable.

En revanche, cette politique ne serait manifestement pas en mesure d'empêcher un accroissement excessif de la population à la recherche d'un emploi si notre économie connaissait une croissance plus modérée, comme il peut être envisagé dans l'hypothèse défavorable.

La commission estime donc que l'étude de ces mesures devra être entreprise de manière approfondie, au cours de la seconde phase des travaux du Plan. Dans l'hypothèse défavorable, la croissance devrait s'orienter plus largement vers les secteurs créateurs d'emploi. Les secteurs qui contribuent à l'amélioration de la balance commerciale continueraient certes d'être privilégiés, mais ceux qui, tout en créant de l'emploi, font partie du secteur abrité ou font peu appel à des consommations intermédiaires provenant de l'extérieur, devraient être tout autant encouragés.

La seconde contrainte est le rééquilibrage de la balance des paiements d'ici à 1980. Partant d'un déséquilibre de 30 milliards de francs pour l'année 1974, cet objectif impose — il ne faut pas se le cacher — de transférer progressivement quelque 3 p. 100 de la production intérieure brute de la demande intérieure vers la demande extérieure, ce qui obligera à contenir durablement la croissance des dépenses intérieures d'environ 0,5 p. 100 en deçà de la croissance de la production.

Cet équilibre exigera une restructuration, ou un « redéploiement » suivant l'expression à la mode.

Cela exige d'abord que nous développiions les ressources nationales en énergie, et déjà, naturellement, celles provenant de l'énergie nucléaire.

Cela exige aussi un redéploiement de toute notre industrie, dont il faut rappeler qu'elle représente 80 p. 100 de nos exportations.

Alors que l'équilibre extérieur repose largement sur l'industrie, il faudrait que celle-ci dégage, d'ici à 1980, un excédent d'une cinquantaine de milliards de francs, alors que les projections nous conduisent à un chiffre de l'ordre de 30 milliards. Alors qu'une restructuration de celle-ci est nécessaire, les propositions du rapport sur l'orientation préliminaire du VII^e Plan sont particulièrement brèves.

Notre commission souhaite qu'au cours de la deuxième phase, l'étude de l'évolution des problèmes industriels soit poussée davantage. En effet, la définition d'une stratégie industrielle globale est aujourd'hui une nécessité, du fait de la crise, du fait du déficit de la balance du commerce extérieur, du fait

d'une concurrence internationale, aussi, qui va se faire plus durement sentir, à la fois parce que les pays producteurs de pétrole sont en train de s'industrialiser et deviendront bientôt aussi des concurrents sur le marché international et que les pays développés sont tous dans la même situation et devront développer leurs exportations pour équilibrer leur balance.

La commission a tenu à définir, en ce domaine, quelques orientations très générales.

D'abord, une politique active de l'Etat dans le domaine industriel est impérative : compte tenu des modifications survenues à la suite de la crise de l'énergie, le redéploiement qui s'impose ne peut, en effet, être le seul résultat des lois du marché qui ne permettent pas des changements suffisamment rapides.

Ensuite, l'action de l'Etat doit être sélective : l'aide de l'Etat doit être concentrée en vue d'obtenir les objectifs considérés comme prioritaires.

En troisième lieu, l'action de l'Etat doit s'exercer au niveau de l'entreprise et non pas seulement au niveau du produit ou du secteur : l'exportation n'est pas le fruit spontané d'une vocation naturelle pour la fabrication d'un produit déterminé, mais le résultat du dynamisme d'entreprises bien gérées et, à cet égard, l'on pourrait souhaiter que les Français soient fiers de leurs entreprises : chaque travailleur aime son usine, mais les Français, globalement n'aiment pas leurs entreprises.

Quatrièmement, la politique industrielle menée par les pouvoirs publics ne doit pas avoir pour seul souci la poursuite à court terme d'un objectif comme le plein emploi, sans quoi les aides et les subventions risqueraient de s'orienter vers des entreprises dont la rentabilité est, de toute manière, incertaine. Le souci dominant doit demeurer la restructuration de l'industrie française afin de valoriser au mieux notre main-d'œuvre.

Ajoutons que la politique de redéploiement de l'industrie — nous y reviendrons — doit tenir compte aussi des nécessités de l'aménagement du territoire.

Quant à l'agriculture, je serais tenté de dire, parlant de ce rapport : même situation que pour l'industrie. En effet, le rapport est d'une discrétion rare, c'est presque de la retenue.

On aurait pu s'interroger sur ce problème et se demander si notre pays de doit pas se spécialiser dans les secteurs pour lesquels la France a déjà une tradition exportatrice solide — céréales, viande bovine, produits laitiers, vins — en délaissant peut-être les secteurs pour lesquels les pays étrangers nous sont supérieurs ou, au contraire, s'il faut continuer une politique qui aide de la même manière tous les produits. Il y a là des choix pour l'avenir qui sont importants.

La commission des affaires économiques souhaite que, dans le rapport sur le VII^e Plan, l'accent soit mis sur quelques points qui ont été peu ou pas du tout abordés.

Premièrement, il s'agit d'un renforcement de l'organisation économique des producteurs, par l'encouragement aux groupements de producteurs efficaces, aux organisations interprofessionnelles existantes ou à créer, aux coopératives agricoles.

Deuxièmement, il s'agit d'une adaptation de l'appareil productif grâce au développement des équipements de conditionnement et de stockage — frigorifiques, tunnels de congélation, équipements divers — qui sont un moyen de mieux amortir les fluctuations de la production agricole et d'assurer la permanence de nos exportations.

Troisièmement, et ce point est apparu fondamental à la commission, il s'agit d'une orientation de la production agricole vers la qualité. Notre pays a une place toute particulière à prendre dans les productions de qualité. Les avantages d'une différenciation des prix en fonction de la qualité sont tout particulièrement notables pour les céréales, alors que l'on voit se développer la production de céréales non panifiables dont les rendements sont plus élevés. Or, les règlements qui sont actuellement appliqués créent une distorsion entre les intérêts des producteurs — qui, pour des raisons financières, doivent faire passer avant tout les considérations de quantité — et la demande des consommateurs qui se porte vers les productions qualitativement les meilleures.

Une orientation est tout aussi nécessaire pour la viticulture où les seules considérations de rendement ont souvent amené à privilégier les productions de faible qualité.

La troisième contrainte est la maîtrise de l'inflation.

Rééquilibrer la balance des paiements suppose, avant tout, que l'on maîtrise l'inflation. Le rapport d'orientation refuse en effet clairement un équilibre qui reposerait sur la dévalo-

risation de notre monnaie; je n'ai pas besoin de développer ce point, chacun connaît bien les conséquences que chaque dévaluation de la monnaie entraîne, sinon dans l'immédiat, en tout cas à très court terme.

Mais l'abaissement de la hausse des prix ne sera obtenu, au cours du VII^e Plan, que si l'on parvient à réduire la part de la consommation dans la production intérieure brute. En ce sens, le rapport propose des lignes d'action qui portent sur les modes de financement, sur l'épargne et sur l'utilisation du capital. Je laisserai à notre collègue, M. Monory, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances, le soin de développer ces différents points et me contenterai d'indiquer la tonalité dominante qui s'est dégagée des débats au sein de la commission des affaires économiques à ce propos.

Compte tenu des difficultés que notre économie doit affronter dans les années, à venir, l'Etat devra intervenir de manière plus sélective dans l'investissement et devra parvenir à l'orienter en tenant compte des préoccupations majeures que fera naître l'environnement international. Là encore, le VII^e Plan devra prévoir deux politiques alternatives.

De manière évidente, un certain nombre d'investissements réalisés ces dernières années n'ont eu qu'un effet extrêmement limité sur la croissance; on peut citer en particulier, à titre d'exemple, le développement considérable, voire anarchique, des guichets bancaires à travers notre pays. Au cours des cinq prochaines années, l'investissement, si l'on souhaite freiner la baisse d'efficacité du capital et mieux utiliser ce dernier, doit être orienté en priorité vers l'industrie. Mais, pour que l'épargne se dirige vers ce secteur, il est nécessaire que les entreprises qui en font partie connaissent une amélioration de leurs bénéfices et de leur rentabilité. La politique des prix et la politique fiscale devront tenir compte de cette exigence. Il est vain d'imaginer qu'on réglera la crise de l'emploi avec des entreprises faibles ou malades.

J'en arrive à ce que j'appellerai l'aspect volontariste du VII^e Plan: d'une part, la réduction des inégalités et, d'autre part, la décentralisation.

Je ne voudrais pas développer ici les orientations relatives à la réduction des inégalités sociales, car cela pourrait faire double emploi avec le rapport que notre collègue M. Bohl va présenter dans quelques instants au nom de la commission des affaires sociales. Notons simplement que la commission des affaires économiques a examiné un certain nombre de propositions concernant la lutte contre les inégalités sociales sous l'angle de leurs répercussions sur la vie économique du pays.

Je me contenterai de souligner ici que la commission a exprimé une vive inquiétude devant l'évolution démographique de notre pays. Elle a estimé que le souci d'encourager la natalité devait figurer au premier rang des préoccupations gouvernementales. C'est la raison pour laquelle elle s'est déclarée hostile à une sélectivité des prestations familiales.

La fécondité a baissé d'une telle manière qu'il importe, semble-t-il, de placer l'objectif de redressement démographique sur le même plan que celui de réduction des inégalités sociales; plus exactement, l'objectif de réduction des inégalités sociales doit être recherché par d'autres moyens qu'une sélectivité des prestations familiales.

Enfin, la commission a tenu, à ce propos, à exprimer également son désir que soit instaurée une certaine reconnaissance de la qualité de mère de famille, qui pourrait impliquer le versement de prestations spécifiques.

La commission des affaires économiques s'est arrêtée plus longuement sur deux sujets qui lui tiennent particulièrement à cœur, comme ils tiennent particulièrement à cœur au Sénat: l'aménagement du territoire et les collectivités locales.

Sur ces deux points, la commission a présentée une série d'amendements qui reprennent ces préoccupations principales. Nous aurons donc l'occasion d'y revenir lors de la discussion des articles. Je me contenterai d'indiquer le sens de notre réflexion.

La politique de redéploiement de l'industrie doit prendre en compte les objectifs d'aménagement du territoire. L'implantation des centrales nucléaires, par exemple, va changer la répartition des lieux de production de l'énergie électrique. Il serait souhaitable de tenir compte, pour les nouvelles implantations industrielles, de cette présence nouvelle de sources d'énergie.

Ensuite, l'action de redéploiement industriel doit être fondée — ce qui correspond à une tendance normale du monde industriel actuel — sur des établissements mieux répartis et de

taille plus modérée. Des stratégies spécifiques doivent enfin, selon nous, être définies afin de mettre en valeur les potentialités et les caractéristiques propres de chaque région. C'est presque un cri d'alarme, mes chers collègues, qu'il convient de lancer au sujet des déséquilibres concernant l'aménagement du territoire. Ce cri avait été lancé au lendemain de la guerre quand Jean-François Gravier titrait son livre célèbre *Paris et le désert français*. Alors avait été imaginée — et avec raison — la politique des métropoles d'équilibre.

Il n'empêche qu'aujourd'hui encore, 33 p. 100 des Français vivent dans la région parisienne et que 70 p. 100 d'entre eux sont situés à l'est d'une ligne allant de Rouen à Marseille, via la vallée de la Seine, Paris et la vallée de la Saône et du Rhône.

Les Français ne seront-ils pas catastrophés lorsqu'ils découvriront que, dans une partie notable de leur territoire, on a atteint le seuil de désertification?

Le VII^e Plan se doit de marquer sa volonté de freiner la croissance insupportable des grandes agglomérations: insupportable pour les habitants soumis à toutes les agressions que l'on sait — logement, travail, transport — insupportable pour le pays lui-même, sur le seul terrain des coûts.

Le VII^e Plan, nous semble-t-il, doit affirmer une volonté très ferme de mettre un terme à l'exode rural. Il faudra regarder attentivement les résultats du recensement et notamment la pyramide des âges en milieu rural.

Alors s'imposera la politique des villes moyennes ou petites, celle actuellement lancée à titre d'expérience par le Gouvernement — et dont nous vous félicitons, monsieur le Premier ministre — et la politique des pays par le biais des « contrats de pays ». L'usine à la campagne, le maintien des services publics, regroupés s'il le faut dans des cellules inter-administratives, sont des exigences. C'est peut-être l'heure — et la commission pèse ses mots — du dernier combat pour la survie du monde rural dans plusieurs régions de France particulièrement défavorisées. C'est l'heure aussi de mettre en œuvre cette réelle complémentarité dans nos provinces entre le monde urbain et son environnement rural qui ne sont pas opposés, mais qui doivent être, demain, plus solidaires.

La commission des affaires économiques a souhaité qu'un « rattrapage décisif » soit tenté en faveur de ces régions les plus défavorisées, et cela même si nous nous trouvons, c'est le cas de le dire, en tout état de cause dans une hypothèse défavorable.

La commission a également estimé, sur la proposition d'un de ses membres, que l'on pourrait imaginer une différenciation du statut financier des régions en fonction de leur prospérité relative; les régions les plus favorisées financeraient leurs travaux en recourant surtout à l'emprunt, tandis que les régions les moins favorisées bénéficieraient d'une plus grande part des subventions offertes par la collectivité nationale.

Enfin, la commission s'est félicitée de l'infléchissement que l'on pouvait noter dans la politique gouvernementale en faveur de la décentralisation.

Le rapport sur l'orientation préliminaire du VII^e Plan s'inspire nettement, à ce propos, des idées maintes fois exprimées par plusieurs membres du Gouvernement.

La commission a, sur ce point là aussi, montré son attachement tout particulier à certaines actions. Je citerai seulement ici — je le fais sous le couvert du président de l'association des maires de France — le recours, par les collectivités locales, aux services de collaborateurs administratifs et techniques qualifiés ainsi que le règlement du problème des finances communales avec ce douloureux abcès de fixation que représente la T. V. A. Nous suggérons qu'une part localisée de la T. V. A. puisse être attribuée aux communes.

A ce point de mon exposé, je voudrais réaffirmer notre attachement au Plan.

Rares sont aujourd'hui les pays qui ne recourent pas, peu ou prou, à une sorte de planification. En Allemagne fédérale, il s'agit essentiellement d'une programmation financière des pouvoirs publics sur cinq ans. En Italie, ce sont des programmes visant à mettre en œuvre des projets concrets. Aux Pays-Bas, en Belgique, il s'agit plutôt d'une programmation technique. Au Royaume-Uni, c'est surtout une programmation des finances publiques.

Voici qu'aux Etats-Unis, on se soucie de mettre en place une structure de planification. Vous trouverez en annexe, à la fin de mon rapport imprimé, un article qu'il m'a paru intéressant de

reproduire. Il présente un projet de loi déposé devant le congrès américain par deux sénateurs — et non des moindres puisque l'un d'eux est M. Humphrey, ancien candidat à la présidence des Etats-Unis — qui propose de mettre en place une planification globale du système économique américain. Quelle conversion !

Mais un plan, ce n'est après tout qu'un projet. C'est un choix ; c'est une hiérarchie des objectifs ; c'est l'établissement de priorités.

Ce que nous attendons aujourd'hui de vous, monsieur le Premier ministre, c'est d'abord l'affirmation de la volonté du Gouvernement de réaliser ce projet. Sans quoi notre débat d'aujourd'hui n'aurait plus de sens ; sans quoi le Plan lui-même ne serait qu'un exercice académique. L'action de l'Etat sur l'économie est actuellement plus que jamais nécessaire car nos équilibres sont faussés. L'action devra être ferme ; elle devra être sélective.

Cette volonté du Gouvernement, elle doit, certes, s'affirmer aujourd'hui ; elle le devra plus encore lorsque, l'an prochain, nous discuterons le VII^e Plan lui-même.

Vous dirai-je, monsieur le Premier ministre, que cette volonté doit être crédible ? Parlons net : les V^e et VI^e Plans ne résistèrent pas aux événements de 1968 et de 1973. Mais ils étaient, de toute manière, compromis par le fait que l'Etat lui-même n'avait pas pu tenir les objectifs qu'il s'était fixés. Entre ces objectifs à cinq ans et les lois de finances annuelles — car c'est le cœur du problème — la cohérence n'était pas toujours évidente, quand même elle n'était pas inexistante.

Notre commission souhaite très vivement que vous rassuriez à cet égard le Sénat, monsieur le Premier ministre, en nous indiquant comment apparaîtra, dans les lois de finances, d'une manière claire, la réalisation des objectifs prioritaires du Plan à travers les budgets des divers départements ministériels.

Ce que nous attendons également de vous, c'est un dialogue à partir des préférences que nous marquons et des choix que nous manifestons par la voie de nos amendements.

Notre commission unanime a souhaité que le Gouvernement puisse mettre, au cours de la deuxième phase de préparation du Plan, à la disposition du conseil économique et social et du Parlement, tous les éléments d'information nécessaires à la définition des options qui seront arrêtées.

Et puisque j'évoque le dialogue, permettez-moi, monsieur le Premier ministre, de souligner que l'initiative prise cette année de nommer plusieurs parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat parmi les commissions préparatoires du Plan — dont j'ai eu l'honneur de faire partie — est une mesure heureuse qui mérite d'être poursuivie et développée.

Le Plan, c'est aussi, pour reprendre la célèbre formule du général de Gaulle, une « ardente obligation ». Mais là, le Parlement n'a qu'un pouvoir de contrôle. L'affirmation de l'obligation, c'est votre tâche et celle du Gouvernement.

Au terme de ses travaux, notre commission a tenu à marquer sa satisfaction et son regret.

La satisfaction tient au fait que le VII^e Plan sera plus sélectif que les précédents. Nous nous en réjouissons, compte tenu de la conjoncture actuelle.

Cette sélectivité jouera, en particulier, au niveau des grands investissements qui ont marqué, quoi qu'on puisse dire ou critiquer, les Plans précédents et ont heureusement fait de notre pays un pays industriel. Que pouvons-nous faire ? Comment choisir devant tant de grands projets si fondamentaux pour l'avenir, tels que les liaisons mer du Nord-Méditerranée, les équipements portuaires de la façade atlantique, les investissements énergétiques ?

M. André Méric. Le canal du Midi.

M. Marcel Lucotte, rapporteur. Comment éviter que ne soient à nouveau sacrifiés les équipements publics qui conditionnent la vie des hommes, très spécialement dans le secteur hospitalier et sanitaire ?

J'ai dit notre satisfaction et notre regret. Le regret réside en l'insuffisante tonalité européenne du VII^e Plan. Il est vrai que le bilan européen est à bien des égards attristant. Il est vrai que les mécanismes communautaires ont surtout joué à contre-courant de ce qui était souhaitable. Il est vrai que les tentatives entreprises pour coordonner les politiques économiques ont échoué.

Mais c'est encore, à nouveau, l'heure de la France pour tenter obstinément, envers et contre tout, d'assurer cette com-

munauté de destin que vous avez vous-même, monsieur le Premier ministre, fort bien définie la semaine dernière devant le Sénat.

Voilà plusieurs années déjà, un commissaire général du Plan, M. Pierre Massé, écrivait : « Il n'est pas de problème de technique économique que l'esprit humain ne puisse résoudre. La concertation perdue est un fait social autrement grave : d'importants partenaires sociaux préfèrent aujourd'hui la contestation. Il ne faut pas considérer cette situation comme définitive, car ce serait commettre un péché contre l'espoir. »

Vouloir, préparer ce VII^e Plan, c'est croire à l'espoir. C'est croire, à l'heure des difficultés nouvelles, à la volonté de notre pays, à son avenir, aux chances de sa jeunesse aujourd'hui si inquiète. C'est manifester que commence à se vérifier cette prémonition d'un grand penseur et d'un grand savant, Teilhard de Chardin, qui écrivait : « Les générations sont proches qui redécouvriront que ce qui importe à l'homme n'est pas d'avoir plus, mais d'être plus. »

Avoir plus de richesses quand s'accroissent les inégalités, avoir plus de routes, d'autos, de postes de télévision, oui, peut-être...

Mais être plus, plus informé, plus solidaire dans sa famille, son entreprise, son quartier, son village, plus responsable, c'est-à-dire plus citoyen, en un mot plus homme...

« Le bonheur en plus » serais-je tenté de dire. Puisse, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, le VII^e Plan ouvrir cette route car elle est celle de l'avenir et, pour nous, elle est celle de la liberté ! (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M. Jean Legaret, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, voici donc le VII^e Plan, disent certains. Non point ! Ce n'est pas un projet, ce n'est pas un avant-projet, ce n'est même pas ce qu'on appelle un premier jet. C'est un brouillon ou, plus exactement, c'est l'un des brouillons que le Gouvernement a successivement rédigés. (*Sourires.*) Il vient nous demander aujourd'hui, comme devant une espèce de pré-jury, s'il doit continuer dans le même sens afin de rédiger la copie qu'il nous soumettra plus tard. A vrai dire — pardonnez-moi ce scrupule — j'éprouve une certaine hésitation devant cette procédure qui me paraît assez singulière.

M. le président. Monsieur Legaret, n'oubliez tout de même pas que c'est nous qui l'avions réclamée à une certaine époque et que c'est André Armengaud qui en était l'initiateur.

M. Jean Legaret, rapporteur pour avis. Je m'en félicite, monsieur le président, mais je ne peux quand même pas dire qu'elle me satisfasse entièrement.

A l'instant, j'entendais parler d'amendements, mais des amendements à quoi ?

J'ai cherché des précédents. J'en ai trouvé un dans le droit soviétique ; il s'appelle le « droit de directives ». Cependant, je ne sais s'il est applicable ici avec les conséquences qu'il implique. Peu importe. Je soulève le problème sans le résoudre afin de répondre à la demande de notre président. Un scrupule m'était venu. Il est maintenant levé. Je me réjouis donc que l'on nous présente cet avant-projet.

La commission des affaires culturelles est restée dans la limite de ses attributions. Elle constate que cet avant-projet s'oriente autour de quatre axes principaux : les préoccupations économiques et sociales, la qualité de la vie, qui l'intéresse directement, le souci de réduire les inégalités et le renforcement de la démocratie et de la décentralisation.

Pour nous, ainsi que je l'ai dit, c'est essentiellement le deuxième point, relatif à la qualité de la vie, qui nous concerne. Nous trouvons cependant dans d'autres parties du rapport un certain nombre de développements qui nous intéressent. Je vais l'examiner, d'une part, du point de vue de la forme et, d'autre part, du point de vue du fond.

Je ferai deux observations sur la forme, la première étant très brève.

J'observe que l'on voit apparaître, ce qui a inquiété certains journalistes, un organisme nouveau, le conseil central de planification, qui est composé de ministres et dont le Conseil économique et social — je parle sous le contrôle de M. Levard — a craint qu'il ne se substitue au commissariat général au Plan.

Il semble maintenant que cette crainte soit levée. Ce conseil central sera probablement un organisme d'arbitrage entre le commissariat et le ministère des finances. Son existence paraît tout à fait justifiée. Il s'agira de savoir quel sera demain le rôle des commissions de branches, mais il sera, je pense, rapidement défini.

Ma principale préoccupation concerne la forme d'expression. Le moins que l'on puisse dire, monsieur le Premier ministre, est qu'elle est floue. Pour ma part, j'ai été assez embarrassé pour comprendre d'abord, pour expliquer ensuite à la commission des affaires culturelles et, sur son mandat, pour tenter enfin d'exposer à cette tribune ce que l'on a voulu dire.

Le VI^e Plan nous laissait parfois perplexes sur le sens des mots qui y foisonnaient. On y parlait de « finalités primordiales » qui s'opposaient aux « orientations fondamentales » ; les « principes d'action » étaient différents des « caractères impératifs prescrits par l'action ». (*Sourires.*) Je pourrais citer bien d'autres exemples de ce genre, mais je demeure parfois hésitant.

Me référant à la page 54 de votre texte, je trouve ce morceau d'anthologie qui s'intitule : « Mieux apprécier l'impact territorial des politiques sectorielles. » Je lis :

« La recherche des grands équilibres interrégionaux dans la localisation des activités doit conduire l'Etat à mieux tenir compte des aspects géographiques dans l'élaboration des politiques sectorielles nationales et à concentrer davantage sur certaines parties du territoire son système d'aides et d'incitation à la localisation de l'investissement productif. Il conviendra, en particulier, de prévoir les conséquences spatiales de la réorientation de l'appareil productif... »

« Il conviendra de même de prendre mieux en compte à l'intérieur des périmètres délimitant les zones de migrations alternantes quotidiennes — les bassins d'emploi — l'interdépendance du développement économique et du cadre de vie. » (*Rires.*)

Mes chers collègues, je suis obligé de déclarer forfait, malgré tant d'efforts pour comprendre. (*Applaudissements sur de nombreuses travées.*) Je suis incapable de vous traduire ce galimatias.

Passant maintenant au fond, je l'examinerai sous deux aspects : ce que dit le rapport et ce qu'il ne dit pas.

D'abord, ce qu'il dit — je reste uniquement sur le plan qui nous intéresse à la commission des affaires culturelles — c'est-à-dire ce qu'il consacre à la qualité de la vie et ce qu'il dit également dans les autres chapitres, notamment sur le système éducatif adapté à la société moderne et sur le développement de la recherche scientifique.

Le système éducatif adapté à la société moderne ? La commission des affaires culturelles a maintes et maintes fois affirmé que la formation scolaire commandait le dynamisme de notre économie. Le texte annonce — nous ne pouvons qu'approuver — que la formation continue devra être développée notamment en faveur des travailleurs manuels. Nous le préconisons depuis fort longtemps ; par conséquent, nous sommes très satisfaits.

Malheureusement, cette espèce de démon de l'obscurité, que je viens de dénoncer, reprend vite les rédacteurs. « Cette réforme du système éducatif, nous dit-on, devra s'attacher à développer à la fois les aptitudes à l'abstraction et le goût pour les réalisations concrètes. » (*Rires.*) J'avoue que c'est facile à dire, mais cela me semble même singulièrement difficile à concilier ! C'est, en effet, un objectif qui demandera de votre part beaucoup de soin, monsieur le Premier ministre, et il faudra que vous vous préoccupiez justement de ces réalisations concrètes dont les rédacteurs du projet semblent assez éloignés.

J'en arrive au développement de la recherche scientifique. « La France doit développer son potentiel de recherche », dit le rapport ; c'est exact. Elle doit, nous dit-on, atteindre, de ce point de vue, le premier rang des pays de dimensions comparables. Même avec cette restriction finale, l'objectif est évidemment très difficile à atteindre. Il faut cependant nous y efforcer et les rédacteurs font preuve de réalisme en écrivant : « Une plus grande cohérence doit être assurée entre les orientations de l'effort de recherche et les finalités économiques et sociales que se propose notre pays. » Ce sentiment utilitaire n'est, en aucune manière, choquant, même dans un vieux pays comme le nôtre, nourri de culture et pétri de science.

Le dernier passage doit être cité car il révèle le souci de ne plus faire de la recherche pour la recherche, le temps ne le permettant plus. « La volonté de réorienter notre développe-

ment vers une meilleure qualité de la vie et une grande égalité sociale exigera un effort important de recherche à finalité socio-économique. »

Monsieur le Premier ministre, voilà le grand mot lâché ! Il s'agit de la qualité de la vie. C'est le troisième problème auquel s'est attachée la commission des affaires culturelles.

Par l'introduction de cette notion de qualité, le VII^e Plan se sépare de ses prédécesseurs car ceux-ci — c'était tout à fait normal — se trouvaient encore soumis aux servitudes de l'après-guerre et se préoccupaient avant tout de quantité. Le développement industriel, la croissance économique, s'ils ont procuré aux hommes des biens en quantité croissante, leur ont également imposé ce que l'on a fini par nommer d'un terme nouveau : les nuisances. On s'est aperçu alors que le bonheur ne se mesurait pas seulement à l'abondance des biens détenus.

Le rapport — nous lui en rendons grâce — reflète ce souci en évoquant trois aspects de l'activité humaine que l'on veut de qualité. La vie professionnelle, d'abord. Les rédacteurs marquent à nouveau leur souci de rendre toute sa dignité au travail manuel. Bravo ! La vie familiale fait l'objet d'un sous-titre, mais on ne la considère que sous l'angle de l'habitat. Ce n'est peut-être pas suffisant, mais c'est quand même très important. Le texte dit : « Il faut un habitat de meilleure qualité. » Voilà enfin une phrase simple, qui sonne clair et qui est compréhensible pour tout le monde.

Nous avons maintes fois dénoncé les méfaits de ce que l'on a appelé « l'urbanisme sauvage », où la hantise du modernisme, voire du futurisme, l'emportait sur toute considération, où le souci de l'humain s'effaçait derrière celui de la réussite technique. Nous nous félicitons que ce souci entre désormais en ligne de compte. Maintenant, il faut que l'habitat soit au service de l'homme et non l'homme au service de la technique à travers l'habitat. Il est certain que cette conception est liée fondamentalement à la qualité de la vie.

Le projet reconnaît les erreurs commises et déclare s'engager dans une voie nouvelle : « Beaucoup doit être fait pour améliorer l'habitat ancien, dont la destruction aboutit trop souvent à la disparition de paysages d'une grande valeur esthétique ou historique et à l'éclatement des collectivités existantes. »

Bravo ! Le pêcheur se repent. Nous en prenons acte, sans pour autant d'ailleurs l'absoudre de ses fautes, voire de ses crimes passés. Mais enfin, nous prenons acte qu'il bat sa coulpe et le rédacteur, d'ailleurs, se déchire lui-même : « Les citadins, écrit-il, souffrent du gigantisme, de l'encombrement, voire de l'insécurité des grandes agglomérations. Les opérations d'urbanisme trop denses et trop lourdes devront dans l'avenir être proscrites... La priorité doit être donnée aux transports en commun ; des mesures devraient être prises par les collectivités urbaines pour rendre droit de cité aux piétons et aux cyclistes. »

Enfin, nous trouvons peut-être là-dedans l'annonce de la fin des murailles de tours écrasantes et de la dictature omnipotente et stupide de l'automobile.

Le rapport fait tout spécialement allusion à l'environnement naturel. C'est là une position essentielle. Nous allons en discuter, monsieur le ministre de la qualité de la vie, dans quelques jours, à propos de la protection de la nature. Les rédacteurs antérieurs ignoraient cela. « La préservation de l'environnement, peut-on lire dans le rapport, devra désormais être un des critères importants dans les décisions d'implantations industrielles ou urbaines. »

On nous dit que les principes ayant fondé la législation sur les eaux doivent être étendus à l'air et à la mer.

M. Joseph Voyant. Très bien !

M. Jean Legaret, rapporteur pour avis. Nous ne pouvons qu'approuver.

Enfin, nous notons un changement d'orientation fondamental et je vous en remercie très profondément ainsi que la commission. Vous avez raison et vous avez le courage de le dire : oui, il faut accepter d'en payer le prix. Il ne suffit pas de dire : « Il faut mener telle politique ! » Encore faut-il se donner les moyens de la conduire. Vous le reconnaissez — je vous en rends hommage — avec lucidité.

Les rédacteurs ne se dissimulent pas les conséquences de ces propositions. Substituer la notion de qualité à celle de quantité, c'est évidemment imposer des sacrifices. Vous le dites : « On ne peut exclure *a priori* que la volonté de préserver l'environnement ou d'assurer aux travailleurs une vie professionnelle plus satisfaisante se traduise par des incidences défavorables sur les

coûts et donc sur le rythme de la croissance à venir. » C'est exact. Vous le dites et, encore une fois, vous avez raison de le dire.

Il est bien certain que la recherche d'une qualité plus grande et non pas la recherche trop facile de la quantité risque de diminuer le rythme de croissance. Sommes-nous moralement, économiquement, socialement, intellectuellement même, prêts à en payer le prix ? Est-ce d'ailleurs possible dans la conjoncture mondiale actuelle ? Autant de questions, monsieur le Premier ministre, auxquelles il vous faudra répondre.

Deuxième point de mon dernier propos : voyons ce que le rapport ne dit pas. Je sais bien que ce texte ne peut pas tout dire ni même tout mentionner, sans quoi nous tomberions dans une espèce de table des matières ou de catalogue, ce qui n'aurait aucun intérêt, si ce n'est de présenter un état récapitulatif.

Mais, en tant que rapporteur de la commission des affaires culturelles, je ne puis que déplorer de ne trouver, à aucune ligne de votre texte, le mot « culture » ou l'un de ses dérivés.

Dans un pays comme le nôtre, en un moment où la culture devient précisément l'un des éléments fondamentaux de la qualité de la vie, l'un des procédés essentiels d'évolution des sociétés et des civilisations, ce vide dans votre projet de VII^e Plan paraît singulièrement choquant. Ne pas parler du tout des investissements culturels dans un pays qui possède un tel patrimoine artistique et architectural, même dans une ébauche de Plan, cela paraît inimaginable.

Il n'est pas de qualité de la vie sans culture, monsieur le Premier ministre. Tout le reste n'est que moyens. Le but c'est l'accession de tous à la culture, au sens large du mot.

L'œuvre, vous le savez, est gigantesque. Voilà quatre ans, on constatait encore que 50 p. 100 des Français ne lisaient jamais de livres, que l'ensemble de nos bibliothèques publiques n'intéressaient que 5 p. 100 de la population, que le nombre des Français fréquentant les salles de théâtre était regrettamment faible.

Du point de vue de la culture, le VI^e Plan avait été relativement ambitieux, mais il s'était trop souvent contenté de mots ou d'abstractions.

La politique culturelle — y lisait-on — doit être globale, cohérente, sociale, modeste mais efficace, incitatrice, coordinatrice, pluraliste, décentralisée, contractuelle et communautaire. Que d'adjectifs qui recouvrent quoi ? A telle été tout cela ? Je serais bien en peine de l'affirmer. Mais je sais bien des choses en tout cas qu'elle n'a pas été et qu'elle n'est même pas encore actuellement.

Le conseil de développement culturel chargé de conseiller le Gouvernement sur la définition d'une politique culturelle a disparu, à peine créé. Aucune définition de ce mot de « culture » dont on abuse tant maintenant n'a été faite.

Je l'ai cherchée vainement dans tous les travaux gouvernementaux, dans toutes les études qui ont été faites, récemment encore au colloque de Nancy qui se donnait pour mission de définir la culture. J'ai trouvé des propos selon lesquels la culture, pour certains, c'est le cinéma, pour d'autres le théâtre, pour d'autres encore la littérature, c'est-à-dire qu'on confondait les moyens et l'objectif.

Jusqu'à présent, le Plan n'a pas défini et personne n'a défini ce qu'est la culture, dans un moment où elle devient fondamentale. J'aurais aimé au moins dans ce rapport trouver une définition. Ensuite, vous auriez recherché les moyens d'assurer l'œuvre culturelle. Je suis déçu de ne pas l'avoir trouvée.

Le fonds d'intervention culturelle n'a pas reçu les dotations envisagées. La fondation nationale de la création artistique n'a pas vu le jour bien que le Gouvernement d'alors ait souligné tout son intérêt. Les équipements annoncés en matière d'enseignement, d'architecture et d'arts décoratifs n'ont pas été réalisés.

J'en arrive à ma conclusion.

Les résultats du VI^e Plan incitent à une certaine modération devant l'enthousiasme qui pourrait nous saisir à lire les perspectives ouvertes par l'ébauche du VII^e Plan. Nous savons ce que sont devenues les perspectives, voire les promesses du VI^e Plan. A cette époque aussi, tout était beau pour l'avenir et les décisions étaient prises sans repentir. Nous avons un peu l'impression, monsieur le Premier ministre, de revoir une pièce déjà vue.

Vous êtes donc venu devant nous passer une sorte d'examen blanc, monsieur le Premier ministre. En tant que jury, nous ne vous refuserons pas — je parle au nom de la commission des

affaires culturelles — votre diplôme. Nous ne vous attribuerons pas la mention « Très bien », mais vous donnerons la moyenne, en ajoutant : « Continuez, pourrait mieux faire. »

Monsieur le Premier ministre, nous accepterons donc ces options que vous nous proposez en espérant que vous ferez bien. (*Applaudissements à droite, au centre et sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur de la commission des affaires sociales.

M. André Bohl, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, votre commission des affaires sociales a souhaité exprimer son avis sur les orientations préliminaires du VII^e Plan soumis à l'examen de notre Assemblée. Nous ferons tout d'abord trois remarques.

Le rapport présenté en annexe du projet de loi est très nuancé dans les analyses et dans les propositions qu'il avance. Ce texte porte la marque du climat de crise et d'incertitude économique que connaît actuellement notre pays. Ces conditions rendent particulièrement difficile, mais aussi particulièrement nécessaire, la définition d'une politique sociale cohérente.

Votre commission a déjà eu l'occasion, lors de l'examen budgétaire ou lors de l'examen de projets de loi à caractère social, de prendre position sur un certain nombre d'orientations que nous retrouvons dans ce texte.

Enfin, elle reste fidèle à sa conviction profonde que le progrès social conditionne le progrès économique. Elle estime que toute projection économique doit tenir compte, en priorité, de l'épanouissement et du bonheur des hommes. Les incontestables progrès de la scolarisation, l'importance nouvelle donnée à la qualité de la vie, le besoin de sécurisation des hommes marquent notre époque.

C'est dans cet esprit que votre commission s'est attachée à rappeler les problèmes essentiels qui se posent ou vont se poser en matière sociale et à insister sur les objectifs que notre pays devrait s'assigner : amélioration de la situation de l'emploi, atténuation des inégalités.

Les trois problèmes essentiels qui conditionnent notre existence sont une situation démographique préoccupante, un chômage important et une prise de conscience des inégalités sociales.

Après une longue période de forte natalité, la France a connu, depuis 1964, un vent de récession démographique qui, sauf en 1971, n'a pas cessé.

Si du 1^{er} janvier 1964 au 1^{er} janvier 1974, la population est passée de 48 059 000 à 52 346 000 personnes, encore faut-il noter qu'environ un tiers de cette progression est dû au solde migratoire.

La part des jeunes, qui n'avait cessé d'augmenter, a commencé à diminuer depuis 1966. La part de la population âgée de vingt à soixante-quatre ans recommence à croître avec l'arrivée dans la population active des enfants nés dans les années 1945-1950. Mais cet accroissement ne compense pas celui du nombre des retraités, étant donné la baisse actuelle de la natalité et de la fécondité.

Le maintien d'un dynamisme démographique suffisant est une des conditions majeures du progrès social.

Le problème démographique se trouve évoqué dans le projet. Ce dernier définit comme objectif souhaitable : « une progression modérée de la population française grâce à une stabilisation de la fécondité à un niveau voisin de celui qui assure le remplacement des générations ».

Il est proposé, pour réaliser cet objectif, de créer un environnement socio-économique favorable et d'assurer aux familles « des conditions d'existence, de logement et d'emploi qui leur facilitent la présence d'enfants au foyer ».

Votre commission, consciente que même une politique active ne suffit pas à modifier les comportements en matière démographique, regrette cependant que le texte proposé n'envisage pas de mesures vigoureuses d'incitation à la natalité.

Bien qu'elle soit consciente que le seul accroissement des prestations familiales ne suffit pas à modifier les comportements en matière démographique, votre commission regrette qu'une politique plus vigoureuse ne soit pas envisagée.

Une telle politique implique non seulement une croissance massive des transferts sociaux en faveur des familles nombreuses à bas ou à moyens revenus, mais, comme l'indique

L'Union nationale des associations familiales, une « restructuration de la vie sociale autour de la famille », notamment à partir d'un habitat et d'équipements collectifs adaptés.

La situation de l'emploi est préoccupante. En avril 1975, l'augmentation des demandes d'emploi par rapport aux chiffres du même mois de l'année dernière est de 80 p. 100. En revanche, le nombre d'offres d'emplois n'atteint pas la moitié.

Le nombre des bénéficiaires de l'aide publique et celui des bénéficiaires de l'assurance chômage des Assedic — Associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce — a doublé en un an. Le nombre des journées de chômage partiel indemnisables est passé, de janvier 1974 à janvier 1975, de 145 200 à 1 227 500.

La structure du chômage montre que la proportion des jeunes de moins de vingt-cinq ans est considérable. On comptait, en effet, 250 000 jeunes demandeurs d'emploi en 1975.

Votre commission des affaires sociales estime que, dans le domaine de l'emploi, il n'est pas possible d'admettre d'emblée qu'à la fin du VII^e Plan, le nombre de chômeurs ou, plus précisément, la population disponible à la recherche d'un emploi, représente 624 000 à 800 000 personnes dans l'hypothèse la plus favorable.

Les inégalités sociales constituent une préoccupation nouvelle. Un taux de croissance élevé masque les inégalités sociales dans la mesure où le niveau de vie de chaque catégorie s'améliore de toute façon.

En période de récession, l'attention se porte sur la répartition des revenus. Les écarts de revenus existent non seulement entre les grandes catégories socio-professionnelles, mais aussi à l'intérieur de chaque catégorie. Ils dépendent aussi, dans une large mesure, de l'importance numérique de chaque foyer.

Mais les inégalités ne se limitent pas au revenu, elles se manifestent devant la maladie et l'espérance de vie, devant les équipements collectifs, l'éducation et la culture, le loisir.

Les inégalités enfin revêtent un caractère cumulatif. Le plus défavorisé sur le plan des revenus l'est également sur d'autres plans.

M. Raymond Courrière. Très bien !

M. André Bohl, rapporteur pour avis. Un des objectifs prioritaires définis par le rapport est d'offrir un emploi satisfaisant à tous ceux qui désirent travailler. Il lie étroitement la sécurité de l'emploi à l'amélioration des conditions de travail.

Le présent projet envisage plusieurs hypothèses susceptibles de conduire à une résorption du chômage. Nous limiterons notre examen à certains points particuliers.

Si la limitation du nombre de travailleurs immigrés peut jouer un certain rôle, il convient d'observer d'abord que les travailleurs étrangers bénéficient des mêmes droits et protection au travail que les nationaux ; c'est normal et rien ne saurait être modifié en la matière.

D'autre part, il n'est pas évident que les emplois rendus vacants puissent être pourvus rapidement.

Enfin, l'existence d'une population de travailleurs étrangers répond à la fois à notre volonté de développer certains secteurs dynamiques de notre production et de coopérer avec les pays exportateurs de main-d'œuvre.

La réduction du temps de travail par la diminution de l'horaire hebdomadaire, par l'institution du travail à temps partiel et par l'abaissement de l'âge de la retraite, paraît apporter des solutions plus favorables. Pour la mise à la retraite, une certaine souplesse doit être respectée quant à la liberté de choix des intéressés. Les dispositions permettant une transition plus souple de l'activité à temps plein à la retraite doivent être examinées.

Même si l'ensemble des mesures à caractère social et à caractère économique, que nous n'avons volontairement pas étudiées, permettent une diminution du chômage, il n'en reste pas moins nécessaire de porter une attention soutenue à l'atténuation des effets du chômage.

Votre commission ne peut que réitérer les observations formulées à l'occasion de la dernière discussion budgétaire sur la complexité du système d'aide. La création d'un système unique associant l'Etat et les partenaires sociaux apparaît nécessaire. Par ailleurs, votre commission continue de s'inquiéter de la tendance des pouvoirs publics à se décharger sur l'U.N.E.D.I.C. de la gestion et du financement d'un nombre croissant d'interventions à but social. Les institutions conventionnelles doivent avoir pour rôle de compléter et de parfaire les mécanismes légaux et non de les suppléer.

L'amélioration des conditions de travail est une revendication prioritaire en raison de son importance capitale pour l'épanouissement des hommes et le développement de l'économie. Votre commission estime qu'au-delà des aspects matériels du problème — hygiène, sécurité, temps du travail — il convient de reconnaître aux travailleurs des possibilités de promotion et des moyens d'expression nouveaux.

La revalorisation des métiers manuels doit jouer un rôle essentiel. C'est dans ce domaine que la désaffection des Français, en particulier des jeunes, est la plus grande.

Donner la priorité aux impératifs de sécurité, développer la prévention par une médecine du travail mieux adaptée, aménager les horaires sont quelques objectifs. Mais, comme l'indique le projet, le niveau de la rémunération que chacun tire de son travail devrait refléter la valeur que la société accorde à ce travail.

Un examen approfondi des méthodes de classification des rémunérations apparaît à cet égard indispensable. Les grilles de salaires, les dispositions des conventions collectives relatives aux salaires rendent difficile la traduction dans les faits de l'objectif proposé par le Plan.

La réforme de l'entreprise rencontre de grandes difficultés, mais votre commission estime possible que l'on s'engage dans deux directions : octroi de larges pouvoirs d'information aux représentants des salariés, remise en cause, chaque fois que cela est possible, de la parcellisation des tâches.

La libération des capacités d'initiative des travailleurs permet d'améliorer la qualité de la production.

La formation professionnelle doit jouer un rôle déterminant pour une meilleure adéquation des offres aux demandes d'emploi. Votre commission a déjà eu l'occasion de souligner l'inadaptation du système éducatif aux exigences de la vie professionnelle. Il convient de mieux orienter la formation initiale en fonction des besoins, mais plus encore d'assurer cette formation dans la perspective d'une insertion dans la vie de travail.

Votre commission approuve les dispositions du projet relatives à la nécessité d'un réexamen de la répartition des tâches, des responsabilités et du financement de la formation entre les entreprises et l'Etat. Il y a lieu de veiller à ce que la formation permanente bénéficie aux plus défavorisés, notamment aux travailleurs manuels.

Votre commission a tenu à apporter une attention spéciale au problème du travail des femmes. Huit millions d'entre elles, soit 38,4 p. 100 de la population active, exercent une activité professionnelle. Les motivations prédominantes sont d'ordre économique : ce travail permet de faire face aux charges afférentes à l'entretien de la famille. Mais des motivations nouvelles se font jour. Un certain nombre de femmes travaillent pour s'assurer une indépendance économique ou à des fins d'épanouissement personnel.

Cette évolution s'explique par le progrès de la scolarisation et par les données nouvelles de la vie familiale. Une politique cohérente s'impose donc dans ce domaine.

M. Michel Moreigne. Très bien !

M. André Bohl, rapporteur pour avis. Votre commission considère que le niveau des salaires et l'importance des transferts sociaux doivent être tels que le travail ne soit jamais une obligation pour les femmes, en tout cas pour celles qui sont mères de famille.

M. Michel Moreigne. Très bien !

M. André Bohl, rapporteur pour avis. En revanche, il faut donner aux femmes qui choisissent de travailler les moyens d'exercer pleinement cette liberté.

Votre commission considère qu'il faut multiplier les aménagements destinés à rendre conciliables les responsabilités familiales et la vie professionnelle, notamment en ce qui concerne le temps de travail. Elle insiste, en outre, pour que soient poursuivis les efforts en faveur d'une véritable égalité des sexes en matière de formation professionnelle, d'embauche et de rémunération.

Il apparaît, entre autres, indispensable d'assurer au maximum l'égalité des chances au départ. Celle-ci n'est possible que si on accepte de remettre en cause les différences excessives de revenu, de statut ou de situation entre les Français.

Une réforme de la fiscalité doit jouer un rôle majeur. Le rapport annexé au projet de loi marque un inflexionnement intéressant de la politique fiscale : diminution des impôts indirects au profit d'une augmentation de l'assiette de l'impôt sur le

revenu. Mais votre commission s'est attachée à deux aspects déterminants : les transferts sociaux et l'accès aux équipements collectifs.

Elle a jugé opportun d'ajouter à son analyse des propositions concrètes contenues dans le rapport sur les orientations préliminaires, le rappel de ce que doivent être les grandes lignes d'une politique de transferts sociaux.

La généralisation de la sécurité sociale est une priorité à laquelle le Gouvernement s'est engagé aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 24 décembre 1974. Votre commission précise qu'une véritable généralisation implique une protection de base identique. Elle renouvelle le souhait que soient étudiées dès maintenant les étapes d'une unification progressive de tous les régimes.

Elle souligne néanmoins la contradiction fondamentale existant entre la volonté de retrouver un équilibre extérieur, ce qui nécessite le départ des Français à l'étranger, et l'impossibilité de déboucher sur une solution positive de leur protection sociale.

Le présent projet observe justement que les prestations sociales n'ont pas pour finalité principale la redistribution des revenus, mais, dans la mesure où leur objectif est de parer aux risques sociaux, elles ont forcément des conséquences sur la répartition du revenu et contribuent à une égalisation.

Le projet suggère une plus grande sélectivité. Cette orientation n'est pas nouvelle puisque le relèvement du minimum vieillesse et les efforts engagés en faveur des personnes handicapées s'y inscrivent déjà.

Le projet suggère également la suppression du ticket modérateur pour certaines catégories défavorisées. Mais il est un domaine où la sélectivité s'impose plus encore, c'est celui de la politique familiale. Une différenciation plus grande des prestations est proposée. Elles varieraient suivant le nombre et l'âge des enfants et suivant le revenu des familles, soit en plafonnant les ressources, soit en incluant les prestations dans le revenu imposable.

Si votre commission approuve la suggestion de la suppression du ticket modérateur, elle souhaite, dans les autres domaines, que ne soit pas remis en cause un minimum de prestations commun à tous.

Le projet évoque le problème des cotisations et, en particulier, celui des déplaçonnements. Votre commission n'y est pas hostile, mais observe qu'il y a peut-être contradiction à envisager simultanément une modulation des prestations en fonction du revenu et une proportionnalité absolue des cotisations. Elle approuve la réserve formulée expressément par le projet tendant au maintien des plafonnements en ce qui concerne les cotisations vieillesse.

Les équipements sociaux et, plus généralement, les services collectifs doivent jouer un rôle essentiel dans l'atténuation des inégalités. Votre commission approuve les orientations allant vers une meilleure adaptation et une meilleure qualité. Elle estime cependant qu'il y a lieu de mettre l'accent sur le développement des services.

En matière d'investissements de santé, une plus large place devrait être donnée à la prévention dans les écoles et dans les entreprises.

Pour les établissements de soins, votre commission souhaite qu'ils soient à dimension humaine. Une meilleure politique du logement devrait associer l'aide à la pierre et l'aide à la personne. Seule la combinaison de ces deux types d'efforts permettra, tout en aidant les catégories les moins défavorisées, d'assurer le développement du parc immobilier à caractère social.

Les équipements sociaux devraient faire l'objet d'une attention particulière. Leur création doit répondre à des besoins, mais elle implique également un effort d'information vers les catégories d'utilisateurs concernés. Votre commission approuve la suggestion tendant à institutionnaliser cette fonction d'information.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, votre commission s'est efforcée de définir les grandes lignes d'une politique donnant la primauté au social. Elle souhaite vivement que le Gouvernement s'en inspire et écoute avec attention les remarques et suggestions formulées par les élus au niveau national comme au niveau local.

L'expansion économique et le progrès social, qui vont de pair dans le cadre de ce VII^e Plan, ne peuvent être réalisés qu'avec la participation de tous. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. René Monory, rapporteur pour avis.

M. René Monory, rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mesdames, messieurs les sénateurs, avant de vous présenter mon rapport, je voudrais indiquer que le rapport écrit qui vous a été distribué est beaucoup plus une œuvre collective que mon œuvre personnelle. Tous les commissaires qui ont participé au groupe de travail mis en place par la commission des finances, en particulier MM. Amic, Blin, Boscary-Monsservin, Descours Desacres, Yves Durand, de Montalembert et Raybaud, ont apporté le concours à la fois de leur imagination et de leurs connaissances. Je tiens à les en remercier.

Dans cet important débat, votre commission des finances n'est saisie du texte que pour avis et elle ne veut, à aucun moment, empiéter sur les territoires voisins. Bien que les frontières soient parfois difficiles à tracer, nous nous sommes fixé comme règle de bonne conduite de borner nos investigations aux domaines de la politique budgétaire et fiscale et de la politique financière et monétaire.

Telle est la première observation que je me devais de faire, au nom de la commission des finances, avant d'entrer dans le vif du sujet.

Il en est une seconde : notre commission des finances a pour démarche habituelle d'appréhender le qualitatif à travers le quantitatif, en d'autres termes de juger d'une volonté politique par l'importance des moyens financiers rassemblés pour son aboutissement. C'est dire qu'en présence d'un projet très économe de données chiffrées, nous manquons de prise pour porter un jugement.

Plus particulièrement, nous n'avons pas trouvé dans votre projet le chiffre clé à partir duquel tout plan devrait être bâti. Je veux parler du taux de croissance que l'on estime le plus adapté aux possibilités de notre appareil économique et le plus apte à résoudre les maux dont souffre le corps social.

Certes, un taux de croissance ne se décrète pas. Mais il faut dire aussi qu'il ne se subit pas. Ou alors, pourquoi un plan ? Et pourtant, il faut un plan pour surmonter une crise dont les conséquences apparaissent clairement dans les projections dites déséquilibrées que les experts ont élaborées. Que nous apprennent-elles ? Epargnons-nous des chiffres et retenons simplement, en schématisant, que ces projections fondées sur l'extrapolation des tendances récentes nous promettent tout : l'inflation galopante, le chômage, le déficit extérieur, le déséquilibre des finances publiques.

Ce sont ces tendances qu'il importe d'infléchir.

L'un des présidents des commissions préparatoires a fort bien dit, lors de son audition, que ce VII^e Plan devait être un combat.

De ce combat, nous n'envisagerons ici que trois thèmes qui feront l'objet de la première partie de notre exposé : il faut restaurer l'équilibre des comptes extérieurs ; il faut retrouver le plein emploi ; il faut exorciser nos démons inflationnistes.

Nous nous demanderons, dans une seconde partie, quelles conséquences les actions à entreprendre auront sur la situation des finances publiques et nous examinerons les voies et moyens susceptibles d'être employés pour préserver leur équilibre.

Le rééquilibrage de notre balance des paiements, compromis par la hausse du pétrole, a été provisoirement réalisé par des emprunts massifs — on parle de quelque 6 milliards de dollars — effectué à l'étranger par des entreprises ou des établissements financiers publics ou privés, avec la bénédiction de l'Etat. Il convient de le consolider en dégageant, sur le produit annuel de l'effort de nos concitoyens, une part de l'ordre de 3 p. 100 pour payer le surcoût de nos importations.

Autrement dit, il faut faire admettre, voire imposer, une moins grande croissance de la demande interne au cours du VII^e Plan.

Cette demande, *a priori*, pourrait sembler être la demande des ménages, mais il faut également parler de la demande de l'Etat et des collectivités locales, c'est-à-dire que, dans les budgets à venir, nous devons veiller à ce que la dépense publique progresse avec modération.

C'est, ensuite la demande des entreprises en biens d'équipement et les auteurs du plan ont eu raison de mettre l'accent sur l'existence de certains gaspillages d'investissements industriels et commerciaux, gaspillages engendrés par des règles trop laxistes en matière d'amortissement et par l'inflation qui en réduit le coût réel pour l'entrepreneur. Mais nous aborderons de nouveau ce problème dans quelques instants et dans une

autre optique. En particulier, comme le Sénat l'a souvent signalé, il serait bon de supprimer certains investissements de prestige qui n'apportent rien de plus à la qualité de la vie.

J'en arrive à la demande des ménages. Là, l'épreuve sera d'autant plus redoutable que l'effort de modération sera mis chaque jour en échec par une publicité débridée et, par exemple, des dépenses ostentatoires de certains groupes sociaux, s'il n'y est mis bon ordre.

Le procédé le plus simple et le plus efficace pour décourager la propension à consommer est à bannir puisqu'il s'agit de la hausse des prix. Et dans cet ordre d'idées, on peut se demander si le vœu formulé dans votre projet, d'une réduction des taux de la T. V. A. est bien compatible avec une compression de la demande privée.

Reste — outre l'encadrement du crédit à la consommation — l'incitation à la formation de l'épargne et, surtout, à sa consolidation.

Pour ce faire, c'est par la voie des avantages fiscaux que le législateur des années 1964-1965 avait opéré, à une époque où le dérapage annuel des prix était d'ailleurs fort modéré avec les divers plans d'épargne et l'imposition forfaitaire des revenus des obligations.

Nous sommes entrés, hélas, dans une période d'inflation forte et durable. Aussi notre commission des finances s'est-elle demandée si, pour fixer l'épargne dans le long terme, il ne conviendrait pas de l'indexer intégralement avec, en compensation, des intérêts de taux réduit et la disparition de tout traitement fiscal de faveur ?

Sur cet important sujet, je dois dire à notre Assemblée que sa commission des finances a répondu par l'affirmative pour les trois raisons suivantes : l'épargnant serait traité avec honnêteté pour la première fois sans doute dans l'histoire, et cela irait dans le sens de la réduction des inégalités puisque ce sont les épargnants les plus modestes qui sont les plus victimes de l'inflation ; les consommations superflues disparaîtraient à coup sûr ; l'emprunteur connaîtrait enfin le vrai prix de l'argent et l'utilisation qu'il en ferait serait, soyez-en persuadés, des plus rationnelles.

Renforcer la collecte de l'épargne, l'investir à bon escient, c'est créer des emplois nouveaux, ce qui m'amène à parler du problème de la disparition du chômage.

Elle sera plus difficile à obtenir qu'on ne l'imagine généralement, même une fois l'expansion retrouvée, car les réservoirs de main-d'œuvre potentielle sont largement pourvus : les ruraux et les femmes continueront longtemps encore à être demandeurs d'emplois.

Ce n'est pas le rôle de votre commission des finances de proposer les meilleurs modalités pour aménager offre et demande de main-d'œuvre. Elle se contentera d'une mise en garde brève et formulera une suggestion.

La mise en garde, c'est de ne pas pérenniser les mesures de détresse prises dernièrement pour lutter contre le sous-emploi. C'est d'éviter de constituer ce que l'on commence déjà à qualifier de « parkings » à l'usage des adolescents économiquement inutiles dans le seul dessein de retarder leur entrée effective dans la vie professionnelle. La première année des établissements d'enseignement supérieur joue ce rôle depuis longtemps déjà : gardons-nous de faire subir le même sort aux collègues d'enseignement technique ou aux casernes.

La suggestion constituée l'aboutissement d'un assez long débat qui s'est instauré au sein de votre commission des finances concernant les parts respectives, dans le processus productif, des deux facteurs que sont le travail et le capital.

Nous avons constaté, au départ de notre réflexion, d'abord, que les quantités de travail et de capital rassemblées pour une production donnée dépendent, dans leurs volumes, des coûts comparés de l'un et l'autre de ces facteurs ; ensuite, qu'à l'heure actuelle, l'offre de capitaux était plutôt rare et l'offre de main-d'œuvre plutôt abondante.

Aussi votre commission s'est-elle demandée si les ci es publiques de toutes sortes qui pèsent sur l'utilisation du capital et sur la distribution des salaires étaient réparties de la manière la plus appropriée à la situation présente.

Nous avons noté, voilà quelques instants, que l'hyperinflation, d'une part, un régime fiscal par trop généreux, d'autre part, avaient souvent provoqué un gaspillage d'investissements au moins dans les entreprises prospères, et il y en a encore. Le plan de refroidissement, mis en place par le ministre de l'écono-

mie et des finances, partait d'ailleurs de cette constatation, conforté qu'il était par une série d'études théoriques effectuées par une nouvelle génération d'économistes.

En revanche, est-ce paresse intellectuelle des services, est-ce la connaissance précise que l'on a d'une telle assiette, la masse salariale a été utilisée à toutes fins : pour calculer les parts patronales dans les divers régimes de sécurité sociale, pour établir la part des entreprises dans le financement du logement social, de la formation professionnelle, de l'indemnisation du chômage sans obtenir les subventions aux transports urbains. Cette accumulation de prélèvements fait qu'en définitive le facteur travail est, pour l'entrepreneur — et je prends la précaution de le préciser — un facteur à la fois cher et surabondant. Cela explique en grande partie les formidables progrès de la productivité apparente du travail enregistrés en France au cours de ces dernières années : il était rentable de substituer du capital au travail.

Messieurs les ministres, vous êtes mieux armés que la commission des finances du Sénat pour approfondir ce problème qui méritait, nous le croyons ici, d'être posé. Nous pensons que ce qui est du domaine de la solidarité nationale — les allocations familiales, par exemple — doit logiquement cesser de peser sur les entreprises et être mis progressivement à la charge du budget de l'Etat. Si, en revanche, vous rendez le coût du capital, facteur rare — je le répète — un peu plus cher, peut-être serait-il plus rationnellement utilisé ; la pratique du calcul économique reprendrait alors sa place légitime après avoir été délaissée pour l'utilisation des possibilités, plutôt des facilités offertes par l'inflation.

J'en arrive maintenant à un sujet extrêmement difficile : la maîtrise de l'inflation.

Vous en faites, dans le projet que vous nous soumettez, une « condition de succès ». Nous aurions préféré que vous en fassiez un objectif prioritaire au même titre que l'équilibre extérieur et le plein-emploi.

« Il y a un lustre », nous rappelait avec humour notre excellent collègue M. Descours Desacres, « les experts du VI^e Plan considéraient qu'au-delà d'un dérapage des prix de 3 p. 100 toute planification sérieuse devenait impossible dans l'incapacité où l'on était de définir un taux d'actualisation réaliste. »

Lorsque dans quelques mois, vous nous présenterez les options définitives, faudra-t-il en conclure, monsieur le Premier ministre, que la science économique a fait de sérieux progrès ou que vous avez enfin réussi à contenir les prix en deçà de 3 p. 100 ?

Quoi qu'il en soit, les explications du phénomène inflationniste s'accumulent, et la liste est loin d'être close. Toutes sont valables, mais on peut leur reprocher de ne donner qu'une part de la vérité et pour un moment fugitif seulement.

Il est, bien sûr, des explications classiques : l'inflation par les coûts, liée au quadruplement du prix des produits pétroliers, aux hausses des charges salariales, à l'aggravation des frais financiers, est une réalité de l'heure indéniable.

Si le déséquilibre entre l'offre et la demande globale est à éliminer aujourd'hui puisqu'il est la caractéristique des crises de pénurie généralisée, il existe des déséquilibres sectoriels, générateurs de tensions qui ne manquent pas de se propager dans le corps économique, surtout si les biens convoités sont objets de spéculation : je pense au sol, à la ville et à la terre, à la campagne.

Enfin, une croissance de la masse monétaire plus rapide que celle des biens et services commercialisables est potentiellement inflationniste et le devient effectivement en cas de fuite devant la monnaie.

A explications classiques, réponses classiques : faire sauter les goulets d'étranglement, planifier la distribution du crédit sur le moyen terme ; les auteurs du VII^e Plan y ont pensé et ont eu raison, mais ils ont fait silence sur le contrôle des mouvements erratiques de capitaux étrangers qui, eux aussi, propagent le mal.

Mais il est des explications plus récentes et notre excellent collègue M. Lucotte, tout à l'heure, dans son exposé, a abordé le sujet de l'aménagement du territoire. Je ferai de même pour l'étudier sous un aspect plus inflationniste.

Nous pensons que la structure urbaine est souvent mise en accusation. En effet, elle renchérit tous les facteurs de la production et fait grimper les prix de revient : parce que le sol plus rare est plus cher parce qu'il faut attirer la main-d'œuvre et l'accueillir, parce que trop de temps rémunéré se gaspille dans des transports. Même le budget d'équipement de l'Etat est, à cet égard, porteur d'inflation puisqu'il concentre ses subven-

tions là où elles sont, certes, utiles pour débloquer des situations nées des excès de l'urbanisme, mais aussi — il faut bien le reconnaître — là où elles ont l'efficacité minimale.

Aussi, ne dirait-on jamais assez qu'un aménagement du territoire bien conçu constituerait un frein efficace à la flambée des prix.

Autre explication : « un corps social divisé qui se dispute les fruits de la croissance » ; c'est le titre d'un article du *Monde* que l'on peut traduire, en termes vulgaires — et je vous prie de m'excuser de les employer — par « la foire d'empoigne » autour du gâteau national. Chacun d'entre nous essaierait de se tailler la meilleure part en augmentant le prix de ce qu'il est susceptible de vendre puisque tout passe par le marché des biens et des services — d'où la hausse des prix — ou encore son travail — d'où la hausse des salaires. La dissolution du consensus national, qui en est à la fois la cause et la résultante, peut être utilement combattue — vous l'avez bien vu, et c'est sans doute le point fort et le meilleur de votre projet — par toutes les actions susceptibles de réduire les inégalités sociales bien trop criantes chez nous.

J'en viens, enfin, à l'investissement, qui a été mis plus récemment en cause.

Certes, il est déjà inflationniste par nature puisque, durant sa mise en place, du pouvoir d'achat se trouve distribué alors que l'offre ne s'accroît que lors de la mise en service, donc l'année suivante. Mais à ces effets classiques se sont ajoutés des effets pervers dénotant un certain dérèglement des mécanismes économiques.

C'est ainsi qu'au niveau de la firme l'équipement s'est perfectionné de plus en plus au fil des ans pour des gains de productivité de moins en moins grands. Il ressort d'un rapport de l'I. N. S. E. E. — l'institut national de la statistique et des études économiques — que, depuis 1964, la baisse annuelle de la productivité du capital s'établirait à 0,7 p. 100. En acquérant des machines plus chères, il est bien évident que par l'amortissement les coûts se trouvent déjà majorés ; et, pour accroître ses capacités propres de financement, l'entrepreneur est plus tenté d'augmenter ses marges.

Au niveau de la nation, la part prélevée par l'investissement sur la production intérieure brute est passée de 22,6 p. 100, en 1959, à 28,9 p. 100, en 1973. La croissance de la consommation s'en est trouvée ralentie avec toutes les réactions de refus de cette évolution par les consommateurs, et c'est malheureusement l'inflation qui a arbitré.

L'analyse que vos experts ont faite de ce phénomène est satisfaisante, mais les premières propositions qui figurent dans le projet paraissent présenter certaines contradictions qu'il faudra bien que vous résolviez dans le texte définitif. En effet, si vous envisagez, dans l'esprit de mieux utiliser le capital, de revoir les règles relatives à la durée et au rythme de l'amortissement, de rétablir le plus rapidement possible un coût effectif du capital pour les entrepreneurs, toutes mesures aggravantes, vous écrivez, par ailleurs qu'il conviendra de revoir les modalités de comptabilisation des stocks et des immobilisations dans la mesure où elles auraient pour effet de gonfler artificiellement le bénéfice imposable des entreprises. Ce sont des mesures d'allègement. Donc ces deux parties de votre plan paraissent contradictoires.

J'en arrive à la deuxième partie, qui sera plus spécialement consacrée à des observations et à des suggestions.

Pour atteindre ces deux objectifs que sont le rééquilibrage de nos comptes extérieurs et la restauration du plein-emploi tout en maîtrisant l'inflation et en réduisant les inégalités, vous allez user de ces trois instruments financiers que sont la dépense publique, l'impôt et le contrôle du crédit. Il va en résulter, pour l'ensemble des finances publiques, des problèmes d'équilibre. C'est eux que nous voudrions évoquer maintenant.

Si les tendances qui ont été observées pendant la période 1960-1963 persistaient, et en l'absence de toute politique correctrice, on sait déjà ce qu'il adviendrait de l'équilibre du compte « administrations », c'est-à-dire du compte consolidé de l'Etat, des collectivités locales, de certains organismes semi-publics d'action économique et de la sécurité sociale : dans le cas d'une croissance annuelle de la production intérieure brute de 3,8 p. 100, on constaterait un besoin de financement de 27,7 milliards en 1980 qui semblerait conduire à un déficit budgétaire de l'ordre de 7 milliards ; dans le cas d'une croissance annuelle de 5,2 p. 100 le déficit serait de 22,3 milliards.

Rappelons, pour faire des comparaisons, qu'en 1973, c'est, au contraire, une capacité de financement d'un montant de 6 milliards qui a été enregistrée.

Ce retournement résulte du fait que, dans les deux hypothèses étudiées par les experts, le taux de croissance est en baisse par rapport au niveau qu'il avait atteint au cours de la période précédente et que tout ralentissement de la croissance affecte davantage les recettes que les dépenses des administrations.

Si donc la croissance devait se ralentir encore plus, le déficit devrait se creuser davantage : c'est une première constatation et l'on sait malheureusement qu'en 1975 cette croissance risque d'avoir un zéro.

Il en existe une seconde : pendant le plan précédent, l'inflation, de rampante est devenue galopante. Elle a facilité grandement l'équilibre nominal des finances publiques en gonflant les recettes quasi instantanément, la revalorisation des dépenses étant différée d'une année en général. Les projections que nous venons d'évoquer intègrent ce dérapage : c'est dire que l'inflation maîtrisée — ce que nous souhaitons tous ici — augmenterait encore le déséquilibre des finances publiques et paradoxalement, les problèmes seraient encore plus difficiles à régler.

Pourtant, il est écrit dans votre projet qu'il convient de « viser un équilibre global de finances publiques, la capacité de financement de l'Etat compensant les besoins de financement des collectivités locales ».

Plusieurs questions viennent à l'esprit : la recherche de l'équilibre est-elle réaliste ? Ne risque-t-elle pas d'aggraver une conjoncture déprimée ? Pourquoi choisir comme norme le solde et non pas l'évolution des masses de recettes et de dépenses ?

Mais admettons un instant que cette contrainte de l'équilibre des finances publiques soit acceptable. Il en résulte forcément que, pour l'obtenir, dès l'instant où vous refusez l'endettement, vous ne disposez que de deux moyens qui peuvent d'ailleurs être combinés : ou diminuer les dépenses ou augmenter les recettes.

S'agissant des dépenses, j'observerai que, dans votre projet, les perspectives d'augmentation sont plus visibles que les possibilités d'économies. C'est ainsi que la réduction des inégalités suppose un accroissement des prestations servies aux plus défavorisés, que l'amélioration de la qualité de la vie appelle des équipements collectifs multipliés, que la réduction de la durée du travail postule un accroissement du nombre des agents de la fonction publique, au moins dans certains services.

S'agissant des recettes, on peut noter, au fil des pages, que vous envisagez de diminuer la part de la T. V. A. dans l'ensemble des prélèvements et que, parmi les modalités envisageables, il ne faut pas exclure « une réduction homothétique des divers taux ».

Par ailleurs, vous souhaitez modérer la progression des charges fiscales et salariales des entreprises et éliminer du bénéfice imposable des firmes tous les éléments qui ont pour effet de le gonfler d'une manière artificielle.

Ces pertes de recettes, ces dépenses supplémentaires, il faudra plus que les compenser par des économies et des ressources nouvelles si l'on veut recouvrer l'équilibre.

Les politiques d'économies nous ont toujours laissés sceptiques. Il y a eu, dans un passé déjà lointain, pour le budget de l'Etat des commissions de « la guillotine » ou de « la hache ». Puis a été créée une commission, toujours en fonction, chargée d'apprécier le coût et le rendement des services publics et d'inviter les administrations à en tirer les conséquences. Plus récemment, un service du commissariat général du Plan a été chargé de procéder à l'échenillage des services votés et M. le ministre de l'économie et des finances a confié une mission analogue à la Cour des comptes, l'an dernier. Enfin, l'introduction du calcul opérationnel dans les prévisions s'est effectuée plus récemment sous la technique dite de la « rationalisation des choix budgétaires ».

Il s'agit là de raffinements qui ont sans doute apporté quelques solutions ponctuelles mais qui ont laissé subsister certains gouffres à deniers publics que nos rapporteurs successifs n'ont cessé de dénoncer dans cette enceinte.

« Les administrations auront pour tâche et pour contrainte », écrivez-vous, « de repenser leurs missions et les réaffectations possibles de leurs moyens actuels. » Vous voulez, en somme, généraliser la pratique de l'enveloppe qui a été expérimentée, il y a bien longtemps, pour ce qui concerne les dépenses militaires et que vous avez étendue à l'occasion de l'élaboration du budget de 1976.

Nous ne pouvons que vous féliciter de cette procédure qui supprime la tutelle tatillonne de certains bureaux du ministère de l'économie et des finances sur des administrations majeures. Mais elle ne nous garantit pas contre la montée inquiétante de

plusieurs catégories de dépenses, comme celles qui concernent la santé, ni contre l'existence de dotations discutables qui figurent, pour l'essentiel, aux titres IV et VI de votre budget.

Aussi redoutons-nous d'avoir plutôt à envisager une modification du niveau des prélèvements obligatoires. Depuis une décennie, le pourcentage de ces derniers dans la P. I. B. est resté stable — autour de 40 p. 100 — et d'un niveau très voisin de celui de nos principaux partenaires et plus particulièrement de l'Allemagne très souvent citée en exemple. Mais on a constaté, à l'intérieur de ce taux inchangé, un double mouvement : d'une part, une montée des prélèvements sociaux et une dégrue des prélèvements fiscaux ; d'autre part, à l'intérieur de ces derniers, une baisse de la part de l'Etat et, malheureusement, une hausse de la part des collectivités locales.

De la lecture du projet, de l'examen de ses ambitions, on retire l'impression que l'on ne pourra éluder le franchissement de la ligne des 40 p. 100, qu'il faudra inévitablement aggraver encore la ponction sur les individus et les firmes, qu'il faudra recourir davantage à l'impôt et davantage aux cotisations sociales.

Pour ce qui est de l'impôt, vous nous donnez déjà des indications relativement précises, mais en les justifiant, il est vrai, par des considérations d'équité et non par des considérations budgétaires.

Il semble, par ailleurs, que, mis à part un resserrement des modalités d'amortissement des immobilisations des entreprises, vous vouliez faire porter l'essentiel de l'effort fiscal sur les ménages.

Les actions que vous envisagez de conduire peuvent être présentées sous quatre rubriques : celles qui visent à affiner le contrôle par l'amélioration de la connaissance des revenus et, corrélativement, la lutte contre la fraude ; celles dont l'objet est d'élargir l'assiette, comme le plafonnement ou même la suppression de certaines déductions ; la taxation de certaines plus-values, enfin, l'aggravation du barème des droits de succession.

Monsieur le Premier ministre, pour faire passer vos intentions dans la loi, vous allez rencontrer, c'est compréhensible, un mur de difficultés, tant sont forts les intérêts et mal préparés les esprits.

Il serait préférable d'entreprendre dès maintenant une vaste campagne auprès de l'opinion pour faire admettre vos options en matière fiscale et, plus tard, d'introduire très progressivement vos réformes dans notre droit.

Par ailleurs, vous ne devez pas vous faire trop d'illusions sur le rendement, sans doute assez limité, de cet ensemble de mesures ; à elles seules, elles ne sont pas susceptibles de porter les ressources au niveau des besoins dans l'hypothèse d'un compte équilibré. Aussi ne sommes-nous pas surpris de lire, au détour d'une des notes que vous avez eu l'amabilité de fournir à notre commission, là où l'on traite plus particulièrement de la fiscalité indirecte, que « la recherche de recettes supplémentaires semble devoir se réduire au relèvement du taux de certains impôts particuliers : produits pétroliers, alcools, tabacs ».

En matière de cotisations sociales également, il semble résulter du rapport que vous nous soumettez que le prélèvement devra être renforcé.

Là encore, il convient d'être extrêmement prudent sur cet éventuel déplaçonnement et d'en mesurer toutes les conséquences avant de décider.

Mes chers collègues, mon tour d'horizon serait incomplet si je ne vous parlais pas des problèmes financiers posés aux collectivités locales par ce nouveau Plan.

Je crains que la cinquantaine de lignes qui leur sont consacrées dans le projet ne vous déçoivent, parce qu'elles ne font qu'énoncer des principes généraux auxquels nous ne pouvons que souscrire et dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils n'ont pas le mérite de la nouveauté, à savoir, d'une part, une clarification des responsabilités entre l'Etat et les collectivités, et, d'autre part, une nécessaire coopération entre collectivités publiques.

Pour ce qui est des ressources, la modernisation des quatre vieilles et le produit des cessions de droit de construire prévu par le projet de loi foncière devraient, semble-t-il, suffire à apaiser les inquiétudes des responsables locaux.

C'est peu, quand on sait que les projections font apparaître, pour 1980, un besoin de financement de quelque quatorze milliards de francs pour les collectivités locales, que les équipements collectifs publics, dont tout plan qui se respecte se veut d'assurer la promotion, sont, à l'heure actuelle, supportés par les communes

et les départements pour 60 p. 100 de leur coût et que, grâce à la T. V. A., l'Etat récupère bien près de la moitié de sa participation.

La seule mesure prévue est la substitution aux subventions spécifiques de subventions globales modulées selon les possibilités financières des collectivités et leurs efforts de regroupement.

L'intérêt en est très limité et, si vous ne prévoyez pas, dans une deuxième phase du Plan, un plus grand transfert des ressources aux collectivités locales, nous rencontrerons beaucoup de difficultés.

En conclusion — avec l'expression de mon repentir, j'espère que vous me pardonnerez, monsieur le président, d'avoir été trop long — je dirai que l'examen du Plan, une fois tous les quatre ou cinq ans, constitue la part faite au rêve dans les travaux de nos assemblées.

Quelles que soient les contraintes du réel, l'expérience passée nous apporte la preuve que l'utopie ne manque pas de se glisser dans les débats et dans les documents officiels : au terme du quinquennat, c'est une société de meilleure qualité que l'on veut chaque fois construire.

D'où l'amertume ressentie quand, à la fin de la période couverte par le Plan, on mesure le décalage entre le rêve et la réalité, quelles que soient, par ailleurs, les prouesses accomplies, malgré tout, par les hommes qui, dans ce pays, n'ont jamais régné à la peine.

Nous craignons que les options actuelles du Plan n'aient beaucoup de difficultés à être concrétisées.

Je redoute que, cette année, le rêve ne tourne au cauchemar avec la crise qui est partout présente et dont les effets peuvent être, hélas ! inhibants. D'autant que « l'ardente obligation » d'hier paraît s'être bien émue, que la foi semble se perdre et que le consensus social s'effrite dangereusement.

C'est contre un excès de scepticisme et contre un excès de pessimisme qu'il faut mettre les Français en garde, monsieur le Premier ministre, en leur montrant, par exemple, quel est l'aboutissement navrant de la démobilisation outre-Manche de tout un peuple qui fut un grand peuple, l'histoire récente l'atteste.

C'est justement parce qu'il y a crise dans le monde entier qu'il faut un Plan au moins chez nous. Si l'on peut, à la rigueur, s'en passer par temps calme, il devient indispensable pour des traversées houleuses.

L'avant-projet que nous examinons s'apparente davantage à un simple programme électoral, au mieux à une déclaration gouvernementale prononcée lors d'un renouvellement de ministère.

Une extrême prudence, alliée à une audace bien tempérée, ne suffit pas pour galvaniser une nation. Certes, il ne s'agit encore que de « l'esquisse d'une esquisse », pour reprendre une formule déjà célèbre, et c'est bien ce qui permet à notre commission des finances d'accorder à votre texte de larges circonstances atténuantes.

La meilleure façon de donner l'avis de cette commission était de vous faire part des recommandations et des observations qu'elle avait formulées. Notre prise de position véritable sur le VII^e Plan, c'est à notre prochain rendez-vous que nous la formulerons. (*Applaudissements sur les travées socialistes, à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, c'est une procédure effectivement nouvelle qui nous réunit aujourd'hui et qui, je le rappelle, découle très directement d'un vœu qui a été, à plusieurs reprises et avec insistance, formulé par votre Haute assemblée et qui consiste, un an avant d'arrêter le Plan, à présenter les grandes options à un niveau, nécessairement très général, où apparaissent les axes de force autour desquels doit s'orienter et s'organiser notre planification.

C'est ce qui est repris aujourd'hui dans le rapport sur l'orientation du VII^e Plan sur lequel je vais vous exposer les observations du Gouvernement après l'audition de celles de vos rapporteurs.

Je voudrais auparavant remercier M. Lucotte, qui a présenté, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, un rapport complet, approfondi et, à mes yeux, tout à fait excellent.

C'est également une procédure intéressante de concertation qui permet au Gouvernement — j'y attache une très grande importance — d'apprécier avec plus de précision quelles sont les préoccupations des assemblées, en l'occurrence de la vôtre, et, croyez-le, d'en tenir le plus grand compte.

C'est dans cet état d'esprit que j'ai entendu les excellents rapports de M. Bohl et de M. Monory qui, l'un comme l'autre, ont apporté un certain nombre de suggestions qui me permettront, à la fin de ce débat, comme je l'ai fait à l'Assemblée nationale, de déposer une lettre rectificative qui tiendra compte des observations de votre Haute assemblée.

Je n'ai pas mentionné le rapport de M. Legaret, car j'ai pensé que son intervention n'était que le brouillon de son rapport (*Rires.*), son exposé relevant plus de l'art du critique littéraire, art subtil s'il en est, que de celui du rapporteur. Je pense qu'il ne s'agissait pas d'une prestation définitive. J'attendrai donc son intervention sur le VII^e Plan lui-même et je suis sûr que, lui aussi, peut faire beaucoup mieux. (*Nouveaux rires.*)

Le débat sur le VII^e Plan qui s'ouvre aujourd'hui devant votre Haute assemblée marque une étape, non seulement dans le développement de la planification française, dont tous les observateurs ont toujours souligné le caractère original, mais beaucoup plus fondamentalement dans la vie économique de notre pays.

Ce Plan ne se bornera pas, en effet, à prolonger les six plans précédents. Dans les dix années qui viennent de s'écouler, de 1966 à 1975, le V^e et le VI^e Plan avaient assigné pour objectifs à l'effort national une profonde modernisation de notre appareil productif et une ouverture sans réticence sur la compétition internationale ; à cet égard, ils ont réussi et leurs objectifs ont été atteints. Ils ont permis de donner la priorité aux secteurs industriels de pointe, d'accentuer la qualification des travailleurs, d'encourager l'innovation technique et de mettre en œuvre une politique volontariste d'aménagement du territoire. Cette industrialisation concertée a conduit la France à s'intégrer enfin pleinement dans l'univers technique du xx^e siècle.

Et lorsqu'on examine aujourd'hui la situation de la France, notamment au niveau de nos exportations et de notre pénétration des marchés étrangers, lorsqu'on regarde notre production industrielle, sa qualité et l'évolution de notre technologie, on s'aperçoit que les options qui avaient été arrêtées par les auteurs des V^e et VI^e Plan ont bien été suivies et que les objectifs, qui avaient été à l'époque définis, ont bien été atteints.

C'est cela un plan. C'est cela l'objectif d'un effort de planification. C'est l'essentiel, non pas un catalogue de petites mesures ou d'investissements dont on apprécie à la loupe s'ils ont été réalisés et selon quel pourcentage.

Aujourd'hui, l'élaboration du VII^e Plan coïncide avec le début d'une phase nouvelle de l'histoire économique. Cette phase est difficile. Les Français le savent. Le Gouvernement ne l'a jamais dissimulé, tout au contraire.

La période dans laquelle nous sommes entrés exige des efforts, mais plus encore des initiatives, car nous ne serons plus dorénavant, j'en suis persuadé, dans une période de croissance facile et importante, mais dans une période de croissance qu'il nous faudra mériter par nos efforts et qui sera plus modérée qu'auparavant pour la simple raison que l'ensemble des richesses dans le monde devra dorénavant être mieux réparti entre tous les pays de la planète.

Cette période requiert de tous, dans tous les domaines, la rupture avec des habitudes et des comportements du passé. Nous devons rendre notre pays plus apte à développer dans des directions nouvelles ses entreprises et ses recherches.

Les années 1976-1980 seront, à bien des égards, des années décisives. La façon dont l'économie française s'adaptera, dans cette période, aux défis nouveaux qui lui sont aujourd'hui lancés déterminera l'avenir de notre peuple pendant le dernier quart du xx^e siècle, c'est-à-dire la vie de chacune et de chacun de nous. C'est donc dans cette perspective que le Gouvernement, selon les orientations tracées par le Président de la République, s'est attaché à fixer les lignes majeures de ce VII^e Plan.

Les orientations préliminaires proposées au Parlement, au terme des travaux des commissions préparatoires, expriment cette adaptation, à la fois nécessaire et voulue, à une situation mondiale, qui, depuis deux ans, s'est profondément transformée. Il nous appartient de montrer, comme souvent déjà dans notre histoire, que le défi des circonstances peut être un stimulant.

Le Plan doit devenir une stratégie offensive et rigoureuse. Cela implique à la fois un dessein à long terme et la capacité d'en infléchir à tout moment l'exécution selon les circonstances.

Cette conception s'impose particulièrement quand l'évolution des données économiques et monétaires rend plus aléatoires que naguère l'élaboration et l'accomplissement du Plan. Il serait erroné d'en conclure que tout effort de prévision est désormais impossible. Mais il serait non moins trompeur de prétendre ignorer que la plupart des éléments dont nous sommes contraints de tenir compte sont susceptibles de subir, de mois en mois et d'année en année, de brusques et profondes mutations.

Le prochain Plan sera donc, au sens plein de ces mots, un outil neuf pour un pays qui change, dans un monde qui se transforme. La France a beaucoup changé ces dernières années. Elle s'est fondamentalement modernisée.

Ce changement réussi ne prend son sens véritable que dans la mesure où il rend possible des changements nouveaux. Le VII^e Plan les propose et fixe les objectifs principaux de cet effort accentué de modernisation, plus complexe et plus diversifié que celui qui vient d'être accompli.

C'est à dessein que j'emploie le mot « objectifs ». Il montre bien qu'il ne s'agit pas de définir un cadre général, qui prétendrait tout prévoir et tout organiser, mais dont l'immensité même, dans les circonstances présentes, ruinerait en fait l'efficacité. Ce serait une erreur de vouloir tout régenter sur le papier, jusque dans le détail, ce qui conduirait à ne rien pouvoir obtenir dans les faits. Nous agissons à l'inverse. Nous fixons des objectifs précis, concernant seulement les secteurs primordiaux et les actions essentielles. Parce que ces objectifs sont précis, ils seront rigoureux et les moyens nécessaires seront mis en œuvre pour qu'ils soient atteints.

La planification n'est pas une fin en soi. Elle est une méthode au service d'une politique. Ce qui compte, en dernière analyse, c'est d'atteindre les objectifs que la nation se sera proposée à elle-même librement.

Plus que tout autre, une société libérale ne peut subsister qu'en allant de l'avant, en décidant elle-même l'avenir qui répond à l'évolution des rapports mondiaux de production et d'échanges.

Ainsi que l'a dit, dès l'origine, le Président de la République, le VII^e Plan définit deux ambitions primordiales pour les cinq années à venir : d'une part, le redéploiement de l'économie française ; d'autre part, la transformation progressive de notre société.

Le VII^e Plan n'aura de sens que si nous parvenons à conduire simultanément un effort de croissance régulière, un effort accru d'exportation, une lutte accentuée contre l'inflation, enfin, une politique renouvelée d'aménagement du territoire.

Ainsi que l'ont souligné tous ceux qui ont eu l'occasion de participer aux travaux d'élaboration du VII^e Plan, et dont parlait tout à l'heure votre rapporteur, M. Lucotte, la première orientation fondamentale, la première nécessité, sans laquelle il serait vain d'espérer réaliser nos ambitions, est la poursuite d'une croissance soutenue. Faire évoluer les structures sociales, améliorer les conditions de vie, affermir l'équilibre économique qui nous est nécessaire, tout cela n'est possible que si l'économie française échappe à la stagnation. Il n'est pas sans intérêt, à cet égard, de constater que l'opinion publique, avec bon sens, ne s'est jamais abusée sur l'importance de ce problème.

Les difficultés des dix-huit derniers mois ont fait apparaître combien étaient excessives les spéculations, qui avaient cours il y a quelques années, sur les dangers d'une croissance qu'on jugeait alors démesurée et sur la prétendue nécessité de revenir de toute urgence à ce que les théoriciens nommaient alors « la croissance zéro ».

Il a suffi que, dans un certain nombre de pays industriels, le rythme réel de croissance s'infléchisse et menace en effet de parvenir au point zéro et parfois même le dépasse pour que ce que l'on prétendait souhaitable se révèle dans sa réalité, c'est-à-dire comme l'un des plus grands dangers qui puisse à l'heure présente menacer nos sociétés.

A coup sûr, il est nécessaire de contrôler et d'orienter la croissance économique en fonction des objectifs de civilisation qu'une société libérale s'honore de se proposer à elle-même. A coup sûr, il est opportun de refuser les risques et les cruautés de la croissance sauvage. A coup sûr, il est indispensable d'économiser les ressources réelles, de refuser les gaspillages, d'éviter tout ce qui peut rompre irrémédiablement des équilibres naturels d'autant plus précieux qu'ils sont fragiles et menacés par les progrès de la technique.

Mais pour maintenir ces équilibres, pour donner la priorité aux problèmes humains, la véritable voie n'est bien évidemment pas celle de la récession ni de la régression. Seule, au contraire, une économie en progrès constant peut permettre de réduire

efficacement et effectivement les inégalités, d'améliorer effectivement la qualité de la vie, de rétablir effectivement les équilibres nécessaires.

Il est évident qu'il ne saurait y avoir de progrès social, ni de progrès culturel, dans une société de « croissance zéro ». C'est bien pourquoi nous devons porter tant d'attention à l'évolution de la conjoncture économique internationale. Parce que la France est désormais un pays industrialisé, qui participe pleinement à la vie économique mondiale, les difficultés présentes d'un grand nombre de pays, qui sont nos partenaires, ont toutes leurs répercussions sur notre taux d'activité.

L'impérieuse nécessité de maintenir une croissance régulière, malgré les fluctuations éventuelles de l'économie mondiale, suppose que nous redoublions d'efforts pour assurer d'abord l'équilibre de nos échanges extérieurs. Il est évident que la France, dont les ressources en énergie sont limitées et qui ne dispose que de peu de matières premières, ne saurait assurer le progrès de son économie qu'en développant ses exportations.

Tous les travaux préparatoires au VII^e Plan font apparaître que si, par accident, l'on envisageait le repli sur elle-même de l'économie française, celle-ci perdrait son dynamisme et par là même sa sécurité. Dans la période couverte par le VII^e Plan, il faut donc non seulement rétablir l'équilibre de notre commerce extérieur, ainsi que nous sommes en train d'y parvenir, mais assurer cet équilibre de façon permanente.

Or, dans ce domaine, plus que dans tout autre peut-être, rien n'est jamais acquis. La bataille pour l'équilibre de notre balance commerciale et, plus fondamentalement, pour l'équilibre de notre balance des paiements suppose un effort incessant.

Il ne faut pas croire parce que, contrairement à ce qu'un certain nombre d'observateurs ont pu dire, il y a moins d'un an, nous avons gagné une manche, la première de cette bataille, que le danger est définitivement écarté. Ce serait se bercer de douceurs et de fausses illusions.

Elle suppose un effort d'économie sur les matières premières et sur l'énergie, afin de réduire notre dépendance vis-à-vis de l'extérieur, mais plus encore un effort d'exportation, pour accroître la part de la France sur les grands marchés du monde moderne, pour que les entreprises françaises vendent davantage de biens d'équipement, pour développer les activités de service tournées vers l'exportation, pour donner par ailleurs à nos exportations de produits agricoles des débouchés plus vastes et plus stables.

C'est donc dans ce domaine du commerce extérieur que les interventions de la puissance publique, de 1976 à 1980, devront s'exercer avec le plus d'efficacité, afin que l'appareil productif français parvienne rapidement à s'adapter aux données nouvelles de l'économie mondiale.

Nous avons à cet égard des avantages importants. Lorsque l'on regarde la situation actuelle du commerce international français, notre place dans le monde sur le plan commercial, on s'aperçoit qu'elle est sans aucune mesure avec celle que nous avons connue il y a dix ou quinze ans. Cela tient au fait que la période récente des quinze dernières années a été caractérisée pour notre pays par des transformations extrêmement profondes de nos structures économiques mêmes, transformations que les Français ont le plus de mal à percevoir, mais qui sont, bien entendu, mieux aperçues de l'étranger et qui se sont traduites par l'existence, aujourd'hui, de structures industrielles fortes, de technologies avancées qui permettent à la France d'être considérée — ce qu'elle n'était pas dans le passé — comme un partenaire industriel de premier choix.

D'autre part, le retablisement très significatif de notre position dans le monde la politique étrangère qui a été et qui est toujours poursuivie, nous mettent dans une situation privilégiée dans laquelle la politique de détente et de coopération avec tous les grands pays, et les autres également, se traduit par le fait que nous devenons naturellement un interlocuteur privilégié pour un nombre croissant d'entre eux.

Ces deux caractéristiques, ces deux résultats parmi les plus spectaculaires de ceux qui ont été atteints par la V^e République nous permettent aujourd'hui effectivement d'imaginer que notre effort d'équilibre de nos échanges extérieurs, dans un monde pourtant de plus en plus difficile, sera couronné à long terme d'un succès durable comme a été couronné de succès l'effort que nous venons de faire pour rétablir l'équilibre de notre commerce extérieur au cours de ces derniers mois.

A cet effort soutenu pour équilibrer nos échanges doit correspondre nécessairement un effort du même ordre pour accentuer notre lutte contre les tensions inflationnistes de toute nature. Nul ne conteste que la croissance équilibrée réclame une

stabilité réelle des prix. Toute l'histoire moderne et contemporaine montre qu'aucun progrès économique et social n'est possible dans un pays rongé par l'inflation. Vous savez avec quelle persévérance, dès sa constitution, le Gouvernement s'est attaché à lutter contre la hausse des prix et est allé, je dirai, un peu à contre-courant de la politique économique des pays qui l'entouraient. Des résultats importants ont été obtenus, mais nous savons tous que les dangers de l'inflation ne sont pas, et de loin, écartés pour autant. Plus encore sans doute que l'effort pour conquérir les marchés extérieurs, l'effort contre les poussées et les tensions inflationnistes n'est jamais terminé. Dans la mesure où se produira la reprise économique attendue dans les pays industriels, il sera plus nécessaire de veiller avec rigueur à ce qu'elle ne provoque pas une nouvelle flambée des prix, ce qui est un risque sérieux. Il est évident que, pour réaliser les actions prioritaires définies par le VII^e Plan, une politique financière et monétaire rigoureuse devra être menée, qui exclura notamment tout mode de financement susceptible de relancer l'inflation. Cela suppose une progression ordonnée des revenus, de la consommation et des investissements. A cet égard, nous n'avons l'intention de nous laisser tenter par aucune sorte de démagogie.

Cet effort de croissance régulière, ces exportations accrues, cette lutte contre l'inflation impliquent un redéploiement global de notre appareil de production. Appareil industriel d'abord, mais tout autant dispositif commercial tourné vers l'extérieur. Redéploiement enfin, dans cette même perspective, de notre agriculture.

Mais il est un aspect de ce redéploiement sur lequel je veux insister devant votre assemblée, c'est ce que je nommerai le redéploiement géographique. Vos travaux et vos réflexions vous y rendent, je le sais, particulièrement attentifs. Vous mesurez mieux que quiconque combien l'évolution de notre économie rend indispensable la recherche d'une utilisation rationnelle, dynamique, et je dirai même, quitte à déplaire à M. Legaret, inventive de l'espace et du sol.

Plus que jamais s'impose l'obligation d'un développement réellement équilibré des diverses régions françaises, et cela aussi, c'est un défi qu'il est difficile de relever. Précisément parce que nous vivons une période difficile, il est indispensable de veiller à ce que la restructuration nécessaire de notre appareil industriel ne conduise pas à accentuer le décalage entre les régions fortement industrialisées et celles à l'inverse où l'industrialisation est encore faible et fragile.

Cela rend nécessaire un examen renouvelé de la politique d'aménagement du territoire. Certes, dans ce domaine les résultats acquis au cours des années passées, depuis la création de la délégation à l'aménagement du territoire, ont été substantiels. Leur ampleur même doit conduire à ne pas répéter strictement les mêmes types d'action et les mêmes procédures. Tout au contraire, il nous faut définir des ambitions et des objectifs nouveaux, qui tiennent compte de ce qui a été réalisé et qui, se fondant sur ces bases, permettent d'engager une nouvelle étape.

L'une des ambitions primordiales de cet aménagement de l'espace doit être un effort nouveau pour améliorer les conditions matérielles de la vie. Ainsi que le souhaite un nombre croissant de nos compatriotes, il faut s'attacher à préserver de façon active l'environnement naturel, il faut restaurer les équilibres rompus ou menacés, aussi bien dans le milieu citadin que dans les zones rurales.

Sur ce dernier point en particulier, je crois nécessaire d'indiquer au Sénat l'attention extrême que porte le Gouvernement à l'avenir de nos régions rurales en général et plus spécialement des régions de montagne, dont les premiers résultats partiels du recensement montrent qu'elles connaissent des mutations profondes et une évolution si rapide qu'elle devient dangereuse. La population diminue, elle vieillit, le niveau général d'activité économique s'affaïsse. Ainsi s'accélère un cycle de dépeuplement et d'appauvrissement qui conduirait, si la puissance publique n'intervenait pas très vigoureusement à une véritable désertification de certains départements.

M. Charles Allié. Quel aveu !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Mais oui, effectivement, c'est l'aveu que, dans l'économie, les situations n'évoluent pas rapidement. C'est l'aveu de la faiblesse et de l'incohérence d'une politique qui a été menée depuis trente, quarante, cinquante années. Une telle situation ne se redresse pas du jour au lendemain. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Fernand Chatelain. Ils applaudissent leurs erreurs !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Il faut donc, dans toute la mesure du possible, et je dirai sérieusement, redresser l'évolution naturelle. C'est en particulier l'objectif du programme que le Président de la République m'a demandé de faire établir pour le Massif Central, zone où l'on constate que les phénomènes négatifs ont pris le plus d'ampleur.

Ce sont également les objectifs que nous retenons pour l'ensemble de ces régions de montagne dans lesquelles l'action qui a été entreprise déjà depuis quelques années, tant au niveau des équipements que des revenus, a permis de limiter les effets naturels d'un appauvrissement qui est lié à la nature même de l'évolution de nos sociétés.

Il n'est pas moins évident que cette action, tout à la fois urgente et globale, en faveur des zones de montagne, ne saurait différer si peu que ce soit ce qui a été défini, promis et engagé dans d'autres régions en mutation. Je tiens à dire nettement que, dans la conjoncture présente, il apparaît nécessaire que les régions de l'Ouest demeurent prioritaires dans l'orientation des investissements. Leur développement économique devra s'appuyer spécialement sur la valorisation de la façade atlantique, sur le développement de ses ports, sur la mise en service des communications autoroutières qui les raccorderont aux centres économiques de l'Europe occidentale. Ainsi le désenclavement, qui a déjà sérieusement diminué au cours des années passées, ne sera plus une espérance, mais une réalité.

Le développement de l'Ouest ne saurait toutefois être conduit au détriment des régions industrialisées au XIX^e siècle et où se posent de délicats problèmes d'adaptation. L'Est bénéficiera naturellement du développement des deux grands secteurs que constituent l'industrie nucléaire et la mécanique lourde. Mais les instances régionales et nationales devront être très attentives aux problèmes particuliers des zones de reconversion minière et surtout des zones frontalières.

Maintien d'une croissance régulière, effort soutenu d'exportation, lutte persévérante contre l'inflation, redéploiement de notre économie, aménagement du territoire, telles sont les orientations qui guideront notre action économique dans l'élaboration et pour la durée du VII^e Plan.

Mais en dessinant les grandes lignes du VII^e Plan nous devons rester conscients de ce que ce Plan commence dans six mois, autrement dit demain et que l'action conjoncturelle menée aujourd'hui par le Gouvernement en matière de prix, de commerce extérieur, d'activité, conditionne notre entrée dans ce VII^e Plan.

Depuis un an, des progrès importants ont été réalisés. En matière de prix, la hausse au détail qui était de 4,2 p. 100 pour le trimestre, il y a un an, a été ramenée à 2,5 p. 100 pour les trois derniers mois. Si nous ne relâchons pas notre effort, nous devrions réduire davantage ce rythme et nous situer au même niveau que notre partenaire étranger le mieux placé.

En matière de commerce extérieur, les progrès ont été extrêmement rapides et au déficit de 5,3 milliards de francs enregistré dans les mois de juin, juillet et août derniers on peut opposer aujourd'hui un excédent de 4,2 milliards de francs au cours des trois derniers mois.

Sans doute, ce progrès résulte-t-il pour partie de la réduction de l'activité, mais il recouvre également, et essentiellement, d'une part, un effort systématique d'économies qui a été réalisé, notamment en matière d'énergie, et, d'autre part, un effort également systématique en matière d'exportation qui, lui aussi, a été particulièrement couronné de succès grâce au dynamisme de nos entreprises et à la politique suivie par le Gouvernement.

Reste évidemment le problème de l'activité et de l'emploi. La récession qui affecte l'économie mondiale s'est révélée plus forte et plus longue que ne l'attendaient les experts internationaux ; bien que nettement moins touchée que la plupart de nos partenaires étrangers, la France a été également atteinte et notre croissance en 1975 sera — c'est ce qui ressort de la dernière réunion de la commission des comptes de la nation — sensiblement plus réduite que ce que nous attendions. Il semble cependant aujourd'hui que le plus bas de la courbe soit atteint et tous les experts internationaux semblent s'accorder pour prévoir en 1976 une reprise assez générale de la croissance dans le monde. Notre préoccupation est donc d'essayer de faire en sorte que cette reprise s'effectue en France le plus tôt possible, que ses répercussions sur l'emploi soient rapides, afin que la reprise, tout en restant soutenue, ne provoque pas une nouvelle poussée inflationniste.

Bref, il nous appartient de faire en sorte qu'en poursuivant l'action entreprise depuis un an, qui nous a permis de rester tout à fait en tête des pays en ce qui concerne la croissance, nous puissions être également en tête de ceux qui se relèveront.

Dans cet esprit, le Gouvernement a déjà pris de nombreuses mesures qui concernent en particulier les investissements et l'emploi. Ces mesures entrent actuellement en application. Il est trop tôt pour en dire les effets, mais l'intérêt qu'elles ont suscité et, par exemple, l'importance des demandes d'emprunt bonifiées faites par les entreprises montrent que notre économie est prête psychologiquement et pratiquement, pour la reprise. Les chefs d'entreprise attendent encore un signe, un indice qui les encouragerait. Or, ces indices, il se peut qu'ils apparaissent bientôt avec les renseignements qui nous parviennent des pays étrangers, notamment des Etats-Unis, et qui nous montrent que le retournement de tendance est probablement en train de se produire. Nous n'effaçons pas en quelques mois les effets de l'à-coup conjoncturel que le monde a subi, mais au moins devrions-nous être dans la dernière partie de cette année sur la bonne voie pour que la France soit au début du VII^e Plan en état de concevoir et d'appliquer dans de bonnes conditions une politique de développement économique et social à moyen terme.

Mais, pas plus que la planification, le redéploiement économique, si nécessaire soit-il, n'est une fin en soi. L'ambition principale que propose aux Français le VII^e Plan est en réalité le progrès social.

Le VII^e Plan définit des actions concrètes, qui tendent à réduire, de manière significative, les inégalités de revenus et de situations. Il s'agit d'aller au-delà de ce qu'on nomme, traditionnellement, l'aide aux catégories les plus défavorisées. Il s'agit de faire évoluer profondément les structures sociales et professionnelles.

Il importe à cet égard de refuser toute équivoque. Il est bien évident que, dans un pays comme le nôtre, tel que l'ont façonné son histoire et sa culture, la réduction des inégalités ne saurait signifier ni l'uniformisation des conditions, des ressources, des modes de vie, ni le systématique nivellement, qui n'est que la caricature de l'égalité. Les travaux de la commission des inégalités sociales ont précisément le grand intérêt de mettre en lumière combien diverses sont les formes que revêtent dans notre pays les inégalités, d'autant plus profondes qu'elles s'additionnent et je dirai surtout se transmettent. Cette perpétuation des inégalités de génération en génération est sans nul doute aujourd'hui, plus encore que dans le passé de notre peuple, la forme d'injustice que les Français supportent et supporteront le moins.

La lutte contre les inégalités concerne donc tous les aspects de la vie sociale. Elle implique à coup sûr un effort en ce qui concerne les écarts des revenus. Mais elle va bien au-delà, car elle touche à des domaines aussi divers que les emplois, les conditions de travail, l'habitat, les prélèvements fiscaux, la redistribution sociale, l'éducation, la formation, la maîtrise de la culture. Dans chacun de ces domaines, la réduction effective des inégalités suppose non seulement de longs efforts, mais la remise en cause d'un certain nombre de privilèges.

Il nous faut donc poursuivre de façon plus intense la lutte contre la pauvreté. Il nous faut, inlassablement, faire ce qui dépend de nous pour que change vraiment, dans la vie quotidienne, la condition des personnes âgées, des handicapés, des titulaires de bas salaires et c'est ce à quoi nous nous emploierons, année après année, au cours du VII^e Plan.

Il nous faut introduire plus de justice dans la répartition des revenus des Français, ce qui signifie que les salaires et les revenus les plus bas doivent progresser plus vite que les revenus les plus élevés, ce qui signifie que les travailleurs manuels, dont les conditions de travail sont souvent les plus pénibles, seront favorisés, ce qui signifie enfin — et nous y veillerons — que seront sanctionnées les formes d'enrichissement disproportionnées à l'effort accompli ou au service rendu.

Il nous faut faire en sorte que la solidarité nécessaire entre les Français ne se limite pas à une seule catégorie sociale ou professionnelle, mais concerne l'ensemble de la population, salariés et non salariés. A cet égard, la fiscalité devra continuer à jouer son rôle dans une meilleure redistribution des revenus, par un traitement égal des différents revenus et par la prise en compte de toutes les formes de gains, y compris les plus-values en capital.

Il nous faut obtenir enfin qu'au-delà d'une meilleure répartition des revenus, soit assurée, par un effort accru d'éducation et de formation, une réelle égalité des chances pour tous ceux qui devront, ensemble, affronter l'avenir commun.

Cette ambition implique, au premier chef, quelle que soit l'évolution du rythme de la croissance économique, une politique active de l'emploi et de la formation professionnelle.

Or, dans le contexte que j'ai défini tout à l'heure, la croissance ne sera vraisemblablement ni aussi forte, ni aussi régulière que dans les vingt dernières années. Jusqu'alors, notre politique de l'emploi était adaptée à une société en expansion rapide, dans laquelle le plein emploi était pour l'essentiel assuré. Cela, désormais, ne nous est plus forcément garanti.

Il nous faut donc inventer une nouvelle politique de l'emploi.

Il serait illusoire de prétendre résoudre par le seul abaissement de l'âge de la retraite ou par la réduction systématique de la durée du travail une situation de déséquilibre de l'emploi qui tiendrait au ralentissement de la croissance. De telles mesures peuvent être nécessaires, mais d'un point de vue tout à fait différent. Si nous sommes amenés à les prendre, c'est parce qu'elles font partie intégrante de notre politique de progrès social. Mais, dans la recherche d'un plein emploi, elles n'apportent que des résultats fragmentaires marginaux ou incertains. Elles ne peuvent se substituer à une politique globale qui doit reposer avant tout sur le soutien de la croissance et sur le redéploiement industriel.

En ce qui concerne l'abaissement de l'âge de la retraite, le ministre du travail entreprendra, dès l'adoption de ce projet par le Parlement, une vaste concertation avec les organisations professionnelles et syndicales, en vue de déterminer les modalités d'application et l'échéancier des mesures prévues dans le rapport. Le Gouvernement distingue, pour sa part, deux objectifs prioritaires. Tout d'abord, les travailleurs qui ont exercé un emploi manuel devront se voir reconnaître des droits particuliers, comportant un abaissement de l'âge de la retraite. Par ailleurs, pour l'ensemble des travailleurs, devra être prévue une progressivité des taux qui offre à tous une plus grande liberté de choix.

En ce qui concerne la durée du travail, si le Parlement adopte les orientations qui lui sont soumises, le Gouvernement est prêt à prendre deux décisions.

Il demandera aux organisations professionnelles et syndicales de s'entendre sur une réduction de la durée maximale du travail. Une loi devra être déposée et votée au cours de la prochaine session ; elle sanctionnera le résultat des négociations engagées. En outre le Gouvernement incitera les différentes branches professionnelles ou entreprises à conclure des accords réduisant la durée moyenne du travail, de telle sorte qu'à la fin du Plan, c'est-à-dire en 1980, le rythme effectif de quarante heures par semaine soit général dans l'économie française.

Mais le débat sur l'orientation du Plan doit conduire à considérer d'autres problèmes d'emploi plus fondamentaux. Il en est un, en particulier, que je ne saurais passer sous silence ; c'est celui qui pose à la société française tout entière la désaffection croissante à l'égard des métiers manuels, dont la contribution à la production, et donc au progrès économique et social, est pourtant la plus décisive. Or, il ne peut y avoir de stratégie du développement sans examen de cet aspect de notre vie sociale.

Les sociétés modernes sont caractérisées par un allongement de la durée des études, qui entraîne un relèvement du niveau culturel de la Nation, alors que le pourcentage d'emplois qualifiés dans l'ensemble des emplois offerts est pratiquement stable.

Cette situation, qui s'accroît régulièrement, entraîne deux conséquences. Beaucoup de jeunes ressentent une frustration en raison du décalage perçu entre la formation donnée et l'emploi occupé. D'autre part, l'équilibre de l'emploi devient beaucoup plus difficile à réaliser, la demande de travail ne se portant que sur une partie de l'offre de travail.

Il est donc essentiel, pour notre société, de revaloriser le travail manuel. Vous savez quelles sont, dans ce domaine, les ambitions du Gouvernement. D'ici à quelques mois, elles se marqueront par des initiatives importantes. Ce point de notre réflexion est fondamental et réclame des actions urgentes et efficaces. Nous nous y emploierons.

Le second point que je veux souligner est la difficulté d'insertion des jeunes dans la vie professionnelle. Cette situation tient, pour une large part, à l'inadéquation de notre système scolaire et universitaire. Je suis persuadé qu'au cours des prochaines années nous constituerons un système de formation profondément différent de celui que nous connaissons actuellement. Certes, pour la formation générale, la préparation à la vie, l'élévation du niveau culturel, l'école et l'université assument et assumeront un rôle irremplaçable. Cette formation générale est au reste très utile, car elle permet les évolutions professionnelles ultérieures. Cependant, elle devra systématiquement être complétée, à tous les niveaux, par des cycles de formation préparant à un premier emploi. Il importe que tous les universitaires en mesurent la nécessité, car telle sera sans doute leur mission principale dans l'avenir.

C'est à cet objectif, joint à l'impératif d'améliorer le niveau culturel et l'égalité des chances au départ dans la vie, que commence à répondre, en particulier, la réforme de l'enseignement que votre assemblée aura l'occasion d'examiner dans les jours prochains.

Mais la réforme de l'enseignement proprement dit ne suffit pas. Il faut développer la formation professionnelle au cours de la première ou des deux premières années d'occupation d'un emploi. Notre ambition doit être, en l'occurrence, d'élaborer un enseignement professionnel alterné qui fasse coexister une sérieuse formation professionnelle et une première insertion dans la vie active.

L'ambition de si vastes changements implique, à plus long terme, un effort soutenu pour transformer les conditions de la vie professionnelle, qu'il s'agisse du cadre matériel ou de la participation concrète aux responsabilités.

Il est à cet égard normal que, dans le débat sur le VII^e Plan, j'évoque le problème des réformes dans l'entreprise. Il est au cœur de tout effort de croissance. Les entreprises sont l'outil de l'expansion, l'instrument irremplaçable du bien-être de tous. Il leur faut, pour être bien conduites, des options claires, une gestion saine, une unité de commandement. Il leur faut aussi des organisations syndicales responsables. La société moderne aspire à une plus grande cohésion, à une solidarité plus poussée. Mais elle demeure, et demeurera encore longtemps, traversée de tensions. Pour être surmontées, celles-ci doivent être d'abord exprimées. La démocratie est nécessaire dans l'entreprise. Mais, de même qu'il n'y a pas de démocratie dans l'Etat sans organisations politiques, il ne saurait y avoir de démocratie dans l'entreprise sans organisations syndicales.

Or, qu'est-ce que la démocratie, sinon la participation concrète de chacun à l'élaboration des décisions qui engagent l'avenir de tous ? Il ne saurait donc s'agir seulement de participation aux bénéfices. Il faut établir une participation effective aux responsabilités. Cela implique une manière neuve de mener sa vie de travail. Cela implique que les conditions de vie dans l'entreprise soient améliorées, que chacun ait la possibilité de donner son avis sur l'organisation du travail, qu'un véritable enrichissement des tâches soit obtenu, que les instances de concertation et de représentation dans l'entreprise soient renforcées.

Cette volonté nationale d'ambitieuse transformation implique, enfin, la mise en œuvre d'une véritable politique de la famille, qui tienne compte à la fois de l'évolution des exigences et des attitudes individuelles et des impératifs de l'existence collective de la nation, surtout à une période où, en raison de l'évolution démographique, l'avenir de la famille risque d'être mis en cause.

Dès son installation, le Gouvernement a eu le souci d'élaborer une politique globale en matière familiale.

Il s'est attaché, pour commencer, à mettre en œuvre le contrat de progrès avec les familles.

Dans son premier programme social, le 19 juin 1974, et malgré les difficultés sociales et financières qui caractérisaient l'époque, vous vous en souviendrez, décidant qu'il n'y aurait en aucun cas lieu de faire une pause sociale, le Gouvernement revalorisait, à l'échéance du 1^{er} août suivant, les allocations familiales au-delà du taux prévu par la réglementation en vigueur. Le supplément donné aux familles, au titre de l'amélioration de leur pouvoir d'achat, a été la première expression du contrat de progrès.

Dans le même souci, pour la première fois, une anticipation de 7 p. 100 sur l'échéance normale des allocations familiales a été accordée au 1^{er} avril de cette année.

Enfin, je puis vous confirmer que, toujours dans le même esprit, le Gouvernement a décidé d'actualiser d'une manière substantielle le barème de l'allocation de logement au 1^{er} juillet prochain. La précédente actualisation avait eu lieu l'année dernière. Or, auparavant, l'actualisation ne se faisait que tous les deux ans. J'ajoute que des mesures spécifiques pour l'attribution de cette allocation seront prévues en faveur des travailleurs dont les ressources ont été amputées parce qu'ils ont été partiellement ou totalement privés d'emploi, ainsi d'ailleurs qu'au profit des familles les plus nombreuses.

Plus fondamentalement, le Gouvernement s'attache à privilégier la situation de la famille dans son ensemble.

Une allocation de rentrée scolaire a été créée et versée dès la rentrée de 1974. Le système des aides à la naissance a été modernisé et rendu plus efficace par l'institution d'allocations postnatales. Les premiers jalons d'un statut social de la mère de famille sont désormais posés : les pensions des mères de famille seront bonifiées de deux annuités gratuites par enfant à charge. Enfin, les familles les plus dignes d'intérêt ont fait

l'objet d'une attention particulière, grâce à l'extension des prêts aux jeunes ménages, grâce à l'allocation accrue pour frais de garde, grâce à la réforme de l'allocation orphelin.

Mais au-delà de cet ensemble de mesures prises dans une période difficile, le Gouvernement a décidé d'inscrire à son programme prioritaire de travail pour 1975 la politique de la famille. Déjà, voici quelques semaines, le conseil de planification a considéré les conséquences probables, dans le domaine économique et dans le domaine social, des perspectives démographiques que nous pouvons envisager pour notre pays. Cette réflexion globale montre combien nous entendons non seulement préserver, mais affermir la cellule familiale, élément primordial, en fait, de notre société. Certes nous mesurons tous ce qu'implique de modifications dans les esprits, les mœurs et les habitudes, la profonde transformation des conditions matérielles de vie, de travail ou d'habitat. Nous comprenons la volonté d'un nombre croissant de femmes d'exercer pleinement et librement une activité professionnelle qui leur permette de prendre toute leur part des responsabilités économiques et culturelles. Mais, quoi qu'il puisse parfois sembler, rien de ces aspirations légitimes n'est fondamentalement contradictoire à l'épanouissement d'une vie familiale harmonieuse.

Il n'est pas d'ordre social qui vaille s'il écrase l'individu. Il n'est pas de bonheur individuel dans le refus et la contestation de toute vie sociale. L'homme est un être qui n'est pas né pour vivre seul. Toutes les sagesse et toutes les cultures l'ont enseigné, parce que toutes l'ont reconnu. Refuser la famille, c'est nier la culture, et c'est nier la vie. Nous sommes résolus à faire vivre la culture, et c'est pourquoi nous nous attacherons à donner aux familles françaises une capacité accrue de s'épanouir, de se cultiver et de vivre. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R., à gauche, au centre et à droite.*)

Ainsi, lucidement, la France continuera d'agir sur elle-même et sur le monde. Ainsi elle fera la preuve, une fois de plus, qu'elle est, autant que toujours, un pays créateur dans une époque de l'histoire où, tout à la fois, les hommes et les sociétés se transforment, se découvrent et s'influencent plus que jamais dans le passé. Nous ne prétendons pas faire de notre tentative de modernisation un modèle pour les autres peuples. Nous en mesurons les limites et les contraintes. Nous en connaissons également le pouvoir créateur.

Le nouvel élan, dont le VII^e Plan prépare les moyens, doit donner à notre pays la capacité de mieux assurer sa liberté réelle de décision et de mieux affirmer sa place et son action dans la communauté internationale, donc en premier lieu dans la communauté européenne.

Nous vivons la fin d'une période historique, où l'ordre mondial se confondait avec un système imposé par quelques pays industrialisés de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord. De tels changements ne vont pas sans secousses. Mais les nouveaux rapports de force qui se dessinent ne sont pas pour autant l'annonce de l'apocalypse. Ils définissent simplement les règles nouvelles du jeu international, le cadre rigoureux dans lequel désormais chaque peuple doit agir pour affermir ses intérêts.

Dans un tel cadre, le repli sur soi d'un pays ne saurait être qu'une tentation dérisoire. Le repli n'est que le masque de l'abdication. Il est le contraire de l'adaptation. S'adapter, c'est se débarrasser des comportements économiques archaïques et donc paralysants, des attitudes sociales sclérosées. C'est se donner les moyens et les capacités de la compétition moderne. C'est choisir ce qu'on veut et accomplir sans défaillance tout ce qu'on a choisi.

Tel est pour nous le Plan. A coup sûr, il doit être une contrainte, mais c'est la contrainte de la liberté. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R., à gauche, au centre et à droite.*)

(M. Louis Gros remplace M. Alain Poher au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. LOUIS GROS,
vice-président.

M. le président. La parole est à M. Raymond Brun.

M. Raymond Brun. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, le VI^e Plan avait notamment posé pour principe que la France resterait ouverte sur l'extérieur. Mais comment pourrait-il être autrement ? Avoir très réellement conscience des difficultés actuelles pour prévoir ce qui se passera dans le monde au cours des cinq prochaines années, donc élaborer le développement national et les mutations que le pays attend ne doit pas nous entraîner vers un repliement néfaste à notre économie.

Cependant, il est clair que les incertitudes qui pèsent sur l'évolution, plus particulièrement de nos partenaires occidentaux, rendent plus difficiles les prévisions.

Ainsi, dès la phase préparatoire du VII^e Plan, on ne retrouve pas cette programmation cohérente, plus rigoureuse aussi, sans doute, qui caractérisait les plans précédents. De l'ardente obligation, on est passé aux options, puis maintenant aux orientations. On pourrait ainsi se demander si la notion même de planification est maintenue.

Certes, dans la période que nous traversons, il convient de faire preuve de réalisme, d'autant plus d'ailleurs que certains objectifs qu'il serait souhaitable d'atteindre peuvent être, à tout moment, contrariés par la conjoncture internationale. Mais comment véritablement porter un jugement sur un rapport relativement clair dans les principes qu'il énonce sans préciser les moyens de les concrétiser ?

On peut énoncer aussi que, le Plan précédent s'étant révélé irréaliste, parce que fondé notamment sur l'idée qu'une forte croissance était une donnée acquise, il était plus rationnel de se contenter de prendre seulement conscience du caractère global des problèmes à résoudre. Je dirai aussi que leur importance, leur diversité ne permettraient à quiconque de les régler dans le cadre d'un seul Plan.

En revanche, l'incertitude de certaines données qui nous échappent et dont la plupart de ces problèmes sont tributaires aurait pu entraîner le Gouvernement à proposer un plan intérimaire au contenu moins ambitieux et plus approprié aux circonstances. Il eût été alors difficile, j'en conviens, de faire figurer dans un même document des actions à court terme et des objectifs à moyen terme exigeant une action permanente qui ont pour but de faire face aux aspirations contemporaines relatives notamment à l'amélioration des conditions de vie. On perçoit ainsi les motifs qui ont amené le Gouvernement à maintenir le principe des plans de cinq ans.

S'il est un mot qui revient souvent, c'est celui de croissance. D'aucuns le parent de toutes les vertus ; d'autres le vouent aux gémonies.

J'ai lu que nous allions avoir à nous familiariser avec deux idées perturbantes : la croissance amène au chômage, le ralentissement peut conduire au meilleur emploi. Ce n'est pas paradoxal ; j'y accorde une part de vérité dans la mesure notamment où, par la notion de meilleur emploi, il faut comprendre les aspirations profondes du vrai monde qui naît, qu'il s'agisse des gens des villes ou des ruraux, quel que soit leur emploi.

Je n'irai pas, toutefois, comme les tenants du Club de Rome, prôner une croissance zéro ou partager l'opinion des écologistes amoureux de la nature dont certains repoussent avec horreur toute création industrielle. En effet, dans la situation actuelle, seul le secteur secondaire peut, par son développement, créer de nouveaux emplois, donc des salaires, donc des pouvoirs d'achat dont toute l'économie bénéficiera.

Par ailleurs, l'expansion économique reste indispensable pour réduire les inégalités sociales, pour permettre aux jeunes de trouver un emploi, pour améliorer le sort des représentants du troisième âge.

Mais de quelle croissance s'agit-il ? On parle d'une politique de gauche fondée sur la consommation et d'une politique de droite fondée sur l'investissement. Schéma curieux et manquant de nuances. La croissance, en réalité, repose au moins sur trois éléments : les investissements, la consommation, les exportations. L'expérience des dernières années a montré que, lorsqu'il y a un déséquilibre trop grand entre certains de ces éléments, on frôle la catastrophe ; je veux dire qu'on aboutit à l'inflation et au chômage. Le projet qui nous est soumis en a tenu compte.

En matière de consommation, on devra assister à des transferts importants au profit des salariés aux revenus modestes ; les investissements devront être mis davantage au service de certaines causes, par exemple celle de l'exportation, afin notamment de résoudre à terme le problème de la balance des paiements et ses conséquences du point de vue de l'endettement.

Oui, la croissance est nécessaire. C'est vraiment manquer d'imagination que d'être fataliste au point de penser que l'inflation, par exemple, suppose comme seul remède la stagnation. La stagnation, c'est la ruine et la misère des plus faibles.

Nous acceptons la notion de croissance équilibrée — personnellement, j'aurais préféré parler de croissance « maîtrisée » — mais ne nous leurrons pas : certains des objectifs nécessaires qui doivent constituer des éléments de votre politique, monsieur le Premier ministre, vont engendrer des obstacles qui feront

que notre société, marquée par la pression des besoins, devra s'orienter vers une société moins systématiquement dirigée vers l'enrichissement et vers ce que la société de consommation appelle le progrès.

Tous ces éléments peuvent permettre de remédier aux déséquilibres spontanés de la croissance et de s'orienter vers une croissance plus juste et de meilleure qualité.

Autrement dit, la croissance est nécessaire, mais il faut la maîtriser. Elle n'est pas une fin en soi. Elle doit être mieux orientée vers les besoins de l'homme dans sa famille, dans sa vie professionnelle, son habitat, son cadre de vie, ses loisirs, en ce qui concerne sa formation. Bien des habitudes devront être alors modifiées, bien des féodalités mises à la raison. C'est à cela que l'on percevra les premiers signes d'un changement de société.

En ce qui concerne les adaptations structurelles nécessaires, je bornerai mon propos à quelques remarques concernant l'agriculture et l'aménagement du territoire.

Faut-il rappeler que l'agriculture est le secteur économique qui pâtit le plus de l'inflation et que les exportations agricoles représentent une part de plus en plus importante de nos échanges extérieurs ?

Autre notion parfois oubliée : l'agriculture peut contribuer au soutien de l'emploi. Il serait aberrant de perpétuer, volontairement ou non, la politique de désertification des campagnes. Le problème de la réorientation des jeunes vers l'agriculture doit être posé. Mais ce n'est pas seulement l'amour de la nature qui peut maintenir ou attirer les jeunes en milieu rural.

Bien que les problèmes agricoles n'aient été abordés dans cette phase du Plan que de façon succincte, il faut noter avec satisfaction les trois grandes lignes d'action qui ont été retenues : l'amélioration des conditions de vie, le maintien du dynamisme et la croissance de notre agriculture, le renforcement des capacités d'exportation plus particulièrement du secteur agro-alimentaire.

Nous savons qu'en matière agricole les décisions sont prises, en grande partie, à Bruxelles. Il serait injuste de mésestimer l'influence favorable de la politique agricole commune sur le développement de notre agriculture, mais celle-ci ne peut plus se satisfaire de l'évolution toujours incertaine — c'est le moins que l'on puisse dire — de la politique agricole de la Communauté économique européenne. Voilà encore un domaine où les efforts compatibles avec les intérêts d'une politique nationale seront réduits à néant, si nous n'arrivons pas à définir un cadre cohérent pour le développement de l'agriculture européenne.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, le rapport qui nous est soumis rappelle les grands objectifs traditionnels qui ont été retenus au cours des dernières années. Corriger les déséquilibres économiques, démographiques, financiers et sociaux entre les régions, inciter les entreprises industrielles ou de services, y compris ceux de l'Etat, à s'installer dans les départements les moins bien « servis », donner leurs chances aux villes moyennes et petites — n'est-ce pas un leurre ? — sans abandonner les efforts réalisés en faveur des métropoles d'équilibre, tels sont les objectifs que se fixe la politique d'aménagement du territoire.

Si ses buts se sont diversifiés et multipliés au fil des années, on doit reconnaître que les résultats obtenus ne permettent pas un constat de réussite, aussi bien en ce qui concerne le ralentissement de la croissance de la région parisienne que le lancement des villes nouvelles, la mise en valeur de la façade atlantique, les grands aménagements régionaux, la conversion de certaines régions minières et sidérurgiques, par exemple.

On serait ainsi tenté de se laisser aller à un certain pessimisme quant aux résultats tangibles à attendre des prochaines années. D'autant plus que les moyens financiers légers mis au service d'aussi nobles causes participent à l'élaboration d'une politique qui utilise simultanément l'incitation et la contrainte, la pratique contractuelle et la voie autoritaire, qui s'inspire à la fois de la philosophie jacobine et de la coopération avec les établissements publics régionaux et les collectivités locales.

En tout état de cause, l'aménagement rationnel du territoire impose que les mesures de déconcentration désormais admises et appliquées soient suivies d'une plus grande décentralisation des pouvoirs de décision. Celle-ci ne peut se concevoir qu'à travers l'octroi de ressources nouvelles aux collectivités locales, sans pour autant aboutir à un saupoudrage de crédits qui constituerait un gaspillage de moyens. Ce serait une négation de toute planification.

Le rapport d'orientation affiche une volonté apparemment très ferme de décentralisation au travers d'interventions très

diversifiées où la conception de l'aménagement du territoire sera ordonnée autour de l'impératif de l'amélioration du cadre de vie. Nous ne pouvons que souscrire à un tel objectif dans la mesure où il s'agira réellement d'améliorer les conditions d'existence des citadins et des ruraux et non pas d'offrir aux uns et à quelques autres — je veux dire à ceux qui restent à la campagne — des espaces certes non pollués, mais qui ne seront plus que des réserves de chasse ou de pêche.

Une véritable politique d'aménagement exige, je le répète, d'adapter le rôle de l'Etat et de redéfinir ses fonctions. Celles-ci resteront essentielles pour faire respecter les priorités nationales tant du point de vue technique que financier. Mais les moyens mis à la disposition des collectivités locales et des établissements publics régionaux devront leur permettre d'être des partenaires actifs dans l'élaboration et la réalisation des investissements qui s'avèrent nécessaires pour pallier les insuffisances ou les carences actuelles.

Il me faut conclure. La deuxième phase d'élaboration du VII^e Plan devra porter sur l'approfondissement des orientations proposées, le choix des objectifs et l'examen des programmes d'action prioritaires et des politiques sectorielles, après au moins une consultation sérieuse des régions. Nous pourrions alors réellement juger si ses objectifs sont compatibles avec notre situation économique, s'il peut faire face aux aléas de la conjoncture internationale prévisible au cours des prochaines années et dans quelle mesure il peut faire face aux intentions exprimées dans le rapport d'orientation.

Jusqu'à là, le doute pourrait subsister. Ce qui est en cause dans le VII^e Plan, a dit le Premier ministre, c'est un effort original, difficile, mais qui mérite d'être tenté, pour apporter aux Français, dans un monde plus dur qu'il ne l'a jamais été, plus de justice et plus de sécurité.

Nombreux sont ceux qui souscrivent à de tels objectifs et à la plupart de ceux qui ont été définis à cette tribune tout à l'heure. Nous saurons seulement l'an prochain s'ils peuvent être atteints. (*Applaudissements à droite, au centre et sur les travées de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. Vallon.

M. Pierre Vallon. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, dans ce débat, sur un plan général, j'approuve totalement les conclusions des excellents rapports de nos collègues MM. Lucotte, Bohl, Monory et le « brouillon » de M. Legaret.

Je bornerai mon intervention sur une grande option du VII^e Plan intéressant plusieurs régions quant à son tracé, mais d'importance nationale par ses répercussions économiques, je veux parler de la liaison Rhin—Rhône.

Les propos récents tenus par M. le Premier ministre le 6 juin 1975 ne manquent pas d'être inquiétants à ce sujet. Il paraît curieux d'avoir à réunir encore une commission pour faciliter la délibération gouvernementale quand, depuis dix-sept ans, études sur études s'accumulent pour former un dossier volumineux.

Et pourtant, des déclarations de M. Guichard à Avignon au printemps de 1973, de M. Pierre Messmer, Premier ministre, en mars 1974, de M. Jacques Chirac, Premier ministre, en septembre 1974 et de M. Galley lors du débat de la loi de finances pour 1975, indiquaient que « toutes formalités et procédures préalables aux travaux seront effectuées en 1975 afin que ceux-ci puissent démarrer en 1976 ». Enfin, M. Jean Monod déclarait à Lyon, le 14 février 1975, que la « date affichée » était 1982.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous préciser clairement les intentions du Gouvernement à ce sujet ?

En plus de l'aspect psychologique et politique de ces valse hésitations, économiquement, ce serait une erreur de surseoir ou d'arrêter ces travaux : à quoi auraient servi les investissements importants effectués sur les chantiers du Rhône et de la Saône ? A quoi auraient servi les sommes importantes engagées dans le port de Fos ?

Sans revenir sur tous les aspects d'un dossier dont vous connaissez tous ici l'importance, je rappellerai brièvement l'enjeu de cette réalisation.

Tout d'abord, son importance européenne : cet axe permet d'opérer un rééquilibrage du continent au sein du Marché commun entre les régions fortes de l'Europe du Nord et le Sud-Est français avec son littoral méditerranéen.

Ensuite c'est un acte de foi dans l'Europe que d'être présent au rendez-vous de 1982 avec les Allemands qui font un gigantesque effort pour la réalisation de la liaison Rhin—Main—Danube.

C'est pourquoi, le 6 juin 1975, une délégation des présidents des conseils régionaux concernés a insisté auprès du Premier ministre pour que soient prises sans délai les décisions permettant le début des travaux dès l'année 1976.

Après la réouverture du canal de Suez, le 5 juin 1975, cet axe revêt une importance mondiale en réalisant le bouclage Suez—Rotterdam. Si nous tardons à prendre la décision, la liaison Centre-Europe—Méditerranée se fera par Trieste et l'Adriatique et nous serons dépossédés ainsi d'un flux important de marchandises.

Dans la période actuelle de pénurie et de coût élevé des combustibles, le transport fluvial permet de sérieuses économies. Les chiffres le prouvent : pour une tonne transportée sur cent kilomètres, il faut : 5 litres de combustibles par la route ; 1,5 litre par le fer ; 1,2 litre par voie d'eau petit gabarit, 0,6 litre par voie d'eau grand gabarit et convois poussés.

La décision de construire l'axe Rhin—Rhône est un exemple de régionalisation et de décentralisation. Il irrigue et concerne dix-sept départements dans six régions. Les Parisiens s'inquiéteraient-ils de voir, pour une fois, un axe de communication qui ne converge pas vers la capitale ?

Sans attendre la décision définitive de l'Etat, les six régions ont fait connaître leur intention de participer au financement, mais il est bien évident que, compte tenu des possibilités financières actuelles des conseils régionaux, il est hors de question pour ceux-ci d'assurer la charge de cet investissement.

Alors, après tant de promesses, monsieur le ministre, nous voudrions réellement en 1982 de Fos à Strasbourg « être menés en bateau ». (*Applaudissements à droite et sur les travées de l'U.D.R. et de l'U.C.D.P.*)

M. le président. La parole est M. Blin.

M. Maurice Blin. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, plein emploi et maîtrise de l'inflation, progrès social et défense de l'indépendance économique, qualité de la vie et réduction des inégalités, lequel d'entre nous n'est pas prêt à souscrire à ces dispositions qui servent d'exergue au VII^e Plan ?

Mais si ce VII^e Plan devait se contenter de décrire l'évolution théorique, idéale, de notre société au cours des cinq prochaines années, il intéresserait à vrai dire à peine notre Assemblée. En fait, il s'agit d'une œuvre politique et c'est à ce titre, messieurs les ministres, que vous le soumettez à notre examen. C'est donc à votre volonté de mettre en œuvre ce Plan, au choix de ses moyens plus encore que de ses fins, que nous devons le juger.

Ce projet de VII^e Plan contient en effet un nombre impressionnant d'analyses pertinentes, d'intentions louables. Il en contient presque trop et il vous faudra choisir. Il propose, pour ne prendre que quelques exemples concernant la fiscalité, la famille, le logement, l'aménagement du territoire, des réformes attendues, nécessaires, mais leur approche dans le temps, c'est-à-dire la hiérarchie des urgences ou encore ce que l'on pourrait appeler l'enchaînement des nécessités, n'est guère définie.

Certes, vous avez raison d'insister sur l'incertitude que fait peser sur l'avenir de notre économie sa dépendance accrue à l'égard du monde extérieur. Mais, si l'évolution de la conjoncture vous échappe en partie, il dépend largement de votre volonté politique de modifier et de redresser les structures d'une société que la croissance d'hier et les difficultés d'aujourd'hui ont, sur bien des points, profondément déséquilibrées.

C'est donc sur ces points de structure que doit porter l'effort gouvernemental et que je voudrais rapidement faire porter mon analyse.

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, l'inconnu dans les prochaines années est moins de nature économique que politique. Il présente deux visages. La première interrogation que nous devons nous poser est la suivante : pour relever le défi du Marché commun et de la compétition internationale et se hisser au niveau des plus grandes nations industrielles, les Français ont produit un immense effort. Ils ont plus travaillé que les autres peuples, ils ont consenti au bouleversement de leurs conditions traditionnelles de vie. Or, au moment où ils pensaient toucher au terme de leurs peines, le défi pétrolier, l'éveil économique prévisible et inévitable des nations du tiers monde leur révèlent soudain et brutalement la fragilité de leur prospérité. Pour payer l'énergie qu'elle importe, financer le relais nucléaire, la France doit travailler aujourd'hui encore plus ou encore mieux qu'hier, investir et exporter davantage, bref, fournir un nouvel effort.

Les Français l'ont-ils vraiment compris ? Le corps social, en proie à des tensions contraires, la nouvelle génération, en proie aux séductions d'une société de consommation et de facilité, y sont-ils prêts ? La réponse, je vous l'avoue, n'est pas sûre.

Le Plan que nous discutons aujourd'hui doit, en tout cas, et c'est un minimum, fixer clairement les termes et l'enjeu de cette question. J'aurais aimé, pour ma part, qu'il le fit de façon plus claire, plus simple, plus rigoureuse.

Le second problème est peut-être plus important. C'est celui de l'avenir même d'un système libéral auquel nous devons sans doute la prospérité d'hier, mais qui semble frappé aujourd'hui d'un mal profond et durable.

Cumulant inflation et chômage, il apparaît incapable de cette régulation spontanée qui a fait si longtemps sa force et son efficacité. Qu'on ne me dise pas qu'il s'agit là d'une querelle d'experts. A l'heure où l'avenir de notre économie dépend plus que jamais de la santé de nos partenaires et clients, où la plus puissante nation industrielle du monde n'hésite pas à pratiquer le dumping monétaire pour imposer ses produits, joue de la sous-évaluation de sa monnaie et met en péril le système monétaire mondial, il est difficile de ne pas reconnaître que le libéralisme est soit malade, soit, pis encore peut-être, coupable de relâchement à l'égard de ses propres principes.

Y a-t-il un remède à ce dévoiement ? La réponse est certainement positive, mais à une condition, c'est que ce dévoiement-là soit reconnu et pris au sérieux. Il y aurait, en effet, beaucoup de légèreté à croire que la crise actuelle est passagère et qu'après une pause nous retrouverons l'expansion et la prospérité d'hier. J'en donnerai un exemple. Malgré un refroidissement qui ramène le taux de progression de la production intérieure brute à 1 ou 2 p. 100 au mieux, la hausse des prix ne parvient pas à descendre au-dessous de 10 p. 100. Le fait est grave, il est nouveau. Il témoigne que l'inflation tient aujourd'hui non à la conjoncture, mais à la structure même du système.

Qu'en sera-t-il en effet demain si, comme le propose le Plan, pour lutter contre le chômage nous prétendons retrouver une croissance de 4 à 5 p. 100 l'an ? Je n'ai, je l'avoue, trouvé nulle part dans ce projet de Plan que nous examinons des réponses satisfaisantes à cette question dont dépend tout le reste.

Faut-il alors, avec certains, parier sur la fin et la faillite prochaine du système ? Mais ceux qui les prédisent et voudraient s'en réjouir sont bien incapables de proposer à l'heure actuelle autre chose qu'un régime de contraintes, qui à la fois entretient la pénurie et prive l'homme de liberté.

M. André Méric. La planification !

M. Maurice Blin. A cette perspective, les Français dans leur grande majorité disent non, et ils ont raison. A la vérité, c'est que le système libéral s'est laissé prendre au piège. Il a fait du profit, et du profit seul, l'unique critère d'utilité non seulement économique, mais sociale.

Toute production hier était bonne dès lors qu'elle apportait de l'argent. D'où une provocation permanente à la consommation d'autant plus intense que cette dernière est moins utile ; d'où une prolifération parfois anarchique de l'investissement facilitée par l'inflation. Bref, il a perdu de vue l'homme qu'il a mission de servir et non d'aliéner. L'homme consommateur, mais aussi l'homme producteur.

Comment s'étonner dès lors, mes chers collègues, que tant de travailleurs, à tous les niveaux de la hiérarchie salariale, éprouvent à l'égard de l'appareil économique auquel ils donnent le meilleur d'eux-mêmes une réaction de lassitude, de satiété, réaction qui, chez les plus jeunes, va aujourd'hui jusqu'au rejet ?

Cette situation peut et doit être redressée, et il est grand temps. Il faut qu'à travers le VII^e Plan l'opinion — pas seulement notre assemblée — se convainque de la ferme volonté des pouvoirs publics d'y travailler.

Quels sont les remèdes ? Ils devraient, me semble-t-il, apparaître au moins à trois niveaux : l'entreprise, la conduite de l'économie, le destin de l'homme et de la femme au travail.

Voyons d'abord l'entreprise, car celle-ci est beaucoup plus qu'un instrument à produire des richesses qui seront la propriété exclusive de quelques-uns, ceux que l'on appelle par commodité les capitalistes. A la vérité, l'entreprise est aujourd'hui le bien de tous puisqu'elle assure l'emploi de millions de Français et qu'elle est devenue leur principal milieu de vie. Or, tout pousse aujourd'hui l'entreprise française non pas à accueillir, mais au contraire à éviter l'homme. L'accroissement régulier

des charges liées aux seuls salaires la conduit inévitablement à le remplacer, partout et chaque fois qu'elle le peut, par la machine. On dira que c'est la loi de la productivité et que le secteur tertiaire est là pour absorber l'essentiel de la main-d'œuvre en surplus ; mais l'essor du tertiaire en France atteint — tous les experts le savent aujourd'hui — ses limites ; surtout, un développement excessif des services aux dépens des secteurs productifs est un facteur non négligeable d'inflation.

Comment, cependant, demander à l'entreprise d'améliorer sa productivité, de conquérir des marchés extérieurs, de créer des emplois quand, dans le même temps, on lui met chaque année sur les reins des charges nouvelles ? Sa vraie fonction est de produire des biens, non de collecter l'impôt, fut-il à finalité sociale. La conjoncture actuelle met en lumière les dangers de cette confusion des genres qui interdit à l'entreprise de jouer son rôle de créatrice d'emplois.

La politique sociale de demain — le VII^e Plan pourrait nous en donner l'occasion — doit être revue à la lumière de cette distinction, qui me paraît nécessaire, entre les deux domaines totalement différents de la solidarité nationale et de la solidarité professionnelle. La sécurité sociale, les accidents du travail, les retraites ou indemnités de chômage relèvent effectivement de la première, et d'elle seule. Sait-on, par exemple, que la contribution des entreprises aux allocations familiales représente aujourd'hui une somme égale à la masse totale de l'impôt sur le revenu payé par les particuliers à l'Etat ?

En libérant l'entreprise des charges indues qui pèsent sur elle, on ne fait pas un cadeau à l'entreprise, on assure les bases de la prospérité économique. En tardant à mettre en place les termes d'une véritable solidarité fiscale nationale, on paraît bien sûr préserver le citoyen mais, en fait, on le menace à terme dans son emploi, et à ce jeu de dupe il est sûr de perdre.

Il ne me semble pas que le projet de Plan qui nous est soumis ait suffisamment mis l'accent sur les charges nouvelles que, par ailleurs, va entraîner une meilleure insertion de l'industrie dans la société. Pratiquement, l'amélioration de la qualité de la vie, c'est à elle — l'entreprise — en premier lieu, si l'on y réfléchit bien, qu'elle incombe. Qu'il s'agisse de la protection de l'environnement, du recyclage des déchets, de l'amélioration des conditions du travail, du désir de sécurité, chacun de ces aménagements nécessaires contribue à rendre l'investissement plus coûteux et aboutit à une baisse de rendement du capital productif. Comme tout le monde est d'accord pour le maintien d'un taux de croissance élevé, cela signifie — M. le Premier ministre l'a fort justement souligné dans son exposé — que la baisse d'efficacité du capital devra être compensée par une augmentation du taux d'investissement. Bref, l'industrie française aura besoin, au cours des prochaines années, d'investir davantage qu'hier pour produire non pas nécessairement plus, mais autrement.

Cette faim accrue de capital est la rançon de sa réconciliation avec le milieu social et naturel. Cet argent, où le trouvera-t-elle sinon dans un meilleur équilibre entre la consommation et l'épargne ? Sur ce point, je le dis à regret, le projet de Plan me paraît manquer de clarté et ses auteurs peut-être de courage. On ne peut pas demander à l'industrie de produire à la fois mieux et plus, de respecter l'homme et le milieu sans qu'il en coûte. L'investissement qualitatif l'emportera demain sur la production et la consommation de masse. Le souci de l'homme producteur tempèrera nécessairement l'élan vers la seule consommation. C'est tout le problème de l'épargne, de sa rémunération, de sa destination qui est posé et qui aurait mérité d'être traité en plus de place et avec plus de rigueur.

Cet assainissement des conditions de fonctionnement de l'entreprise va de pair avec sa réforme. Le développement industriel est un combat de tous les jours. Il demande une mobilisation de toutes les énergies. Celle-ci n'est possible que si les salariés en connaissent et en acceptent, en toute clarté, les règles et les contraintes.

Le rapport Sudreau a défini les voies qui peuvent mener à une plus grande transparence des relations entre ceux qui, au travail, ont à décider et ceux qui accomplissent. L'entreprise divisée contre elle-même aura demain bien peu de chance de survivre.

Malgré les résistances, il faut aller de l'avant dans la voie de la réforme, monsieur le ministre, d'autant plus que la France, pauvre en richesses naturelles, n'est riche que de ses hommes, de leur goût au travail, de leur esprit d'entreprise. La solidarité au sein de l'entreprise sera demain la clé et la condition de sa prospérité.

Encore faut-il que ces hommes et ces femmes acceptent de venir à elle. Ce n'est pas toujours le cas. Je crois que le moment

est venu de faire une bonne fois, en toute clarté, le bilan d'un système d'enseignement qui, trop souvent, au lieu de préparer l'élève au travail industriel, l'en détourne.

Le nombre élevé des étudiants français masque cette vérité cruelle et fondamentale : si l'enseignement supérieur s'est développé aux dépens du technique, c'est parce qu'il coûtait beaucoup moins cher. Economie à courte vue, qui se paie aujourd'hui d'un formidable gaspillage de la matière la plus coûteuse, la matière grise.

On ne formera pas les techniciens et ouvriers qualifiés qui nous manquent sans des maîtres nombreux, qui soient aussi des formateurs, en contact personnel avec l'élève, et sans un équipement en machines nécessairement coûteux. On a négligé ce qui est à la fois une évidence et une priorité. Les faits aujourd'hui se vengent et nous valent, en même temps, le sous-emploi et la pénurie de main-d'œuvre.

Qu'on ne me dise pas que la formation générale est seule garante de la dignité du citoyen et du salarié. Tout est question de bon sens. En fait, l'idéal de l'honnête homme qui « se pique de lumières sur tout » nous vient en droite ligne du xvii^e siècle. Il a été le fait d'une classe sociale que ses rentes mettaient à l'abri et du besoin et du travail. C'est en réalité un idéal d'oisif. Comment nous conviendrait-il ?

Cette entreprise ramenée à sa vraie fonction, assurée de la solidarité de ses membres, forte des compétences qu'un enseignement technique répondant à ses besoins lui apporte, doit, ai-je dit, servir l'homme et non se servir de lui. C'est dire que son développement a et aura besoin d'être guidé, encadré par une politique économique plus rigoureuse que par le passé.

Au premier rang — j'ai constaté avec satisfaction que M. le Premier ministre avait insisté sur ce point — s'inscrit la lutte contre l'inflation dont le projet du VII^e Plan fait, à juste titre, largement état. La hausse permanente et régulière des prix qui déprécie la monnaie fait de l'emprunt une facilité à laquelle il est difficile de résister. D'où une série d'investissements où, au cours des dernières années, le nécessaire s'est trouvé mêlé au superflu et lui a parfois cédé le pas. Faut-il envisager une indexation de l'épargne ? Ce remède choc serait, je le sais, lourd de conséquences. Du moins pourrait-on envisager d'y recourir sous certaines conditions. A défaut, il paraît au moins nécessaire d'envisager une sélectivité du crédit qui s'exercerait, dès demain, en faveur des branches industrielles où nous continuons à souffrir d'un retard et qui freinerait, au contraire, toute activité qui n'ajoute pas vraiment à la richesse nationale.

Le VII^e Plan, lit-on dans le rapport Malinvaud, ne peut être qu'un plan de combat. Eh bien, il faut porter nos forces là où sont nos faiblesses : l'industrie de biens d'équipement, les industries agro-alimentaires sont de celles-là. Il n'est pas possible, il n'est pas supportable, que la France, qui est aujourd'hui l'une des premières nations agricoles du monde, se contente de vendre sa matière première, laissant à l'étranger le soin de la transformer et de tirer tout le bénéfice en profit, en main-d'œuvre et en stabilité des exportations qui en résultent. Une véritable alliance de l'industrie et de la terre reste à faire. Elle suppose une mobilisation des capitaux, des esprits, des compétences, une recherche dynamisée, la généralisation de l'organisation interprofessionnelle.

Enfin — et ce sera le dernier volet de mon intervention — il n'y aura pas de redéploiement industriel sans que soient abordées de front les questions que pose aujourd'hui la situation de l'homme et de la femme au travail.

L'heure est passée où la course à la productivité pouvait être gagnée contre l'homme. Les travaux pénibles ne trouvent plus preneurs. Sans le relais de près de sept millions de travailleurs immigrés, des secteurs entiers de l'économie seraient paralysés. On dira que toutes les nouveautés en la matière — horaire partiels ou flexibles pour les jeunes et les femmes, allègement du coût des heures supplémentaires, enrichissement des tâches — coûtent cher ; c'est vrai, si l'industrie française, depuis dix ans, a surtout paré au plus pressé, on ne pouvait pas le lui reprocher compte tenu du retard dont elle souffrait. Mais cette rentabilité qui spéculait sur le « sur-travail » se paie, on l'a vu, d'un prix qui est socialement de moins en moins supportable : c'est le gaspillage des jeunes qu'on a formés et qui refusent les emplois offerts, le recours à une main-d'œuvre étrangère qui pèse sur notre balance des paiements. C'est surtout le grave problème du travail des femmes.

Le rapporteur de la commission des affaires sociales a rappelé qu'elles sont actuellement 8 150 000, soit 1 200 000 de plus qu'il y a dix ans. Or, la femme d'hier, occupée le plus souvent au champ, vivant à la campagne, pouvait encore mener de front

ses tâches de mère, d'éducatrice et de productrice. La vie dans les villes, les contraintes du métier industriel ont brisé l'unité de sa vie.

A mesure que s'étend l'emprise d'une économie dont la fin première et exclusive est la production des biens — et cela vaut pour toutes les nations industrialisées quel que soit leur régime — on assiste au déclin de la cellule familiale avec les effets lamentables qu'on connaît : la crise d'autorité chez les enfants, la délinquance juvénile, l'effondrement de la natalité. Tels sont aujourd'hui les fruits amers d'un système qui sacrifie le présent à l'avenir. Il faut avoir le courage de le dire : ce choix ressemble de très près à un suicide.

Est-il possible d'assurer à la femme de demain les conditions d'un double épanouissement à la fois familial et professionnel ? La réponse à cette question prime à mon avis toutes les autres. Ce qui est certain, c'est que la situation actuelle ne peut plus durer sans mettre en péril l'équilibre de la nation tout entière.

Que penser d'une société qui met la femme aux machines et confie à des « animateurs en milieu ouvert », c'est-à-dire à des hommes, le soin de parer, quand c'est possible, aux dangers que courent leurs enfants abandonnés à la rue ?

A travers la femme, c'est l'espèce humaine que le travail industriel doit respecter, dût la sacro-sainte productivité en souffrir. L'économie doit servir la famille, non l'asservir, la privant de sa fonction essentielle qui est d'offrir à l'enfant ce bien sans prix qu'on appelle l'affection et le temps pour n'en plus faire qu'un consommateur de biens qu'il méprise, à peine en a-t-il joui.

Nous voici loin, me direz-vous, messieurs les ministres — et vous aurez raison — du VII^e Plan et d'une conjoncture difficile contre laquelle — je le reconnais et me plais à le souligner — vous vous battez avec détermination. Mais c'est que, par-delà la crise de l'emploi, de la croissance, du commerce extérieur, nous vivons, en vérité, une crise de société et même de civilisation.

Le système économique qui soutient la nôtre ne se survivra que s'il respecte la finalité humaine qui doit être la sienne et qu'il a quelque peu perdue de vue. C'est aux pouvoirs publics à la lui rappeler et, si besoin, à la lui imposer.

Je sais, la tâche est difficile puisqu'il s'agit, pour ainsi dire, de reviser une immense machine sans pouvoir l'arrêter. Et pourtant, c'est une tâche urgente. A la vérité, elle dépasse le cadre de notre pays et concerne l'Europe entière, car toute initiative en matière de politique économique et sociale doit tenir compte, pour être viable, de ce qui se fait ou ne se fait pas chez nos voisins. Or l'Europe, pourtant, détentrice de richesses que les excès d'un système grisé par l'abondance des biens matériels menace directement, se tait.

Ses peuples n'ont-ils donc rien à dire et à faire ensemble pour cette sauvegarde d'un homme qui semble, aujourd'hui, perdre la maîtrise de son destin ? Pourquoi les difficultés de l'Europe monétaire ou politique condamneraient-elles l'Europe sociale au silence ? Pourquoi la France ne lui montre-t-elle pas la voie ? Sa population active, qui est l'une des plus jeunes d'Europe et lui pose un problème particulier, lui en donne le droit et lui en fait un devoir.

Telles sont les questions qui vont dominer l'approche des années 1980. Dans ce projet de VII^e Plan, messieurs les ministres, presque trop exhaustif, mais dont fort heureusement, tout à l'heure — je le reconnais — M. le Premier ministre a accentué la finalité sociale, nous aurions souhaité que cette question fût plus clairement posée, surtout qu'il y fût plus nettement répondu. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Pisani.

M. Edgard Pisani. Le Plan qui nous est proposé s'articule autour de quelques idées générales. Il est, à la vérité, fort difficile de le critiquer puisqu'il est fort difficile de le saisir.

Nous attendions, nous étions en droit d'attendre une analyse de la situation. On s'y est refusé. Des hypothèses ? A peine les a-t-on esquissées, et non pas les plus vraisemblables. Un choix volontaire ? Il n'est pas accompli. Une stratégie pour réaliser ce choix ? Mais rien n'est apparu, sinon des variantes tactiques pour faire face aux modifications de la conjoncture.

Ce document a fait l'objet de critiques sévères. Notre collègue M. Legaret l'a traité de « brouillon », et M. le Premier ministre, avec une superbe que nous lui connaissons, d'un revers de main a écarté cette critique. Mais j'ai noté que M. le Premier ministre n'a pas répondu au jugement que M. Monory, rapporteur pour avis de la commission des finances, avait porté sur le rapport relatif au Plan en le qualifiant de « déclaration

électorale ». Ayant répondu à M. Legaret et n'ayant pas répondu à M. Monory, M. le Premier ministre a confirmé qu'il s'agit d'une déclaration de type électoral. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

A la vérité, quand on lit ce rapport, on ne trouve rien dans le texte et nous nous sommes interdit de lire entre les lignes considérant qu'il n'est pas raisonnable d'aborder un document politique de cette importance de cette façon.

Pourtant, ici et là, des silences et des sous-entendus nous auraient sans doute permis d'accrocher très sévèrement les auteurs du rapport. Mais non, tenons-nous en au texte, à cette dissertation, qui est sûrement l'œuvre d'un ancien élève de l'école nationale d'administration (*Sourires.*) et essayons, autour de cette dissertation, de bâtir un débat.

Les socialistes, dans ce dernier, veulent manifester d'abord que, pour eux, la planification doit être l'objet d'un débat essentiel et non pas d'un débat rituel, car elle constitue un acte politique majeur. C'est la raison pour laquelle ils ont confié à quatre membres de leur groupe le soin d'intervenir, notre collègue Amis développant nos considérations sur les équilibres généraux, notre collègue Méric faisant part de nos observations sur l'aspect social et l'emploi, notre collègue Laucournet, enfin, parlant de l'aménagement du territoire et des collectivités locales. Quant à moi, je me suis vu confier la tâche de livrer au Sénat quelques considérations générales, singulièrement sur la méthodologie.

Ce faisant, les socialistes ont conscience d'une double responsabilité. Ils constituent d'abord l'opposition d'aujourd'hui, et en tant que tels, par leurs critiques, par leurs suggestions, ils assument, dans notre système institutionnel, une responsabilité réelle.

Mais ils se considèrent également comme la majorité de demain, comme l'un des éléments de la majorité de gauche de demain. S'agissant surtout d'un document prévisionnel dont l'empire s'étendra sur cinq ans, ils ne peuvent pas le traiter comme ne concernant que la majorité d'aujourd'hui, car ils seront bientôt appelés à hériter de son passif. Je tiens à dire au passage que les déclarations récentes de M. le Premier ministre, suivant lesquelles si la nation française avait fait, au mois de mai 1974, un choix différent, il se fut agi d'un drame historique sont dérisoires, pour ne pas dire odieuses. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Pour notre part, nous considérons que l'élection présidentielle de 1974 a rendu plausible et quasiment certaine l'accession de la gauche au pouvoir dans un proche avenir, et c'est dans cette perspective que nous inscrirons nos analyses.

Entrons maintenant dans les documents qui nous ont été soumis.

Quelle surprise que de constater — et ce sera ma première remarque — que nous ne trouvons là aucun bilan du VI^e Plan ! Pourquoi cette discrétion ? Avait-on des choses à cacher ? Se refuserait-on de dire que le taux de réalisation de ce programme est très faible ? Il eut pourtant été intéressant, à notre sens, de faire le bilan de cette réalisation de nos objectifs ainsi que des difficultés auxquelles s'étaient heurtés le Gouvernement et la nation, pour réaliser ces ambitions.

En revanche, nous avons entendu, de la bouche du rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, un triste, un très triste bilan de la planification française. Parcourant les plans à grandes enjambées, il les a assasinés d'un mot bref, disant qu'en définitive, à l'entendre, tout cela n'avait guère servi à grand chose.

Pourtant, le plan a connu en France deux moments majeurs. D'abord à sa naissance, alors qu'il était non pas spécifiquement un plan, mais simplement la désignation d'un certain nombre de secteurs prioritaires nécessaires au redressement économique de la nation, secteurs prioritaires sur lesquels était porté tout l'effort national.

Mais le Plan a connu un autre moment important, c'est celui qui couvre à la fois le IV^e et le V^e Plans. Est-ce que je me trompe en disant qu'à l'époque on avait essayé d'analyser, dans une projection à long terme — 1985 — ce que pourraient être les tendances lourdes de l'économie et de la société françaises ? Est-ce que je me trompe en disant que c'est au niveau de ces plans qu'a été introduite la notion de programmation en valeur ? Est-ce que je me trompe en disant qu'à l'époque, contestable ou non, mais méthodologiquement intéressante, avait été définie une approche de la politique des revenus ? Est-ce que je me trompe en disant qu'à l'époque avait été esquissée une stratégie cohérente des investissements de l'Etat en matière économique ?

Tout cela a été fait et tout cela a été progressivement abandonné au gré d'un renversement très singulier que les universitaires de demain analyseront sûrement.

Il semble que, depuis une dizaine d'années, la planification décline à mesure que les instruments de la planification s'affirment, la sophistication des techniques servant peut-être de masque à leur utilité. Mais à lire les documents qui nous ont été soumis pour le VII^e Plan alors que fonctionne, depuis déjà des années, la méthode d'analyse dite R.C.B. — rationalisation des choix budgétaires — ainsi que les méthodes très élaborées de modélisation et qui permettent de schématiser un certain nombre d'hypothèses, les cohérences possibles et prévisibles, on ne voit apparaître à aucun moment et sous aucune forme les conséquences de ces affinements. Que tout cela ait disparu et qu'on nous soumette une simple approche purement allusive de l'avenir de la nation et des interventions de l'Etat, c'est illusoire et me paraît confirmer le jugement que je portais tout à l'heure.

En fait, il ne s'agit pas d'une planification voulue comme une volonté de maîtrise par la nation de son destin économique, mais d'un rite auquel on a décidé de participer comme pour donner le change.

On nous dit et on nous répétera, à l'occasion de la discussion de l'amendement déposé par mon groupe, que le vague même du rapport est le témoin d'un souci démocratique, celui de ne pas proposer au Parlement un plan qui soit tout élaboré et qu'il ne puisse modifier. Mais, entre l'excès d'un plan tout élaboré et non modifiable, constituant une violation des droits du Parlement et l'excès qui consiste à présenter un document insaisissable et vide, il y avait vraisemblablement une solution moyenne et nous aurions été contents qu'elle fût adoptée.

En face d'un plan tout armé, on ne peut répondre que par oui ou par non ; en face d'un document du type de celui qui nous est soumis, on ne sait quoi répondre, car on ne sait quoi penser et l'on ne peut que donner un blanc seing.

Nous sommes là au cœur du débat, lié à la différence de conception de la planification retenue par le Gouvernement et par nous-mêmes.

Dans votre conception, la planification n'est qu'une programmation économique très approximative et non contraignante à court et moyen terme. Dans notre conception, la planification n'est pas une simple technique, c'est un mode de fonctionnement et de gouvernement de la société. Pour vous, le plan est un catalogue d'intentions ; pour nous, il est l'acte politique essentiel, la prise en main par le pouvoir politique des forces aveugles de l'économie de marché.

Le capitalisme et le socialisme s'opposent précisément sur ce point. Le premier est caractérisé par un système de marché dominant, le second par un système de planification dominante.

Dans le système capitaliste, le Plan sert à faire fonctionner le marché en lui apportant un peu de rationalité ; dans le système socialiste le marché sert à atteindre les objectifs du Plan en lui fournissant des modèles de référence.

Il convient de bien distinguer la planification telle qu'on l'envisage au niveau des entreprises et qui n'est qu'une exploitation des prévisions commerciales et des prévisions de marché, et la planification au niveau d'une nation qui doit avoir pour objectif de briser les pesanteurs économiques du monde du marché au profit des perspectives politiques générales de la nation, le Plan étant l'instrument de leur réalisation.

Nous nous trouvons là, avec le Plan, confrontés à un débat tout à fait fondamental, peut-être au débat le plus important qui puisse être abordé dans notre société à la date à laquelle nous sommes.

Je voudrais maintenant me livrer à quelques considérations brèves sur le document qui nous a été présenté.

La première remarque que je ferai après notre collègue, M. Blin, et avec des conclusions différentes des siennes, c'est que le document refuse de s'interroger sur les caractéristiques fondamentales de la crise que nous traversons.

S'agit-il d'une crise conjoncturelle d'ajustement précédant un nouveau bond en avant de la société libérale fondée sur l'économie de marché ? S'agit-il d'une crise structurelle de la société libérale et capitaliste et d'une mise en cause fondamentale de l'ordre économique international tel que nous l'avons vécu ?

J'aurais parfaitement compris que le Gouvernement problémât la première certitude. Je ne comprends pas qu'un document de l'importance de celui qui nous a été soumis n'ait même pas posé l'interrogation. En effet, notre objectif n'est pas la sauvegarde du système libéral ou capitaliste, c'est la sauvegarde du pays

et des intérêts des travailleurs et, si l'analyse devait révéler que c'est le système qui est en cause, il faudrait l'abandonner pour en adopter un autre dans l'intérêt de la Nation. Mais on s'est interdit de se poser la question de savoir quelle était la nature exacte de la crise que nous traversons.

De ce fait, le document qui nous est soumis n'est pas recevable car il ne fait pas de la situation une analyse objective, une analyse qui retienne toutes les hypothèses possibles d'explication de la crise. Pour nous, pourtant, le développement même du capitalisme devait le conduire à la crise qu'il connaît actuellement.

Nous constatons, en effet, comme tout le monde et comme le faisait tout à l'heure notre collègue, M. Blin, la baisse du taux du profit moyen ; nous constatons aussi la tendance à la suraccumulation du capital, la sophistication, l'alourdissement et l'obsolescence accélérée de tous les investissements ; nous constatons encore la concentration intensifiée du capital et de la production, en face de quoi l'espoir du redéploiement de notre industrie ne peut être sans doute qu'un rêve dans le cadre du système capitaliste actuel.

Nous constatons enfin une mise en place progressive du capitalisme monopoliste d'Etat qui vient supplanter, sans le corriger, le système capitaliste traditionnel des entreprises privées.

L'ensemble du processus de développement de l'économie capitaliste se fait dans le cadre de lois objectives, les lois du marché sur lesquelles ont veu intervenir le moins possible.

Ce système crée, fonde, engendre de façon permanente les conditions du développement économique, mais il exige une appropriation privative de plus en plus importante des surplus dégagés par le développement à cause précisément de la suraccumulation du capital, et de l'obsolescence rapide des investissements.

Il ne peut donc, faute de s'autodétruire, qu'être de plus en plus injuste, c'est-à-dire, qu'accaparer au bénéfice du capital une marge de plus en plus grande des surplus.

Je dirai même que, quelle que soit l'intention des hommes qui gèrent le système capitaliste, ils ne peuvent gérer qu'un système dont les injustices risquent d'aller s'accroissant, vont s'accroissant.

Après ces considérations générales qui touchent au fond du débat et sur lesquelles il eut été intéressant d'avoir une analyse de spécialistes, l'analyse politique ne suffisant pas, je voudrais aborder d'autres aspects du document qui nous est soumis.

L'environnement international est offert, à tout moment, comme alibi aux difficultés que nous rencontrons. Mais ce que je crains, c'est que cette référence au marché international ne conduise à une impasse. Je citerai M. le Premier ministre qui disait tout à l'heure : première proposition « seule une économie en progrès constant peut permettre de répondre à l'attente des hommes » ; deuxième proposition « il ne saurait y avoir de progrès social et culturel dans la croissance zéro » ; troisième proposition « notre croissance dépend de nos exportations ».

A la lecture rigoureuse du texte de M. le Premier ministre, je constate que le progrès est nécessaire au développement social et culturel, mais que ce progrès dépend de nos exportations, qu'il dépend donc de l'étranger, et de l'étranger seul.

Singulière politique d'indépendance nationale qui consiste à faire dépendre le progrès intérieur — j'ai rigoureusement cité les déclarations de M. le Premier ministre et je demande aux sceptiques de relire sa déclaration — des seules exportations ou plus exactement du seul équilibre de notre balance des comptes.

Or, cet équilibre de notre balance des comptes est vicieux aujourd'hui, en ce sens qu'il résulte plus de la diminution de nos importations que le accroissement de nos exportations et que la reprise que nous souhaitons et que nous cherchons aboutira à une reprise des importations de matières premières et compromettra, de ce fait, l'équilibre même sur lequel nous prétendons fonder notre redémarrage.

De surcroît, si j'analyse, poste par poste, région du monde par région du monde, les zones vers lesquelles nous exportons, je constate qu'à partir de maintenant une part importante de nos exportations va vers les pays en voie de développement, nouveaux riches du sous-sol.

Je viens d'apprendre, comme vous, que certaines machines, parties de France pour être installées quelque part dans le Moyen-Orient, ont attendu sur un bateau pendant 101 jours, que des machines exportées pour construire telle usine sidérurgique ou telle raffinerie, attendent dans le désert faute de ciment ou d'entreprise de génie civil capable de les installer.

Je me demande si, en faisant ce pari qui privilégie l'exportation vers les pays en voie de développement riches en pétrole, nous n'avons pas créé, pour un terme désormais court, une nouvelle occasion de crise.

C'est tout à fait redoutable. Non parce qu'ils ne le veulent pas, mais parce qu'ils ne le peuvent pas, ces pays ne seront pas en mesure de recevoir les matériels que nous voudrions exporter vers eux, d'une part, parce qu'ils ne sont pas structurellement capables de les utiliser et, d'autre part, parce que l'inflation et la crise monétaire minent déjà leurs ressources. Ainsi, une seconde crise viendra nous frapper, alors même que nous aurons adapté notre économie au rythme de ces exportations vers les pays riches en matières premières.

Je voudrais ajouter combien le rapport est pauvre sur un certain nombre d'idées et de principes auxquels nous sommes fort attachés.

Il n'y a rien de concret, dans le rapport qui nous est présenté, sur la décentralisation, sur une conception nouvelle, vivante et moderne des collectivités locales.

Il n'y a aucune approche sérieuse d'une remise en cause du système fiscal. On parle de corriger les inégalités fiscales, mais on vise uniquement les inégalités portant sur les revenus des salariés. Rien n'est dit sur la fraude fiscale qui, pourtant, représente un des éléments les plus choquants de notre appareil ; rien de sérieux n'est dit sur les revenus des non-salariés ; rien n'est dit sur les systèmes d'exemptions et de déductions ; rien n'est dit sur les excès de la fiscalité indirecte ; rien n'est dit sur l'impôt sur le capital et, singulièrement, sur l'impôt foncier.

Enfin, rien n'est dit sur le caractère spécifique de l'inflation en France. On nous affirme que tous les pays connaissent l'inflation ; cela est vrai, mais la France l'a connue à des moments où d'autres ne la connaissaient pas. Pourquoi ?

On nous a expliqué que l'équilibre budgétaire était la condition de la lutte contre l'inflation. Or, nous constatons que la France a connu un équilibre budgétaire plus satisfaisant que celui de la plupart des autres pays de l'Europe occidentale alors que son taux d'inflation n'était pas le moins élevé de ces mêmes pays de l'Europe occidentale. Pourquoi, sur ce point encore, un défaut d'analyse alors qu'une information objective nous aurait beaucoup intéressés ?

Je voudrais, voyant l'heure avancer et ne voulant pas laisser mes collègues, dire que sur la qualité du rapport et les perspectives qu'il offre un exemple pourrait être terriblement cruel. Il a été soulevé aussi par ceux qui m'ont précédé à cette tribune : l'agriculture.

Traiter de l'agriculture en huit lignes dans les circonstances où nous nous trouvons et alors que cette agriculture peut jouer un tel rôle, tant pour l'aménagement de notre territoire que pour l'environnement et pour l'équilibre de notre balance des comptes, me paraît tout à fait dérisoire. On oublie de s'interroger sur les causes profondes de cette situation du monde rural qu'une certaine conception de l'efficacité économique a déterminée — le temps n'est pas si loin où l'on favorisait l'exode rural — et qu'une absence de politique globale en termes d'aménagement de l'espace rural que j'ai durement ressentie à aggravée.

Je crois savoir, au demeurant, que des études avaient été confiées au secrétariat d'Etat à l'agriculture et que par deux ou trois fois déjà le conseil central de la planification en a repoussé l'analyse.

Est-ce parce qu'elles n'apportent rien de nouveau ? Est-ce, au contraire, parce qu'elle apportent des informations nouvelles, dont on ne veut pas la publicité, pour des raisons d'ordre politique ?

En tout état de cause, ce programme d'adaptation de l'agriculture aux données actuelles de notre société et du marché international ne fait l'objet d'aucune approche suffisamment précise pour que nous puissions porter un jugement à son sujet.

Dans l'ensemble les propositions qui sont faites ne comportent pas d'analyse d'une hypothèse pessimiste. En fait, on tourne autour de 5 ou de 3,5 p. 100. Nous contestons que ces chiffres puissent être atteints, au moins pendant la première partie du VII^e Plan.

Or, ce n'est que dans la mesure où nous serions en état de faire face à l'hypothèse la plus pessimiste, c'est-à-dire celle de la croissance zéro, non pas considérée comme un idéal, mais comme une fatalité, que nous serions capables d'éviter cette hypothèse pessimiste.

A fixer des pourcentages de croissance parfaitement illusoire, à mettre en place une stratégie destinée à faire face à ces hypothèses de croissance et à refuser d'envisager une hypothèse plus pessimiste, on s'interdit de mettre en place les mécanismes et les disciplines qui permettraient d'en sortir.

Peut-être n'était-il pas facile de réunir, dès aujourd'hui, tous les éléments d'information nécessaires à un véritable débat mené en toute connaissance de cause. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste a déposé un amendement tendant à prolonger la période de préparation du VII^e Plan et à permettre d'approfondir les données du dossier.

L'idée d'un plan intérimaire ne comporte pas une critique en elle-même. Il y a simplement nécessité de tenir compte de la réalité pour essayer d'y adapter nos procédures.

Constatons que, comme je le disais tout à l'heure, des études doivent être faites pour préciser les causes spécifiques de l'inflation française, les tendances des marchés internationaux et de l'inflation mondiale et enfin les modalités et le moment prévisible de la reprise.

Mais nous voudrions profiter de ce décalage que nous proposons pour que soit fournis au Parlement les moyens d'une information dont il ne dispose pas. C'est tout-à-l'heure, je crois, M. Monory, rapporteur de la commission des finances qui se tournant vers le Premier ministre lui a dit que l'administration détenait des moyens de connaissance dont la commission des finances, elle-même pourtant si bien équipée, ne disposait pas.

Or, il n'y a pas de parlement, monsieur le ministre, il n'y a pas de débat parlementaire si le rapporteur des commissions et l'opposition n'ont pas des moyens d'information rigoureusement égaux à ceux du Gouvernement.

M. Fernand Chatelain. Très bien !

M. Edgard Pisani. Le débat parlementaire commence dès la seconde où il y a devant l'assemblée deux hommes, le rapporteur et le membre de l'opposition disposant de moyens d'information et d'analyse égaux à ceux du Gouvernement !

Souvent l'opinion publique s'étonne de ce que nos bancs soient vides. Il est beaucoup plus grave et elle s'étonnerait bien plus si elle savait les dommages qui résultent du fait que le Parlement n'a pas les moyens d'information nécessaires. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. Monsieur Pisani, le Sénat a fixé tout à l'heure à vingt minutes le temps de parole pour chaque orateur. Vous avez déjà parlé plus de trente minutes.

M. Edgard Pisani. Monsieur le président, quelle surprise !

M. Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du Plan. Désagréable !

M. Edgard Pisani. J'approche de ma conclusion et je vous demande deux minutes, monsieur le président.

La procédure qui a été suivie en matière de planification est très révélatrice d'une tendance politique. Nous allons vers un accroissement du caractère présidentiel du régime dans le cadre duquel nous vivons.

En effet, mettre en valeur l'action conjoncturelle par préférence à la planification, privilégier le conseil central de planification au regard du Parlement, c'est confirmer dans la vie politique que, la prévision et l'analyse étant impossibles, seul l'exécutif peut faire face aux impératifs de souplesse de la conjoncture et à la complexité des techniques.

Ainsi, progressivement, sous prétexte de crise, le Parlement et les systèmes d'études qui échappent à l'emprise du Gouvernement sont totalement annihilés et mis de côté. A la vérité, on exploite la crise à des fins politiques.

Telles sont les raisons pour lesquelles, en l'état présent de ses informations, le groupe socialiste, sauf fait nouveau et prise en considération de l'ensemble de l'amendement qu'il a déposé à l'article unique du projet de loi, ne peut considérer que la procédure de la planification a été engagée. Nous en sommes seulement à un discours préalable et il convient de commencer. (*Applaudissements sur les travées socialistes et à gauche.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt-deux heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante-cinq minutes, est reprise à vingt-deux heures dix minutes, sous la présidence de M. Alain Poher.)

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation d'un rapport sur l'orientation préliminaire du VII^e Plan.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Pelletier.

M. Jacques Pelletier. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, mon court propos comportera deux temps. L'un abordera un point bien précis : la recherche, l'autre sera une réflexion globale sur les options du Plan qui nous sont proposées aujourd'hui.

La recherche scientifique reste très concentrée et est, en tout cas, bien plus mal répartie en France sur l'ensemble du territoire, que les autres activités économiques, par comparaison à la répartition dans d'autres pays étrangers : en moyenne 60 p. 100 des chercheurs sont en région parisienne. Plus précisément, nous trouvons dans cette région 70 p. 100 des chercheurs relevant des grands organismes, le C. N. R. S. — centre national de la recherche scientifique — l'I. N. R. A. — institut national de la recherche agronomique — l'I. N. S. E. R. M. — institut national de la santé et de la recherche médicale — et 70 p. 100 de ceux de l'industrie privée.

En province, la recherche est très largement concentrée sur quelques pôles : Grenoble, Montpellier, Strasbourg, surtout. L'heureuse action de la D. A. T. A. R. — délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale — a contribué à développer progressivement quelques pôles nouveaux, notamment Rennes, Lannion, Toulouse et le nouveau site de Nice-Valbonne.

Les régions fournissent ainsi à Paris une prestation importante en matière grise qui compromet à terme la possibilité même d'une politique d'aménagement du territoire, en privant les régions de l'infrastructure intellectuelle qui conditionne leur développement.

Il faut développer la recherche en province pour que nous ayons en France plusieurs foyers de vie intellectuelle du plus haut niveau, ce qui doit permettre de renforcer qualitativement la science française au sein de la communauté scientifique internationale.

Il est loin d'être démontré que l'excessive concentration de l'effort français de recherche dans la région parisienne soit une condition de la qualité de la recherche.

Dans la période faste 1960-1970, on a créé des centres de recherche très importants près des centres de décision.

Aujourd'hui on découvre, dans ce domaine aussi, l'importance de la communication et l'utilité des contacts avec la production et même le commercial car la recherche doit être en prise directe sur l'économie : il y a donc moins d'obstacle à une plus grande dispersion. Il faut décentraliser sur des villes universitaires certes, mais aussi sur des villes moyennes et même en milieu rural.

En milieu rural, la création ou le développement de centres de recherche n'a été réussie que dans quelques cas, car de telles opérations vont à l'encontre des tendances naturelles des milieux scientifiques à se concentrer autour des centres universitaires.

Les quelques exemples de réussite ont cependant prouvé l'apport essentiel de telles créations. Je citerai l'exemple du C. N. E. T. — centre national d'études des télécommunications — à Lannion, dû à l'initiative et à l'action persévérante de M. Pierre Marzin, celui du C. E. A. — commissariat à l'énergie atomique — à Cadarache, près d'Aix-en-Provence, et celui du centre privé de la société O. P. I. à Saint-Quentin, bientôt à La Flammengrie, en plein milieu rural, réussite basée sur le dynamisme de son fondateur, M. Michel Lefèvre.

Ces cas de réussite reposent en réalité sur le dynamisme et la volonté d'un homme ou d'un groupe d'hommes.

Un type de recherche devrait être largement implanté en milieu rural : c'est évidemment la recherche agronomique. Celle-ci est encore relativement concentrée, en ce qui concerne la

recherche publique, comme la recherche industrielle, en région parisienne. Cependant, l'I. N. R. A. fait des efforts certains pour développer ses stations de province : il ne crée plus d'emplois nouveaux de chercheur en région parisienne et il est engagé à diminuer d'environ 10 p. 100 dans les cinq prochaines années l'effectif de ses centres parisiens : Versailles, Jouy-en-Josas, Massy, Alfort et Grignon.

Mais l'on peut se demander si des organismes, comme l'I. N. R. A. et d'autres, qui possèdent des chercheurs de qualité exceptionnelle, « collent » vraiment toujours aux réalités et aux besoins. J'ai l'impression que l'on y pratique parfois la recherche contemplative. (Sourires.)

En France, d'une façon générale, la recherche est mal comprise et mal vue, surtout par les finances, car elle coûte cher. C'est pourquoi, les sommes trop minimes que nous y consacrons doivent avoir le maximum de rentabilité.

La recherche, spécialement dans les domaines agricoles et agro-alimentaires, doit avant tout servir l'économie.

Enfin, la dernière forme d'activité de recherche devant se développer largement en milieu rural est la recherche industrielle. En effet, les unités de production sont maintenant implantées en dehors de la région parisienne et s'étendent en milieu rural. En revanche, la recherche reste en région parisienne pour 70 p. 100.

La création de gros centres de recherche — mille personnes à Marcoussis ou à Corbeville — n'est plus envisagée aujourd'hui par les groupes industriels qui ont tendance à rapprocher la recherche des unités de production.

Un effort tout particulier devrait être consenti par les industries agro-alimentaires qui sont, presque toutes, des unités petites ou moyennes implantées dans la nature. Sur ce plan, nous sommes très en retard. Dans le domaine agro-alimentaire, la France compte 800 chercheurs, tous secteurs confondus, alors que, dans le même temps, le groupe Unilever en a 800 pour son secteur alimentaire, soit autant que la France entière.

Ces industries ne disposent en France que de peu de moyens pour connaître et mesurer la situation du marché, pour étudier la viabilité de leurs projets d'investissement. Il est vrai que leur participation à l'effort de recherche est très faible. L'augmentation de leur effort financier ne doit pas tendre, cependant, à créer des organismes nouveaux mais à adapter les structures existantes et à constituer des associations de recherche.

Il est urgent de réaliser une véritable mobilisation de tous les organismes déjà associés ou susceptibles de s'intéresser à la recherche et à la formation dans le secteur alimentaire et, par leur regroupement au niveau des régions, d'apporter aux industriels l'interlocuteur qu'ils souhaitent.

C'est au niveau régional que peut, le plus rapidement, se réaliser cette concertation entre industriels, établissements d'enseignement, organismes de recherche et universités.

Cette concertation devrait déboucher sur la création de centres régionaux de documentation, de recherche et de formation qui seraient aidés, en priorité, par l'Etat et les établissements publics régionaux.

Chaque région a des productions agricoles spécialisées qui doivent être, dans la mesure du possible, transformées sur place. Avec ces centres régionaux, la recherche sera plus diversifiée et, par conséquent, plus efficace.

Je serais heureux, monsieur le ministre, que la création de tels centres soit prévue dans la rédaction définitive du Plan.

J'en arrive à une réflexion globale sur les options du VII^e Plan.

Le VI^e Plan avait marqué un progrès considérable dans les techniques de la géographie volontaire. Une cohérence, une hiérarchie semblaient devoir naître pour la conception des choix d'aménagement entre le Plan national, les plans régionaux, les schémas d'O. R. E. A. M. — organismes d'études d'aménagement des aires métropolitaines — les plans directeurs mais aussi, plus complètement encore, avec les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme et les petites et moyennes entreprises au niveau des agglomérations, jusqu'aux plans d'occupation des sols opposables aux tiers dans la commune.

Quant à la réalisation de ces choix, la réforme du régime des subventions par les décrets du 13 novembre 1970 semblait annoncer le caractère contraignant du Plan dans ses dispositions d'aménagement du territoire. La loi du 31 décembre 1970 et le décret de janvier 1971, quant à eux, annonçaient une plus grande

autonomie non seulement des conseils généraux pour définir les choix locaux, mais aussi des communes afin de compléter, selon les besoins spécifiques, l'action des autorités étatiques. On semblait enfin vouloir atténuer le caractère technocratique qui, trop longtemps, avait marqué l'action d'aménagement.

Avec le VI^e Plan, le décor était planté.

Avec le VII^e Plan, nous avons l'impression de régresser aussi bien dans les méthodes d'élaboration, où la concertation semble beaucoup moins poussée, que dans les objectifs qui nous paraissent plus inconsistants, plus vagues et moins volontaristes que dans le plan précédent.

La recherche d'une expansion globale va-t-elle reléguer au second plan l'impératif de répartition des fruits de cette expansion entre les classes sociales et entre les groupes géographiques ?

La réduction de l'inflation prendra-t-elle le pas sur le rattrapage des disparités régionales, condition de l'unité économique et sociale ?

Enfin, ce plan aura-t-il la volonté du volontarisme ?

Certes, l'impératif national, c'est d'abord d'aller vite pour rattraper une situation globale dégradée. Mais on prend parfois l'autoroute, pensant aller plus vite, alors que la répartition de la circulation sur des itinéraires choisis — en outre plus agréables — permettrait à tous d'atteindre aussi vite, en même temps, le même but.

Ce n'est même pas là un choix de société. La géographie volontaire requiert d'abord une volonté, puis l'organisation de la réalisation — c'est-à-dire des directives — mais aussi des choix impératifs quand les aléas de conjoncture ne sont d'aucune influence sur l'opportunité des décisions, ce qui est souvent le cas pour l'aménagement du territoire.

De même, un engagement solennel des pouvoirs publics est nécessaire, qui soit à la fois un guide pour le comportement des acteurs économiques et une limite au pouvoir discrétionnaire de l'administration interventionniste. Pour ne pas tendre à l'arbitraire, le pouvoir doit confronter ses choix, les élaborer conjointement avec les représentants du sol et des activités, les faire consigner par les représentants de la Nation tout entière afin que naisse, dans l'esprit de chacun, l'idée de « l'ardente obligation ».

Cette concertation, mes chers collègues, ces choix volontaires, cet engagement solennel, ce n'est ni le libéralisme, ni le collectivisme : c'est la « planification à la française », moindre mal politique pour les uns, minimum technique pour les autres, mais espoir pour le plus grand nombre. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Braconnier.

M. Jacques Braconnier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce débat sur les orientations préliminaires du VII^e Plan survient dans une période où la France, comme d'autres pays, tente de surmonter des difficultés conjoncturelles sérieuses dont les conséquences sur l'emploi sensibilisent et inquiètent de plus en plus l'opinion publique.

Comment, dans ces conditions, ne pas lier étroitement la réflexion sur le Plan et l'analyse des équilibres économiques du moment ? Qu'on le veuille ou non, cette discussion portera la marque de la situation actuelle, de même qu'elle permettra, je l'espère, de corriger certaines erreurs. La situation présente peut, en effet, se résumer en deux remarques laconiques mais significatives : absence de signes nets de redressement de la production industrielle et infléchissement de la tendance des exportations, dont le niveau semble désormais baisser.

En ce qui concerne la production industrielle, l'analyse sectorielle fait apparaître des tendances inégales : les unes de stabilisation, les autres d'aggravation, mais trop rarement de reprise.

On constate une détérioration de l'activité dans les industries de biens d'équipement légers ainsi que dans l'ensemble « bâtiment-travaux publics », lequel subit gravement l'impact de la baisse de la demande enregistrée au cours du dernier semestre de l'année 1974. Une telle situation n'est pas uniforme à travers notre pays, heureusement, mais elle touche davantage certaines petites zones géographiques où se trouvent concentrées des activités industrielles insuffisamment diversifiées. C'est le cas pour le département que je représente et, plus généralement, pour le Nord de la France.

Ainsi apparaît la nécessité de pratiquer une politique encore plus volontariste d'aménagement du territoire afin de réduire les inégalités sectorielles et géographiques que la crise actuelle met plus clairement en évidence.

En ce qui concerne notre commerce extérieur, celui-ci apparaissait, ces derniers mois, comme notre meilleur espoir. L'amélioration de nos comptes extérieurs — le Gouvernement doit en être félicité — semblait de nature à nous permettre de franchir la crise sans trop de difficulté. Jusqu'au printemps 1975, le programme des exportations françaises était principalement imputable aux ventes accrues de biens d'équipement et de biens de consommation industrielle, tandis que les exportations de demi-produits stagnaient ou régressaient.

Pourtant, certains signes donnaient à penser que l'évolution favorable ne se prolongerait pas, pour les biens d'équipement en particulier. Ainsi, dans de nombreux cas, les ventes enregistrées correspondaient à des commandes passées l'année précédente, qui, hélas, n'ont pas été renouvelées au cours des derniers mois. La récession du marché mondial, d'une part, et, il convient malgré tout de s'en féliciter, la remontée du franc, d'autre part, compromettent désormais le progrès de nos exportations.

Sur un marché où la concurrence par les prix est rendue particulièrement sévère par la récession, au point de déborder les conditions normales de fonctionnement du marché, le redressement du franc rend désormais la position des entreprises françaises délicate et l'on constate souvent le retour en force des concurrents étrangers que la bonne compétitivité des prix français avait découragés auparavant.

Les derniers chiffres « désaisonnalisés » indiquent une baisse de 7 p. 100 des exportations françaises de mai par rapport à avril.

Tout laisse à penser que ce recul n'est pas accidentel et que le rééquilibrage des échanges extérieurs français n'est pas assuré. Mais ce fait nouveau est surtout inquiétant pour l'industrie française qui avait cherché sur les marchés étrangers — et souvent avec bonheur — une contrepartie à la chute de la demande intérieure.

Si la baisse des exportations devait se confirmer, c'est surtout une aggravation de la récession et du chômage qui pourrait en résulter. Aux motifs d'inquiétude que la stagnation du marché intérieur avait fait naître s'ajoutent désormais des préoccupations concernant le maintien des positions françaises sur le marché mondial.

Cependant, et en dépit des dispositions prises par le Gouvernement, les récentes mesures fiscales ainsi que les crédits spéciaux ne sont utilisés que par les entreprises qui avaient déjà prévu un certain nombre d'investissements productifs. Ces mesures n'ont pas eu, jusqu'à présent, d'effet décisif sur les entreprises, les chefs d'entreprises considérant que l'investissement, quel que soit son mode de financement, ne correspond pas à un besoin et ne peut représenter qu'une charge supplémentaire, sans contrepartie de volume productif.

Il apparaît donc souhaitable d'aider d'une manière directe les entreprises — particulièrement les petites et moyennes entreprises — dans leur effort de production, d'abord par des actions d'exportation soutenues et financées en partie par l'Etat en direction des pays acheteurs de biens d'équipement, avec des crédits spéciaux et peut-être l'aide du C. F. C. E. — centre français du commerce extérieur ; puis des relances précises de l'Etat sur le marché intérieur dans des programmes d'équipement importants et d'utilité nationale ; ensuite, en finançant, sur des crédits exceptionnels d'Etat, des programmes de recherche et d'équipement pour des énergies nouvelles et en associant le secteur privé aux efforts de l'E. D. F. ; enfin, en incitant au regroupement, par des aides financières, les petites et moyennes entreprises individuellement peu structurées et peu armées pour attaquer les marchés importants.

Nous en sommes au stade de la diminution du marché en volume. Il convient donc de trouver le moyen de compenser cette diminution, d'une part, par des interventions directes créant des biens d'équipement sur le marché intérieur et, d'autre part, en structurant les efforts d'exportation sur les marchés extérieurs.

Cela dit, et en dépit de l'incertitude préoccupante du moment, on peut et on doit affirmer que les orientations économiques et sociales à moyen terme doivent être dégagées, dans la mesure du possible, des préoccupations suscitées par la conjoncture, de manière à préparer véritablement l'avenir.

La nécessité d'une forte croissance, les données du problème de l'emploi, les orientations et le financement de la croissance économique, les moyens du progrès social, telles sont les grandes rubriques sous lesquelles nous pouvons ranger les divers éléments de l'orientation économique et sociale à moyen terme du pays.

Nécessité d'une croissance forte tout d'abord. Le rapport du Plan admet logiquement la prise en considération d'un taux de croissance élevé. Il convient de souligner les raisons principales d'un choix qui nous est pratiquement dicté par la nécessité.

En premier lieu, l'effort envisagé non seulement par les rédacteurs du rapport, mais également par les plus hautes autorités de l'Etat pour réduire les inégalités sociales n'est absolument pas compatible avec une proposition de faible croissance. Celle-ci implique que, exception faite de la frange des revenus les plus bas, il ne serait pas possible d'améliorer la masse des rémunérations modestes ou moyennes.

En deuxième lieu, si l'on peut admettre qu'une forte croissance n'est pas suffisante pour obtenir *ipso facto* le plein emploi désiré, il est impossible de démontrer que celui-ci peut être atteint avec un taux d'expansion faible ou seulement modéré. La liaison entre le niveau de l'emploi et celui de la croissance est complexe, on le verra, mais absolument indiscutable.

La deuxième grande rubrique que j'aborderai concerne les aspects multiples du problème prioritaire de l'emploi.

L'évolution démographique de la France entraîne désormais une augmentation rapide des disponibilités en main-d'œuvre, au taux de 1,2 p. 100 par an entre 1975 et 1980, soit 262 000 demandeurs d'emploi supplémentaires chaque année, au lieu de 0,9 p. 100 et 217 000, chiffres correspondants pour les années 1970-1975. La population active doit croître désormais un peu plus vite que la population totale.

Les données nouvelles peuvent faire naître deux réactions différentes : ou bien une attitude malthusienne consistant à réduire la contribution de chaque travailleur pour donner un emploi aux nouveaux arrivants ou bien une orientation plus courageuse qui tend à rechercher les moyens adéquats pour multiplier les postes de travail.

A cet égard, la question centrale est celle de l'adaptabilité des demandeurs d'emploi. Le marché de l'emploi en France demeure, malgré trente années d'efforts, essentiellement déséquilibré ; tandis que de nombreuses entreprises tentent sans succès d'embaucher des professionnels qualifiés, même en période de basse conjoncture, les demandes d'emploi non satisfaites demeurent nombreuses.

C'est pourquoi, sans imaginer une mobilité intégrale des salariés, en particulier géographique, ce qui peut être la cause d'un déracinement, il semble particulièrement indiqué d'accentuer et, si possible, de mieux orienter les efforts consentis pour préparer les jeunes à la vie professionnelle et pour aider les adultes à acquérir les nouvelles formations ou compléments de formation indispensables.

La priorité donnée à la revalorisation du travail manuel — M. le Premier ministre, on doit s'en féliciter, l'a souligné tout à l'heure — représente un élément important pour une politique cohérente d'ajustement des demandes et des offres d'emplois.

La question de « l'exportation de postes de travail » qui résulte des investissements industriels et commerciaux français à l'étranger a été posée. Ne serait-il pas préférable de « rapatrier » ces postes de travail ? Répondre par l'affirmative serait imprudent. D'une part, bien des créations d'usines dans les pays en voie de développement représentent un substitut à l'emploi de travailleurs immigrés en France ; d'autre part, les efforts commerciaux et même industriels sur les marchés étrangers assurent immédiatement ou de façon différée la création d'emplois en France même.

Parmi les autres palliatifs envisagés, l'abaissement global de l'âge de la retraite et la diminution des horaires de travail méritent examen. L'avancement brutal et généralisé de la date de départ à la retraite, tout en soulevant des difficultés de couverture financière, aurait probablement un effet réduit sur le nombre global d'heures de travail effectives, en raison des travaux que de nombreux retraités accomplissent pour leur propre compte. Quant à la réduction trop rapide des horaires de travail, elle pourrait avoir la conséquence inattendue d'aggraver le goulet d'étranglement en main-d'œuvre qualifiée qui constitue l'un des principaux freins aux progrès de la productivité et un facteur indiscutable d'inflation.

Le dernier aspect de ce vaste problème concerne la valeur économique des emplois créés. Si l'on veut que l'économie nationale puisse obtenir des progrès importants de productivité, que ses produits conservent et même améliorent leur compétitivité sur le marché international, il faut que les emplois créés le soient autant que possible avec le secours d'une technologie moderne, génératrice d'une importante valeur ajoutée. C'est l'un des secrets du succès des exportations allemandes ; l'oublier en s'attardant sur les spéculations purement intellectuelles pour substituer du travail au capital serait irresponsable. Le rapport du Plan le reconnaît, mais il faut y insister.

Cela nous mène aux considérations plus directement économiques : d'abord, le financement et l'orientation de la croissance.

Poser le principe d'une croissance soutenue revient d'abord à susciter le choix de son mode de financement, choix d'autant plus ardu que le nombre d'emplois à créer est élevé et qu'il faut éviter de recourir à des créations monétaires inflationnistes.

Deux directions paraissent pourtant s'imposer.

Premièrement, obtenir soit que l'épargne des ménages progresse nettement plus vite que leurs revenus, soit que ces derniers progressent moins rapidement que la production, ce qui revient à dire que la part de la consommation dans la production intérieure brute devra être quelque peu réduite ; le rapport du Plan admet le bien-fondé de cette position courageuse et il faut en féliciter ses auteurs.

Deuxièmement, procéder à l'indispensable réévaluation des bilans sociaux sans laquelle le développement des entreprises restera fragile et source d'inflation puisqu'il leur sera toujours difficile d'augmenter leurs fonds propres.

Comment orienter cette croissance ?

Le Plan économique et social représente avant tout un excellent moyen de proposer des réorientations structurelles de l'appareil économique. Son élaboration est donc l'occasion de choisir les priorités dictées par le redéploiement industriel, aujourd'hui admis par tous après le déferlement de la crise énergétique.

Une politique conjoncturelle sélective serait contestable ; sa mise en œuvre entraînerait des distorsions incessantes dans le jeu du marché et découragerait les industriels victimes de choix arbitraires. Mais la sélectivité, entendue comme le choix de quelques priorités industrielles pour l'orientation économique à moyen terme, est acceptable.

L'une de ces priorités s'impose par elle-même : les investissements économiseurs d'énergie et de matières premières doivent être protégés autant que stimulés.

Une autre priorité, le soutien aux industries productrices de biens d'équipement, semble également justifiée ; il faut assurer le progrès des entreprises françaises spécialisées pour, d'une part, atténuer la dépendance du pays à l'égard des fournitures étrangères, d'autre part, améliorer la compétitivité de l'outilage français sur les marchés internationaux.

Enfin, on ne peut clore ce chapitre sans réaffirmer vigoureusement l'impératif de l'ouverture économique de la France sur l'Europe et sur le monde, qui continue de conditionner la croissance française des années à venir, comme l'expansion réussie dans le passé a été en bonne partie le fruit du développement des échanges internationaux de marchandises et de capitaux.

Quatrième grande rubrique : les moyens du progrès social.

L'un des principaux reproches qui peuvent être adressés au rapport sur les inégalités sociales, dont certaines propositions ont été gommées par le rapport de synthèse, est justement d'ignorer l'environnement international et les conditions que la compétition mondiale impose à l'économie française.

Cela dit, les prises de position de ce rapport, dit rapport Méraud, qui sera le véritable texte de référence en matière sociale, souffrent d'avoir été inspirées par un certain dogmatisme égalitaire. A cet égard, un principe nous paraît clair : il faut faire tout ce qui est humainement possible pour favoriser les chances, mais la lutte contre les inégalités de situations ne doit pas être systématique ni trop brutale, sous peine de condamner à court terme l'esprit d'entreprise et le dynamisme de l'appareil économique qui en résulte.

S'agissant de la lutte contre les inégalités sociales, le choix entre la réduction de l'éventail des revenus primaires et la redistribution des revenus a suscité et continuera de susciter

de nombreuses controverses. Toutefois, la réduction autoritaire des revenus primaires s'oppose au principe de la libre négociation entre les partenaires sociaux dans le cadre de l'entreprise, de la profession ou au niveau interprofessionnel.

Pour cette raison, une proposition comme celle qui vise à imposer un rapport rigide entre les rémunérations les plus faibles et les plus élevées est certainement discutable. Il s'agit là de l'un des derniers fruits d'un certain esprit technocratique, ignorant par dogmatisme les efforts qui ont été accomplis et continueront de l'être, car c'est souhaitable, en faveur des rémunérations les plus basses.

Le rapport sur les inégalités sociales apparaît encore comme un catalogue de mesures non chiffrées qui illustrent une politique « tous azimuts » destinée à faire disparaître ces inégalités sociales. Si les mesures évoquées s'additionnaient les unes aux autres, elles créeraient une situation absolument intenable pour ceux qui en seraient les victimes, au premier rang desquels figure, en plus des dirigeants, l'ensemble du personnel d'encadrement des entreprises. On ne peut raisonnablement préconiser simultanément une réduction de l'éventail des rémunérations, une aggravation sensible de la fiscalité directe, la taxation des plus-values, la création d'un salaire fiscal pour les non-salariés et le déplaçonnement de la sécurité sociale.

Cette dernière mesure paraît devoir être appliquée avec discernement et prudence. Il serait sans doute plus fécond de procéder enfin à l'examen des charges indues pour envisager les modalités de leur transfert au budget de l'Etat, d'une part, et de veiller à ce que la qualité des services rendus justifie les dépenses effectuées, d'autre part.

Enfin, l'hypothèse d'un abaissement de l'âge de la retraite, envisagé plus haut sous l'angle de ses répercussions dans le domaine de l'emploi, doit aussi être appréciée du point de vue de son coût et de ses modalités. Il semble préférable de limiter autant que possible les charges supplémentaires que pourraient entraîner des cessations d'activité plus précoces, compte tenu des importantes dépenses qu'il faudra consentir par ailleurs, mais à la condition d'échelonner l'âge de la retraite en fonction de la nature du travail accompli.

Autre point important : la liquidation de la retraite au profit d'un salarié sans entraîner l'interdiction d'exercer toute activité rémunérée ultérieurement devrait être subordonnée à la cessation effective de la profession que l'on exerçait avant de faire valoir ses droits à la retraite, de même que la généralisation de la règle des cumuls permettrait d'éviter l'anomalie selon laquelle le retraité ayant une nouvelle activité prend la place d'un jeune et bénéficie d'un sursalaire dans un certain nombre de cas.

Après ces quelques réflexions sur les éléments économiques et sociaux de l'orientation préliminaire du VII^e Plan, qu'il me soit permis, en conclusion, d'insister sur un point essentiel : le plan n'est pas l'exclusivité d'un cénacle d'initiés. Etant l'affaire de tous les Français, puisqu'il conditionne la qualité de notre vie de demain, il doit absolument bénéficier de la plus large information.

Ainsi chacun connaîtra mieux les chances qu'il offre, les espoirs qu'il peut raisonnablement faire naître et les limites qu'il impose. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Guillard.

M. Paul Guillard. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, il est sans doute très prétentieux de ma part de parler du Plan, car je ne suis ni économiste ni sociologue ; peut-être me trouverez-vous simplement trop sentimental. Je suis surtout un terrien amoureux de la nature, un travailleur fier de son travail, dont la réussite dépend pour une large part des caprices de la nature, étranger aux théories, mais élevé au contact des dures réalités de la vie quotidienne. Or, la vie quotidienne dépendra demain du Plan, de sa réussite ou de son échec.

Une question préliminaire me vient à l'esprit : dans notre pays, un plan, pour quoi faire, sinon pour assurer le bonheur des hommes, de tous les hommes et pas seulement d'un groupe de privilégiés ? A quoi servirait le développement d'une région s'il devait se solder par l'appauvrissement, la désertification d'une autre région ?

Si je pose cette question en préambule de mon court exposé, c'est pour en situer d'entrée la philosophie et les limites, laissant à d'autres beaucoup plus compétents que moi le soin de traiter des problèmes économiques et sociaux.

Le bonheur, c'est à la fois, sans qu'on puisse les dissocier, la sécurité du lendemain, la joie de vivre, l'amour de son chez-soi, de son environnement, de sa famille, de ses amis. Mais qui, en France, n'aime pas son chez-soi, sa ville, son village, sa terre, son pays, sa petite patrie ? Lorsque les circonstances de la vie l'en éloignent, quel est le Français qui n'a pas un choc émotionnel en l'entendant évoquer avec autant de nostalgie que de fierté ? Comme sont écoutées religieusement par les exilés les chansons de leur enfance : selon leur origine, *J'irai revoir ma Normandie ! Ah ! qu'elle est belle ma Bretagne ! Montagnes Pyrénées !*

C'est dire que le Plan, s'il veut assurer le bonheur des hommes, doit avoir pour objectif primordial le maintien sur place autant qu'il est possible des habitants, en leur en donnant les moyens.

Comment, sinon par une politique volontariste qui procure à nos provinces, à nos régions, notamment les plus défavorisées, les plus éloignées, à nos petites villes, à nos campagnes, les investissements nécessaires à la vie moderne, aux exigences de notre époque ?

Pourquoi a-t-on assisté, depuis des années, à l'exode rural massif, à l'entassement dans les villes, à la prolifération des grands ensembles inhumains, sinon parce que les hommes ne trouvaient pas sur place les éléments nécessaires, indispensables à leur épanouissement ?

Mon intervention est donc à la fois un cri d'alarme et un cri d'espérance.

Cri d'alarme quand on constate la disparition de près de la moitié des exploitations depuis vingt ans, un vieillissement de l'agriculture tel que les jeunes qui veulent rester sur place sont condamnés au célibat, la difficulté de trouver un emploi.

Cri d'espérance lorsqu'on constate depuis peu le retour aux sources, le désir nouveau de vivre dans la nature qui fait que l'agriculteur n'est plus isolé, comme réfugié dans un ghetto, mais qu'il côtoie chaque jour son voisin, citadin en résidence principale ou secondaire.

Le VII^e Plan serait un terrible échec aux conséquences tragiques, si la désertification des régions périphériques se poursuivait.

Il sera une réussite sociale et humaine s'il fixe mieux les hommes sur place par un travail assuré à tous, s'il les rappelle au besoin sur les lieux de leur enfance en leur en donnant la possibilité.

Il n'est pas admissible que la véritable richesse d'une région, ses hommes, soit ignorée ou sacrifiée.

Pourquoi les hommes doivent-ils aller à la recherche d'un emploi à des centaines de kilomètres ? Pourquoi doivent-ils s'expatrier ? L'emploi ne devrait-il pas venir s'offrir à eux, venir vers eux, apportant sur place l'animation, l'expansion, la vie ?

Encore faut-il la provoquer, cette expansion, la décider, la favoriser, voire imposer là où il y a des hommes l'implantation d'industries de base et d'entraînement, créer une infrastructure routière moderne inexistant dans certaines régions, des télécommunications valables, des instituts de formation et de perfectionnement. Je sais — et M. le Premier ministre nous l'a déclaré tout à l'heure — que telle est la volonté du Gouvernement et nous nous en réjouissons.

Mais à côté de l'industrie, il y a l'agriculture, atout essentiel de l'équilibre social. Aussi faut-il donner aux agriculteurs les moyens de s'épanouir sur leur propre sol, leur redonner confiance dans leur avenir. Comment ? C'est une question à laquelle je vais plus particulièrement répondre.

Après ce préambule, mon propos sera principalement axé sur les perspectives offertes à l'agriculture au cours de ce VII^e Plan. Nul ne s'en étonnera de la part d'un représentant d'une région dont la vocation agricole, exprimée dans une structure d'agriculture familiale, est affirmée et ne demande qu'à se développer et dont les efforts de ses responsables méritent d'être encouragés pour augmenter et améliorer ses productions.

Or, il faut bien le constater pour le déplorer, la place réservée à l'agriculture, notamment à la petite exploitation familiale, dans le rapport du Gouvernement sur l'orientation préliminaire est très réduite. Notre collègue, M. Lucotte, dans son remarquable rapport, n'a d'ailleurs pas manqué de le souligner. Les intentions qui y sont affirmées sont bonnes, mais il faut bien dire qu'elles sont assez vagues. Cela peut, à la rigueur,

se concevoir dans la mesure où il s'agit de définir l'orientation préliminaire du Plan. Mais on peut aussi se demander si elle prend bien en compte tous les problèmes, voire seulement les problèmes principaux, qui se posent à l'agriculture de notre pays, face aux mutations considérables auxquelles elle doit s'adapter et dans un contexte international et plus spécialement européen, où elle doit nécessairement situer son évolution.

Mais avant d'en venir aux mesures spécifiques à l'agriculture qui me paraissent devoir être envisagées, je voudrais évoquer, dans l'esprit de mon avant-propos, la part que l'agriculture pourrait prendre dans la recherche d'une solution à deux des problèmes essentiels auxquels devront répondre les options du VII^e Plan, je veux parler du plein emploi et de la réduction des inégalités.

L'important accroissement de la population active prévu pour les cinq prochaines années est à la base du problème essentiel de l'emploi. Or, on constate que de moins en moins de jeunes entendent se consacrer à l'agriculture. Pourquoi ? Complexe de profession ? Insécurité des productions ? Insuffisance des revenus ? Cette constatation ne mériterait-elle pas une longue réflexion et des mesures appropriées pour l'enrayer ?

Cet exode, lié à une forte démographie accroît le nombre des demandeurs d'emploi dans les autres secteurs de l'activité économique alors que la population active agricole se caractérise par un vieillissement rapide, comme je l'ai indiqué.

Il convient donc que le VII^e Plan prévoit des mesures propres à encourager le maintien et l'installation des jeunes dans une agriculture modernisée, le développement d'une certaine production intensive et de qualité et le développement des industries agricoles et alimentaires, toutes activités qui nécessitent beaucoup de main-d'œuvre.

Il est indispensable, d'autre part, de maintenir et de créer des emplois du secteur tertiaire dans le milieu rural afin d'assurer à ce dernier une activité économique diversifiée et un environnement éducatif, sanitaire, culturel, artisanal et commercial satisfaisant.

La réduction des inégalités sociales implique nécessairement que soit atteinte la parité des revenus et des conditions de vie des membres des professions agricoles avec ceux des professions appartenant aux autres secteurs économiques. Le VII^e Plan, à cet égard, doit être l'occasion de réduire l'écart de 20 p. 100 qui sépare encore, selon les tableaux de la comptabilité nationale, les revenus disponibles des agriculteurs de ceux de l'ensemble des autres activités économiques.

Mais il existe aussi des disparités à l'intérieur même du monde agricole et la réduction de ces disparités doit être recherchée tout autant que celles qui viennent d'être évoquées. Je pense en particulier, à cet égard, à l'aide à apporter à l'agriculture dans certaines régions défavorisées et à la nécessité d'un aménagement de la fiscalité ou des cotisations sociales en faveur des plus bas revenus.

Enfin, il faut assurer aux agriculteurs et aux ruraux, en général, un habitat moderne ainsi que des services et des équipements collectifs similaires, en qualité et en quantité, à ceux dont disposent les citadins, leur donner un outil de travail moderne et productif, grâce à un remembrement très accéléré et à des structures améliorées.

L'enseignement et la formation professionnelle devront également faire l'objet d'une attention toute particulière.

Ayant ainsi exprimé un avis quant aux orientations que devra respecter le Plan si l'on veut conserver à l'agriculture la place qui doit lui être impérativement maintenue dans l'économie du pays, je voudrais maintenant indiquer quelques bases que devra respecter la politique agricole au cours des cinq prochaines années et qui semblent avoir été trop peu évoquées dans le rapport préliminaire dont nous débattons.

Il s'agira principalement, au cours de ce VII^e Plan, d'améliorer en qualité et en quantité la production agricole, de stimuler le développement de ses exportations, tout en garantissant le maintien du niveau des revenus par l'atténuation de la fluctuation des cours mondiaux et par la protection contre des importations anarchiques des pays tiers.

De tels objectifs ne sauraient être atteints sans que soient encouragées les productions actuellement déficitaires, d'une part, organisés et gérés les marchés des productions déficitaires, d'autre part.

Il en résulte la nécessité absolue d'une meilleure organisation des productions et des marchés qui ne saurait être atteinte que par le développement des interprofessions, dont le cadre

fait heureusement l'objet d'un projet de loi dont nous avons récemment débattu en première lecture. Seules, en effet, de telles entités sont susceptibles de créer des courants d'exportation efficaces et persistants.

Mais il est non moins nécessaire que l'agriculture poursuive activement le développement de son appareil de production. Les investissements de plus en plus lourds qu'impose un tel objectif doivent être regardés comme prioritaires, que ce soit au niveau du conditionnement, du stockage et de la transformation.

Il est également important, afin de tirer le meilleur profit de la capacité de production de l'agriculture française, de prévoir un développement plus systématique et plus dynamique d'une politique de qualité permettant de mieux répondre aux vœux des consommateurs, de préserver, de maintenir et de développer l'originalité des productions agricoles de notre pays par une action en faveur des appellations d'origine et des marques régionales.

Il convient enfin, tout en maintenant les principes fondamentaux du Marché commun agricole que sont l'unicité des marchés, la préférence communautaire et la solidarité financière, d'en améliorer en les simplifiant des règlements qui, trop étroits ou trop coercitifs, seraient à terme de nature à paralyser les effets de ce qui constitue l'une des constructions européennes auxquelles nous devons être le plus attachés.

Aussi bien paraît-il souhaitable que dans le cadre d'une réglementation communautaire d'ensemble, des réglementations pratiques particulières puissent être élaborées dans chaque pays membre, en fonction des caractéristiques propres aux conditions de production et de commercialisation qu'on y trouve. Un tel aménagement supposerait, bien entendu, une liaison permanente entre les administrations nationales chargées de l'application des décisions communautaires et les instances communautaires d'élaboration. Mais il assouplirait et faciliterait sans aucun doute l'application de la politique communautaire.

Tels sont, messieurs les ministres, pour apporter la certitude du lendemain aux agriculteurs, les points que je souhaiterais voir approfondis au cours de la deuxième phase des travaux préparatoires de la définition du VII^e Plan, dont la finalité est, je le rappelle, d'assurer le bonheur des hommes, c'est-à-dire leur sécurité, leur épanouissement dans leur milieu naturel et dans la joie de vivre. Puisse-t-on tous, au soir du VII^e Plan, constater son efficacité et nous en réjouir. *(Applaudissements.)*

M. Paul Mistral, vice-président de la commission des affaires économiques et du Plan. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Chatelain.

M. Fernand Chatelain. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, voilà un débat qui devrait mobiliser l'attention et qui se déroule dans l'indifférence. Cependant, il s'agit de discuter des perspectives du développement économique du pays pour les cinq ans à venir avec toutes les conséquences qui en résulteront dans tous les domaines de la vie.

Est-ce l'effet du hasard ? Non, c'est la volonté bien arrêtée du Gouvernement qu'il en soit ainsi, car celui-ci, quand il le veut, sait polariser l'attention publique sur la discussion parlementaire de certains projets qui peuvent le faire apparaître comme novateur aux yeux de l'opinion avide de changement. La discussion sur l'orientation préliminaire du VII^e Plan n'a pas droit aux projecteurs de l'actualité. Pourtant, il s'agit de problèmes fondamentaux.

L'objectif essentiel de la planification giscardienne est de faire face aux difficultés par la recherche d'une adaptation nouvelle de la politique économique en fonction des intérêts des groupes monopolistes de plus en plus multinationaux. Cela ne peut se discuter à la lumière des projecteurs, mais entre les groupes intéressés et les exécutants de leur politique au Gouvernement et dans la haute administration.

C'est pourquoi la planification connaît, à l'occasion du VII^e Plan, de profondes modifications de ses procédures, méthodes et instruments. Soulignons notamment son degré de centralisation et de renforcement de l'autoritarisme. Le conseil central de planification, directement rattaché au Président de la République, devient l'appareil décisif de la planification en liaison avec celle des groupes monopolistes multinationaux et des impérialismes étrangers.

Ce conseil est un organisme étroit composé du Président de la République, du Premier ministre, d'un nombre limité de ministres et de hauts fonctionnaires politiques. C'est lui qui

dirige réellement l'élaboration du VII^e Plan, mais il ne se limite pas à cela, car le Plan formalisé n'est qu'un élément tout à fait partiel. Le conseil prend un ensemble de décisions qui engagent la politique de la France à terme plus ou moins long, décisions inscrites ou non dans le Plan.

Il suit, ce qui est nouveau, l'exécution du Plan et des autres décisions. Il a vocation à décider en permanence de leur adaptation, d'où l'aspect « glissant » de la planification actuelle.

Le secret marque les délibérations et décisions de cet organisme qui ne rend public que ce qu'il juge utile de son point de vue, par exemple, pour orchestrer la campagne sur les « réformes » et laisser dans l'ombre le contenu réel de la politique décidée. Dans ces conditions, il faut bien le dire, la consultation du Parlement sur le VII^e Plan a des aspects de simulacre.

Une planification à double visage se met en place : un visage public pour alimenter la campagne sur la prétendue « fatalité » de l'austérité « imposée de l'extérieur », pour mettre en lumière des aspects « sociaux » et régionaux ; un visage secret quant à la concertation avec les groupes monopolistes, au contenu effectif du « redéploiement » et des décisions qui donnent leur sens réel aux thèmes « sociaux » mis en façade.

Cette adaptation de la planification met en cause les formes traditionnelles de préparation du Plan.

Les appareils traditionnels de planification sont aussi touchés, d'où l'aspect de précipitation, d'empirisme, de préparation bâclée dans les cadres anciens d'élaboration du Plan, comme les commissions réunies, parce qu'il faut bien les réunir, par le Commissariat du Plan.

En fait, il y a une tentative effective pour renforcer la capacité d'intervention formelle de la planification monopoliste et une insertion plus grande, dans le processus de planification, de différents éléments de l'appareil d'Etat. Notons en ce sens le rôle des rapporteurs des différents ministères et directions qui président aux séances du conseil de planification.

Il y a loin entre cette conception de l'élaboration du Plan et celle qui précéderait l'élaboration d'une planification démocratique prenant en compte les besoins des Français.

Parce que le Gouvernement applique une politique qui ne sert que les intérêts d'une poignée de privilégiés, il est contraint de renforcer son autoritarisme dans tous les domaines, y compris dans celui de l'élaboration du Plan, de restreindre la participation à la discussion pour, ensuite, exploiter quelques grands thèmes de propagande afin de donner l'illusion qu'il y a eu effectivement élaboration concertée. Il n'en est rien. Nous ne sommes pas ici pour discuter d'orientations possibles du VII^e Plan, nous sommes là pour avaliser une orientation qui est celle du C. N. P. F., des grands banquiers et dont l'objectif apparaît clairement. Il s'agit, comme l'indique le titre d'un sous-chapitre du rapport, de « maîtriser de manière durable la demande intérieure, c'est-à-dire de réduire la part de la consommation dans la production intérieure brute, afin de renforcer les fonds propres des entreprises par la réalisation de bénéfices jugés insuffisants jusqu'alors ». Dans le fatras des vœux pieux sur la réduction des inégalités sociales contenus dans le rapport, reconnaissons que ces phrases ont au moins le mérite de la franchise.

La planification qui se dessine pour les années à venir a un contenu d'austérité renforcée pour les travailleurs. La prétendue « fatalité » de la crise et de l'austérité domine les travaux de planification en cours. Cette « fatalité » est introduite d'abord par le biais des « contraintes extérieures ».

Les relations avec « l'extérieur » prennent, en effet, une place tout à fait nouvelle dans la planification monopoliste. Par exemple, sur les quatre commissions de la phase préliminaire du VII^e Plan, la première concerne les relations extérieures.

Les scénarios et projections économiques pour 1980 ou 1990, élaborées jusqu'ici pour cadrer les travaux du VII^e Plan, donnent une place centrale aux hypothèses sur l'évolution plus ou moins défavorable de l'environnement international et sur l'équilibre du commerce extérieur.

La prise en compte, dans le rapport sur les orientations, de l'extérieur comme contrainte fatale prépare le renouvellement en grand des thèmes idéologico-politiques sur la « faute au pétrole » avec, par exemple, des « fatalités » liées aux tendances, à la dépression dans les autres pays capitalistes.

Nous avons d'ailleurs entendu M. le Premier ministre nous exposer ses idées dans ce domaine. Elle reflète, en en masquant le contenu réel, une politique de soutien sélectif à quelques groupes monopolistes de plus en plus multinationaux et une insertion étroite de l'économie française dans l'ensemble des économies des pays impérialistes en crise.

Ces groupes ont accumulé d'énormes capitaux et des profits qui servent à les rentabiliser et à les grossir encore.

Malgré la surexploitation des travailleurs et les prélèvements sur les ressources des pays sous-développés, des limites apparaissent maintenant quant à la possibilité d'élever le taux de la plus-value pour rentabiliser les capitaux suraccumulés. Or, la source de ces difficultés se situe précisément dans l'excès de capital accumulé et non, comme on voudrait nous le faire croire, dans les luttes des travailleurs pour freiner le renforcement de leur exploitation ou dans celles des pays sous-développés pour obtenir un rattrapage du prix de leurs produits.

Dans ce contexte de départ, quelles sont les perspectives de la planification monopoliste ?

Il s'agit de renforcer l'exploitation, d'imposer l'austérité aux travailleurs à l'intérieur. Il s'agit aussi, compte tenu des concessions qui peuvent s'imposer avec le poids actuel et futur du mouvement de libération nationale, de participer aux tentatives d'adaptation et de renouvellement des rapports impérialistes face aux pays sous-développés, notamment de ceux qui sont producteurs de matières premières : pression sur les rapports offres-demandes relatifs à leurs produits ; gonflement des prix des matériels militaires et biens d'équipement qui leur sont vendus ; réalisation, par les sociétés multinationales, de certaines implantations industrielles dans les pays sous-développés.

Ces perspectives comportent essentiellement une politique de soutien ultra-sélectif, sous le thème du « redéploiement », aux grands groupes.

Cela signifie notamment : renforcer l'exploitation des travailleurs en essayant de développer la concurrence entre eux à l'intérieur avec la montée du chômage et, à l'échelle internationale, avec des implantations industrielles dans les pays sous-développés.

Cela signifie aussi : relancer la concentration, accélérer la dévalorisation de capitaux, petits et moyens, en particulier dans les secteurs dits « abrités ».

Cela signifie également : compte tenu des limites des débouchés dans la consommation populaire et dans l'équipement des entreprises non monopolistes, protéger les capitaux monopolistes dominants de la dévalorisation et favoriser encore leur accumulation par un redéploiement des débouchés vers l'extérieur.

Cela signifie encore : pousser à des transferts d'activité du secteur des biens de consommation vers le secteur des moyens de production et du marché intérieur vers l'exportation.

Cela signifie enfin : accompagner les tentatives de « redéploiement » vers l'exportation d'un freinage de certaines exportations de matières premières en provenance de pays sous-développés, ce freinage étant obtenu par la pression sur la consommation populaire.

Les divers pays impérialistes pratiquent des politiques similaires de limitation des débouchés dans la consommation intérieure, de redéploiement vers les équipements et les exportations, d'où, à l'échelle du monde capitaliste, des tendances cumulatives au renforcement de la suraccumulation et à la surproduction, d'où la certitude des échecs de cette orientation.

Les directives pour le VII^e Plan parlent de « mieux assurer notre liberté de décision et d'affirmer notre place dans la communauté internationale ». Derrière cela, il s'agit en fait de dépendance renforcée des associés et concurrents des Etats-Unis ou de la République fédérale d'Allemagne et d'insertion active dans une stratégie impérialiste concernant les pays sous-développés, en particulier les pays producteurs de matières premières.

C'est ainsi que, dans les directives données au commissaire au Plan et dans la note d'orientation à la commission « relations extérieures », les problèmes des paiements extérieurs sont posés unilatéralement en fonction des importations de matières premières ; pas une seule allusion n'est faite au déficit énorme de produits manufacturés vis-à-vis des pays comme la R. F. A.

Le financement des capitaux suraccumulés s'est réalisé, dans la dernière période, par la pression sur le pouvoir d'achat du salaire, le pillage de l'épargne petite ou moyenne, la restriction

des financements publics, de la consommation personnelle, de la recherche, et aussi des investissements des entreprises publiques. Ce financement a eu un caractère très inflationniste lié à une forte création de signes monétaires. Il a été notamment marqué par un endettement croissant des entreprises industrielles et commerciales, d'où le poids de plus en plus lourd des prélèvements sur la production pour le profit bancaire, appelés encore à grossir dans les prochaines années en raison des dettes contractées.

Tout dans les orientations préliminaires du VII^e Plan vise à drainer plus encore que par le passé les ressources du pays vers les caisses de quelques grands financiers.

Pour la masse des Français, l'application de ces orientations se traduirait par l'austérité résultant de la stagnation économique et du renforcement de la dépendance économique et financière de la France; elle se traduirait aussi par un renforcement du chômage et l'aggravation du retard des équipements collectifs.

La mise à la charge des travailleurs des coûts sociaux de la crise est à rapprocher d'un changement important dans les procédures du Plan. L'Etat refuse désormais de prendre dans le Plan des engagements d'ensemble sur les crédits destinés aux équipements collectifs et M. le Premier ministre a voulu tout à l'heure justifier ces nouvelles dispositions.

Les procédures précédentes avaient effectivement au moins le mérite — c'était un inconvénient pour le pouvoir — de mener à un inventaire des besoins d'équipements collectifs, si restreint et déformé soit-il. Cet inventaire faisait ensuite apparaître l'insuffisance des engagements pris dans le Plan et la non-réalisation de ceux-ci. Il s'agit de garder désormais la liberté maximum pour restreindre le financement des équipements collectifs bénéficiant aux travailleurs.

Les agents régionaux prennent une place plus grande dans la préparation du VII^e Plan. Une des quatre commissions constituées lors de la phase préliminaire avait pour mission de les étudier.

Le pouvoir essaie d'utiliser de façon nouvelle les instances régionales. Une partie très importante de la propagande d'organismes associés au commissariat général du Plan est d'ailleurs dirigée vers les élus locaux.

La consultation régionale, lors de la phase préliminaire, a pris la forme d'un questionnaire adressé aux instances régionales pour recueillir leur point de vue sur les orientations du Plan national et sur les besoins régionaux.

Lors de la deuxième phase, les instances régionales devraient notamment exprimer leur avis sur les priorités à choisir dans une masse donnée d'équipements collectifs. Elles commenceraient à élaborer des plans régionaux, à la fois semeurs d'illusions et alibis, plan non raccordés au Plan national, n'engageant donc pas l'Etat et ne comportant que des objectifs chiffrés très limités. On retrouve ici le refus d'engagements globaux de l'Etat sur les équipements.

Enfin, une modification essentielle concerne l'apparition des plans régionaux sélectifs et des plans locaux sélectifs. Ces plans résulteraient de contrats entre l'Etat, les collectivités locales, les entreprises, etc.

Ces innovations sont à replacer dans le contexte d'ensemble des tentatives d'adaptation de la planification monopoliste. Les développements de la crise se sont déjà traduits par un approfondissement des crises régionales. Les perspectives de planification monopoliste pour les années à venir ne peuvent que renforcer les difficultés régionales, notamment en matière d'emploi.

Dans ces conditions, la procédure de concertation avec les instances régionales comporte un certain nombre d'objectifs.

Elle traduit le refus d'un bilan des situations régionales, des besoins et perspectives d'avenir, de l'exécution du VI^e Plan, en particulier de la non-exécution dans le domaine sanitaire et social.

Elle exprime aussi le refus d'engagements globaux de l'Etat sur les équipements collectifs pour faciliter leur compression et la réduction du financement d'Etat.

Il s'agit de tenter d'associer les élus locaux à la gestion de la crise, en les faisant partir de la prétendue fatalité d'austérité et de difficultés imposées par des « contraintes extérieures ».

Le point de départ du questionnaire adressé aux instances régionales est très significatif. Il propose de rechercher l'adaptation des économies régionales « face à l'évolution de l'économie internationale ».

Par le biais des plans régionaux sélectifs et des plans locaux, un double chantage s'exerce sur les collectivités locales: chantage à l'emploi et à la subvention d'Etat, afin d'obtenir un alourdissement de la fiscalité locale et régionale, et une orientation de ces ressources en fonction des besoins monopolistes.

Il s'agit, à la fois, d'engager la responsabilité des collectivités locales dans ces domaines, de leur faire supporter des coûts de gestion de la crise et quelques aménagements du cadre de vie nécessaire aux monopoles.

La dimension politique de ces objectifs est importante: mise en place de « butoirs » régionaux au mécontentement dans des domaines très sensibles; perche tendue pour associer des élus locaux du courant réformiste à la gestion de la crise et pour tenter de mettre en difficultés les élus qui refusent de gérer la crise.

L'économie française est gérée aujourd'hui de façon désastreuse. Elle est de plus en plus déséquilibrée, bureaucratique, soucée d'innombrables retards. Elle provoque une extraordinaire déperdition de ressources et d'énergies.

Ce n'est pas la capacité individuelle des hommes qui dirigent aujourd'hui qui les rend incapables de surmonter la crise et d'apporter les solutions valables. C'est le système lui-même qui est en cause. Les critiques fondamentales qu'apportait notre regretté camarade Jacques Duclos au moment de la discussion du VI^e Plan se vérifient aujourd'hui dans les faits.

Les orientations du VII^e Plan aggravent l'orientation suivie jusqu'alors.

C'est vers une aggravation du cadre de vie et des conditions de vie des Français qu'il nous conduit.

Seuls des changements profonds peuvent apporter une solution conforme aux intérêts de la masse des Français.

Nous estimons qu'il faut dégager l'économie française de l'emprise que font peser sur elle les groupes monopolistes. Il faut s'attaquer aux gaspillages, orienter vers l'intérieur, c'est-à-dire vers la satisfaction des besoins sociaux et nationaux, la mise en œuvre des moyens dont nous disposons.

Cette politique implique des mesures fiscales et financières et, surtout, la réalisation de réformes démocratiques des structures économiques.

Toutes les caractéristiques de la planification monopoliste soulignent la nécessité et la portée du programme commun, de ses objectifs de progrès social et économique, des nationalisations et de la planification démocratique basée sur elles.

La rentabilité capitaliste n'a rien à voir avec la rentabilité sociale et nationale. Pour les barons de la finance et les féodaux de l'industrie, une seule chose compte: « faire » le plus d'argent possible dans le moins de temps possible, et cela n'importe où.

C'est donc désormais une question à l'ordre du jour, une grande question nationale que de transformer profondément le fonctionnement de l'économie de la France, de donner une orientation entièrement nouvelle à la politique économique et sociale du gouvernement.

La réforme décisive, c'est la nationalisation démocratique des secteurs clé de l'économie. Au seul énoncé de ce mot, les tenants du grand capital frémissent. La nationalisation, c'est pour eux l'abomination des abominations; on les comprend.

Qui possède décide. Aujourd'hui, une poignée de banquiers et d'industriels possèdent une part déterminante du potentiel économique national. Ils peuvent ainsi, à leur guise, décider du sort, de la vie de millions et de millions de travailleurs, de l'avenir de régions entières. Ils peuvent fermer une usine, mettre des travailleurs au chômage, les contraindre à se déplacer, modifier leur rythme de vie, faire régner une discipline brutale dans l'entreprise, accaparer la plus grande part des résultats de l'effort collectif.

Nationaliser, c'est rendre à la nation ce qu'elle a elle-même créé, c'est empêcher une petite minorité de privilégiés de paralyser la mise en œuvre d'une politique économique et sociale au service de tous, c'est donner au gouvernement de demain la base matérielle indispensable à la réalisation de cette politique.

Pour nous, une nouvelle orientation de l'économie, grâce à la nationalisation des principaux moyens de production et d'échange, ne peut se concevoir sans une pratique nouvelle substituant, à la politique autoritaire, une gestion démocratique, une participation active des travailleurs à la définition de la politique économique et sociale ainsi qu'à sa mise en œuvre.

Cela suppose un bond en avant considérable dans le domaine des libertés.

Ce n'est pas un hasard si le rapport sur l'orientation préliminaire du VII^e Plan est muet sur ce problème. L'accentuation du caractère réactionnaire de la politique économique va de pair avec le caractère de plus en plus répressif de la politique gouvernementale.

Les communistes, pour qui la liberté est à la fois le but et le moyen de la marche en avant vers une société nouvelle, sont bien décidés à faire inscrire dans la vie ce nouveau pas en avant de l'extension de la vie démocratique sans laquelle il n'est pas possible de réaliser une politique répondant aux aspirations des travailleurs.

M. le président. Monsieur Chatelain, vous avez largement dépassé votre temps de parole. Veuillez conclure.

M. Fernand Chatelain. C'est pourquoi ils entendent faire éclater le carcan idéologique dont le pouvoir se sert avec les moyens de l'anticommunisme pour empêcher la masse des Français de conquérir les moyens d'exercer leurs responsabilités dans la vie du pays, par l'extension des libertés.

Le plan démocratique que nous proposons n'aura rien à voir avec les « plans » élaborés par le régime actuel. Il sera l'expression de l'intérêt général en même temps que l'instrument de la volonté nationale.

Pour s'assurer une croissance équilibrée, conforme aux intérêts de la population, la France démocratique a besoin d'une planification démocratique, mais ce n'est pas le Gouvernement actuel qui peut assurer la réalisation de cet objectif.

Démocratique dans son contenu, elle s'assignera pour objectif la satisfaction des besoins individuels et collectifs; elle organisera donc le développement économique et social au profit du mieux vivre des masses laborieuses des diverses régions du pays. Démocratique dans son élaboration, le plan sera préparé avec la plus large participation des travailleurs et de la population, au niveau des entreprises, des collectivités régionales et locales, des organismes dits d'usagers pour, finalement, être débattu par le Parlement.

Les orientations du VII^e Plan sont aux antipodes de cette conception.

M. le président. Monsieur Chatelain, veuillez conclure.

M. Fernand Chatelain. C'est pourquoi — je conclus, monsieur le président — nous rejetons cette traduction des aspirations et de la volonté des forces réactionnaires, nous continuerons à apporter notre soutien actif à tous ceux qui luttent contre la dégradation de leurs conditions de vie, nous agirons avec tous ceux qui s'inquiètent de ce que sera la France de demain et qui la veulent indépendante et prospère.

Dans le même temps, nous poursuivrons nos efforts pour rassembler tous ceux qui veulent les changements profonds qu'apportera le programme commun et dont les Français — la discussion de ces orientations nous en fait mieux rendre compte — ont de plus en plus rapidement besoin. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

(*M. Louis Gros remplace M. Alain Poher au fauteuil de la présidence.*)

PRESIDENCE DE M. LOUIS GROS,

vice-président.

M. le président. La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'un des deux objectifs prioritaires mentionnés dans le rapport sur l'orientation préliminaire du VII^e Plan est le rééquilibre de la balance des paiements. Cet objectif va être difficile à atteindre car, malheureusement, nous ne sommes pas maîtres de certains des éléments du problème.

Toutefois, le rapport qui nous est soumis indique, avec un optimisme nuancé de prudence, qu'il devrait être possible, malgré les impératifs de la situation économique internationale, d'atteindre cet objectif. Il est écrit: « Les perspectives qui se dégagent des travaux menés par les experts montrent qu'un tel objectif n'est pas hors de portée », mais, ajoute-t-on, « Il ne pourra être atteint qu'au prix d'un grand effort, d'inflexions sensibles dans nos comportements et d'aménagements de nos structures économiques ».

De ce propos, je retiendrai d'abord l'indication de l'effort à fournir et des comportements à infléchir. Le rapport préliminaire au VII^e Plan met ici fort heureusement l'accent sur un facteur humain qui a peut-être été, jusqu'à présent, quelque peu négligé, et qui pourtant joue un rôle essentiel, même dans l'expansion économique.

« Infléchir nos comportements ». Cette remarque est valable, d'abord, pour les industriels et commerçants de la métropole. La France, en optant pour une économie ouverte sur le monde, s'est, par la même occasion, « condamnée » — ce terme figure dans une récente étude de la chambre de commerce et d'industrie de Paris — à pratiquer une stratégie d'expansion et de présence sur les marchés extérieurs. Notre économie doit être réorganisée, dans tous les domaines possibles, en fonction de la nécessité d'exporter, de vendre nos produits non seulement dans l'hexagone, mais aussi hors de nos frontières. Mais cette orientation, qui a parfois contre elle le poids d'habitudes séculaires, est encore trop récente pour que les mentalités ne restent pas marquées par une conception plus étroite des affaires. Le premier effort est donc à faire en France même.

Mais c'est à l'extérieur qu'il convient, ensuite, de porter l'effort essentiel. Notre pays possède une tradition d'expansion à travers le monde, mais celle-ci a jusqu'ici — c'est d'ailleurs à son honneur — répondu davantage à des raisons humanitaires, culturelles et politiques qu'à des motifs proprement commerciaux.

L'évolution qui s'est manifestée au cours des quinze dernières années doit être poursuivie et accélérée: tout en maintenant notre présence culturelle à l'étranger, il convient d'accentuer notre présence économique. La création d'un ministère du commerce extérieur a marqué la volonté du Gouvernement à cet égard. Et parmi les lignes d'action proposées pour le VII^e Plan se trouve soulignée l'impérieuse nécessité de « vendre nos produits, biens et services sur les marchés extérieurs ».

Pour vendre nos produits, il faut de bons vendeurs, il nous faut des hommes. Mon éminent prédécesseur, le regretté Henri Longchambon, qui fut lui-même plusieurs fois rapporteur du Plan, le soulignait déjà. Les hommes constituent le support indispensable à l'exportation des produits, des capitaux et des techniques. Il faut, à l'étranger, des Français en nombre suffisant et des Français de qualité. Nous les avons, mais encore faut-il les connaître, les comprendre, les encourager et les soutenir.

Les Français établis hors de France ont souvent l'impression qu'ils ne sont ni connus, ni encouragés, ni soutenus par la métropole. En partant, ils perdent leurs droits à la sécurité sociale. Ils se trouvent soudain en butte à des taxations exorbitantes: des doubles impositions, un impôt égal à cinq fois la valeur locative frappant la résidence qu'ils gardent en France. Leurs investissements ne sont pas garantis. Les transferts d'argent ne sont pas toujours autorisés. Ils doivent payer des frais de scolarité très élevés pour que leurs enfants puissent poursuivre leurs études françaises, quand des écoles existent, et s'il n'en existe pas, ils doivent créer eux-mêmes les écoles et les entretenir à leur frais.

Pour accomplir leur devoir de citoyen, ils ne peuvent voter que selon des modalités très complexes. S'il survient des événements qui les privent de leurs biens, comme ceux de Chypre, du Cambodge ou du Viet-Nam, pour ne parler que des plus récents, ils ne peuvent compter, dans l'état actuel de la législation sur aucune indemnisation. Enfin, lorsqu'ils rentrent en France, c'est souvent en vain qu'ils cherchent à retrouver un emploi.

Le Gouvernement est conscient de ces difficultés, et M. le Président de la République ne les ignore pas puisqu'une législation nouvelle nous a été promise pour améliorer plusieurs de ces points sombres. Mais nous approchons de la fin de la session et nous attendons encore plusieurs projets de loi annoncés, notamment celui qui nous a été promis, dans cet hémicycle, en novembre dernier, et qui doit organiser une première extension de la sécurité sociale aux Français de l'étranger.

Cependant, M. le Premier ministre a tenu à mentionner une partie au moins de nos préoccupations dans le rapport préliminaire du VII^e Plan, et nous l'en remercions. Nous lisons en effet, à la page 41, que l'action du Gouvernement « implique un réexamen du statut des Français à l'étranger, notamment en ce qui concerne la protection sociale et l'emploi au retour ».

La protection sociale constitue, en effet, l'élément essentiel et il est bon qu'elle figure ici ; mais, dès lors qu'une énumération est faite, mes collègues représentant les Français établis hors de France et moi-même nous permettrons de suggérer, par voie d'amendement, l'inscription de projets qu'il est indispensable de poursuivre : l'aménagement des possibilités de scolarisation française pour les enfants et la suppression des taxations abusives.

De toute façon, nous nous félicitons de trouver dans le rapport mention des Français résidant à l'étranger et indication de l'intention du Gouvernement de réexaminer leur situation et leur statut. Nous comptons bien que ce réexamen, auquel le Gouvernement tiendra sans doute à associer le conseil supérieur des Français de l'étranger, sera entrepris sans délai.

Le ministre du commerce extérieur, M. Norbert Segard, a lui-même constaté, au cours de ses nombreux voyages, les imperfections de la situation actuelle et l'urgence qu'il y a à y porter remède. Il a d'ailleurs donné, à cet égard, des assurances répétées aux communautés françaises qu'il a rencontrées.

Nous espérons, bien sûr, que ce réexamen et cette concertation déboucheront vite sur des mesures concrètes qui permettront une meilleure et plus efficace présence française hors de nos frontières.

Cette présence est la condition *sine qua non* de l'essor de nos exportations et de la croissance du commerce extérieur dont le Premier ministre a répété, cet après-midi encore, à cette tribune, toute l'importance.

Aucune économie ne peut se développer si elle ne dispose pas d'un réseau suffisamment dense d'implantations humaines à travers le monde. Notre pays a la chance d'avoir un million et demi de ses ressortissants établis dans tous les continents. L'intérêt de l'Etat et son devoir aussi sont de les placer dans les meilleures conditions possibles et de faciliter leur action.

Eléments essentiels de notre expansion, ils sont appelés à participer activement à la mise en œuvre et, espérons-le, au succès du VII^e Plan. S'ils sont bien compris et soutenus, nos compatriotes de l'extérieur, unis à ceux de la métropole, pourront enfin — ce qu'ils souhaitent — concourir pleinement au rayonnement et à la prospérité du pays. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Cluzel.

M. Jean Cluzel. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, peut-on mener une politique de modernisation et de développement économique sans s'efforcer de réduire durablement les inégalités sociales et les disparités régionales ?

A cette question essentielle, dès 1950, M. Claudius-Petit tentait de répondre en lançant l'idée d'aménagement du territoire. Il s'agissait, dans son esprit, je le cite : « d'endiguer le courant qui porte toutes les forces vives du pays vers les grands centres, recréer des sources de vie dans les régions dont les ressources sont insuffisamment utilisées et qui, malgré de riches possibilités, tendent à devenir désertes. »

Une telle politique avait pour objectif premier d'assurer à chacun les conditions nécessaires au bon déroulement de sa vie et de son avenir dans le cadre d'une démocratie centralisée.

Voilà donc vingt-cinq ans qu'est posé — et d'abord à travers la finalité et les moyens de la planification — le problème de l'aménagement du territoire. Voilà vingt-cinq ans que nous espérons pouvoir le résoudre sans jamais lui trouver de véritable solution.

Le projet de loi, tel qu'il nous est soumis ne consacre qu'une part insuffisante à de telles propositions. Notre collègue, M. Lucotte, rapporteur de la commission saisie au fonds, dans son remarquable rapport, ainsi que de nombreux collègues, ont déjà fait connaître leur sentiment sur ce point. Après eux, et en faisant porter mon intervention exclusivement sur ce thème de l'aménagement du territoire, je serai sans doute amené à hausser le ton, et je m'en excuse par avance.

Ce n'est pas que je sois animé d'un esprit de critique partisane, que je méconnaisse le dévouement, la bonne volonté, le talent de tous ceux qui, hommes politiques, fonctionnaires, animateurs économiques et sociaux, se sont consacrés à cette œuvre d'un meilleur aménagement du territoire. Cependant, si l'on veut infléchir le VII^e Plan dans le bon sens, il faut partir d'une analyse objective mais sévère et juste au risque de paraître dure, de nos erreurs, de nos insuffisances comme des lacunes de l'action menée.

Eh ! oui, en dépit de nombreux résultats positifs et malgré ses inflexions récentes, la politique suivie depuis 1963 souffre toujours de deux vices majeurs : elle est restée ponctuelle, qu'il s'agisse de son aspect sectoriel ou de son aspect géographique ; et elle demeure abusivement centralisée.

Les travaux de décentralisation sont, en effet réalisés par des collègues administratifs parisiens qui tranchent trop souvent, ne m'en veuillez pas de le dire, en totale ignorance de cause — mais ce n'est pas le plus grave — et en fonction des modes et de l'idéologie du moment.

La première partie de cette intervention sera donc consacrée à l'analyse critique d'une planification caractérisée par ce que j'appellerai « la juxtaposition centralisée d'actions ponctuelles ». Dans ma seconde partie, j'essaierai, pour apporter ma modeste pierre à l'édifice, de présenter une série de propositions pour assurer, comme on le dit aujourd'hui, « le redéploiement de l'aménagement du territoire ».

Je vais d'abord tenter de justifier le titre de ma première partie consacrée à la juxtaposition centralisée d'actions ponctuelles.

Certes, on s'est préoccupé d'aider les zones déshéritées grâce à la rénovation rurale, grâce à la politique de la montagne, grâce aux aides à l'industrialisation. On a même « déménagé » quelques industries de Paris vers la province.

Certes, on a créé quelques villes nouvelles. On s'est intéressé aux villes moyennes. Et maintenant, on parle de passer des « contrats de pays ».

Mais, dans le même temps, dans tel département, deux exploitations agricoles disparaissent chaque jour, et cela depuis quinze ans ! Et ce n'est pas toujours pour une meilleure agriculture ; ce n'est pas davantage pour une meilleure répartition des hommes et des activités.

Un journal titrait, le 12 juin : « En Auvergne, moins de bébés dans les choux. » C'était une façon de rendre compte, avec humour, des résultats négatifs du dernier recensement dans trois ou quatre des départements de cette région.

Mais qui s'en étonnerait alors que les grandes villes — et Paris en particulier — continuent à drainer les forces vives de nos campagnes ?

Par conséquent, on doit se poser la question : aménagement ou déménagement ? Ce n'est pas pour céder à la facilité de l'expression que je rapproche ces deux termes. On constate un déménagement lent de quelques entreprises publiques ou privées de Paris vers la province mais un déménagement rapide et massif des hommes de la province vers Paris !

Pourquoi ? Tout simplement parce que le système est plus fort que les hommes et qu'il nous conduit.

En veut-on des exemples ? Ils sont faciles à trouver. Je me bornerai à en citer trois : les déséquilibres de l'emploi, la dépendance industrielle et la concentration des hommes et des équipements.

D'abord les déséquilibres de l'emploi. L'emploi, dans les villes moyennes, progresse par prélèvement sur l'ensemble des zones rurales. On constate très rarement un transfert d'emplois en provenance des grandes concentrations urbaines ou industrielles. Ainsi, les gains s'obtiennent toujours au détriment de la zone géographique « de niveau inférieur ».

La disproportion entre les emplois masculins et féminins est un autre élément de déséquilibre, alors que la création d'emplois féminins serait certainement un facteur décisif de fixation d'une partie de la population dans les zones rurales.

En second lieu, j'ai cité la dépendance industrielle. Les décentralisations industrielles — surtout les plus importantes — ont artificiellement créé des spécialisations.

On peut à nouveau citer ici l'exemple de l'Auvergne dont la prospérité ou les difficultés sont étroitement liées à celles de la construction automobile avec Michelin, Dunlop, D. B. A. et leurs sous-traitants.

La plupart des entreprises importantes et « motrices » ont leur siège social à l'extérieur de la région, ce qui accentue, à l'évidence, les liens de dépendance de nos industries régionales.

La concentration des hommes et des équipements fait référence à une trame traditionnelle forgée peu à peu dans les esprits et qui aboutit, d'une manière insidieuse, moins réelle, à la nécessité de doubler les équipements existants là où, déjà, le service est important.

On ne fait pas de l'aménagement du territoire en créant une nouvelle relation ferroviaire entre Paris et Lyon, même si un éclatement est prévu à partir de Lyon.

On ne fait pas de l'aménagement du territoire en concentrant des dizaines de milliers de personnes pour fabriquer de l'acier sur les façades maritimes, même si les résultats purement techniques sont satisfaisants.

On ne fait pas de l'aménagement du territoire en laissant aux assemblées départementales le soin de mettre en chantier l'axe est-ouest, reliant la façade atlantique au centre de l'Europe, un des seuls axes importants à ne pas passer par Paris.

On ne fait pas de l'aménagement du territoire en maintenant d'importants écarts de salaires, à qualification égale, entre Paris et la province.

Mais il faut aussi noter trois défauts majeurs de la politique précédemment suivie : l'insatisfaction et les inégalités en matière de service public, la pauvreté des relations humaines, particulièrement dans les villes, et enfin l'absence de maîtrise foncière.

Tout d'abord, il y a, certes, un défaut d'équipements. Mais il s'y ajoute, très souvent, un mauvais usage de ces mêmes équipements.

Il est, de surcroît, impossible de passer sous silence les inégalités dont sont victimes les ruraux, en matière de scolarisation des enfants, de disparition progressive de certaines antennes administratives et de certains services publics.

Nous observons, en outre, la pauvreté des relations humaines.

Le mode d'urbanisation, le manque d'équipements collectifs, la dégradation culturelle posent, à l'évidence, le problème de l'adolescence.

Ces problèmes resteront difficiles à résoudre tant qu'une politique nouvelle ne sera pas appliquée en matière d'urbanisme. La concentration humaine, telle que nous la constatons et telle qu'elle résulte du souci de rentabilité dans la construction est un obstacle décisif à l'amélioration des échanges humains et à l'insertion des jeunes dans leur environnement social.

Enfin, je mentionnerai, sans y insister, l'absence de maîtrise foncière.

La préservation de l'environnement, l'organisation de l'espace, l'amélioration du cadre de vie passent effectivement par la maîtrise des sols que ne peuvent obtenir les élus locaux par manque de moyens financiers.

Notons au passage, messieurs les ministres, le retard dans la présentation au Parlement du projet de loi foncière.

Après cette longue énumération des critiques, on aurait tendance à rappeler — si elle n'était excessive — cette boutade d'un président du conseil de la III^e république : « La politique n'a pas pour objet de faire des choses mais de faire taire les gens ».

Et pourtant que de mesures hâtivement prises sous la pression des mécontentements ou des drames trop tardivement découverts ! Mais, rassurez-vous, je ne prends pas à mon compte, cette boutade.

Aussi l'un des objectifs prioritaires du VII^e Plan devra-t-il être de définir et d'adopter les moyens d'une politique d'aménagement du territoire capable d'en assurer le redéploiement.

Mais sachons le bien, pour atteindre cet objectif, il faut concevoir une politique globale. En d'autres termes, nous devons refuser la situation actuelle qui habille du nom d'aménagement du territoire une juxtaposition d'orientations, de primes et de zones plus ou moins aidées.

J'en arrive maintenant à quelques propositions. Je voudrais des débats importants, nombreux et fructueux qui se sont déroulés dans le pays depuis quelques mois faire ressortir tout particulièrement les conclusions constructives des travaux des

assemblées régionales. Ces réponses font apparaître des préoccupations convergentes en trois domaines principaux : l'industrie, le transfert de pouvoirs aux collectivités locales, le maintien de services « au public », ce qui est différent du service public.

Les assemblées considèrent généralement que les difficultés et les blocages de l'appareil de production procèdent moins de ses défauts et de ses insuffisances propres que des carences de son environnement et de ses structures d'accueil.

Elles demandent le développement des équipements, des infrastructures et l'amélioration de l'appareil de formation.

Quatre objectifs sont notés pour le transfert des pouvoirs et des responsabilités aux collectivités locales : le refus de la concentration, la sauvegarde du patrimoine existant, la protection de l'environnement naturel et, enfin, des services collectifs plus efficaces pour un meilleur service au public. Il s'agit par là de transformer la notion de service.

Cette réforme, qui serait fondamentale, éviterait, n'en doutons pas, la disparition des antennes administratives qui accélère l'exode rural et transforme de grandes parties du territoire en zones sous-administrées et sous-équipées.

A cette convergence de propositions des élus locaux, il faut ajouter trois rappels — sur lesquels je constate que nous sommes également d'accord les uns et les autres — la décentralisation, les équipements, les emplois.

Au sujet de la décentralisation, il faut inscrire en tête de toute proposition la nécessité de cette décentralisation politique. C'est d'une telle décision que tout partira. Mais, l'Etat est-il prêt à faire le saut ? Le Gouvernement l'est-il ? Le sommes-nous nous-mêmes ? Ou bien ne sommes-nous pas effrayés de l'audace nécessaire pour prendre une telle décision et l'appliquer ?

Il faut réaliser, sur l'ensemble du pays, un maillage d'équipements « structurants » mais à une condition, c'est qu'ils ne soient pas isolés, car s'il l'étaient, nous risquerions d'accélérer l'hémorragie économique et humaine dont nous souffrons.

Des routes, oui, mais pas seulement pour partir. Des écoles, oui, mais à condition d'avoir dans la région les emplois correspondant aux qualifications obtenues ou alors les jeunes sont condamnés à l'exode vers les grandes agglomérations urbaines.

J'ai parlé des services au public ; je veux y revenir brièvement, par le biais des équipements culturels et distractifs. Il faut, dans un souci de justice, penser non seulement aux habitants des villes, mais aussi à nos paysans isolés dans les montagnes ou les bocages et, par conséquent, terminer, en priorité, messieurs les ministres, la couverture du territoire français pour l'ensemble des trois chaînes ; il manque 1 p. 100 pour T. F. 1, 3 p. 100 pour Antenne 2 et 18 p. 100 environ pour F. R. 3. Et je n'oublie pas, ce faisant, mes fonctions de rapporteur de la commission des finances pour le budget de l'O. R. T. F.

D'autre part, pour assurer la création des emplois nécessaires et la croissance économique de leur région, il est indispensable de tout mettre en œuvre pour promouvoir l'artisanat, les petites et moyennes entreprises, je me réfère, là encore, à l'autorité de notre excellent rapporteur au fond, M. Lucotte.

Ce n'est pas être « passéiste » que de proposer une telle solution. C'est, au contraire, être réaliste en tenant compte des possibilités. C'est une question de moyens mais tout autant d'environnement social et psychologique.

Enfin, il faudra que puissent se développer les productions locales. Quel département, à l'heure présente, ne pourrait produire plus qu'il ne le fait actuellement ? Et je ne pense pas seulement aux possibilités perdues par ces centaines de milliers de Français contraints au chômage total ou réduits au chômage partiel ! Je pense également que, dans mon seul département, l'on pourrait produire en plus un million de tonnes de charbon par an, mais aussi beaucoup plus de viandes, de céréales et de produits manufacturés.

En fait, l'aménagement du territoire c'est plus qu'une politique, c'est véritablement un choix de société, mais dans la mesure où il s'agit de changer les habitudes, l'état d'esprit, de modifier les pesanteurs sociologiques, le saut apparaît d'autant plus difficile à effectuer ! C'est pourquoi j'ai déposé sur ce projet de loi un amendement allant dans ce sens.

En conclusion, les moyens mis en œuvre pour répartir sur l'ensemble du territoire les activités et les hommes n'ont été généralement efficaces que lorsqu'ils ont été utilisés dans

des situations contraignantes : conversion, reconstruction... Une fois l'économie relevée, le développement n'a pas été réparti, mais concentré en quelques points selon une trame traditionnelle dans notre pays.

Or, l'organisation harmonieuse des hommes et des activités dans la société française de demain ne pourra se faire sans un certain nombre de « partis-pris » préalables.

A défaut d'une volonté nationale clairement exprimée, fondée sur des moyens appropriés, le dynamisme local serait, en effet, insuffisant pour assurer le développement régional.

L'extension d'abord, la consolidation ensuite des pouvoirs régionaux, départementaux et locaux, l'augmentation de leurs capacités, permettront d'intégrer la notion d'aménagement et d'équilibre à l'impératif de planification et de développement.

Le VII^e Plan devrait être — doit être — celui de l'aménagement du territoire. C'est à ce prix que la société française, bloquée depuis des décennies, pourra faire l'économie d'une crise grave. Pour ce faire, des réformes fondamentales doivent être menées de volonté délibérée, non pas sèches et en retard, mais voulues, préparées et réalisées, par conséquent, dans les meilleures conditions sociales et politiques.

C'est pourquoi — j'exprime ici ma conviction absolue et en conscience — nous avons, ensemble, et tout au long de ce débat, plus à proposer qu'à cautionner, de façon à agir sur l'évolution pour ne pas subir le poids des pesanteurs ! (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Amic.

M. Auguste Amic. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les travaux des groupes d'experts, notamment de la commission des relations économiques et financières avec l'étranger et ceux de la commission « Croissance, emploi et financement » ont mis l'accent sur les difficultés d'aboutir à des prévisions sérieuses sur l'évolution de la conjoncture économique pendant la durée du VII^e Plan.

Mais tous sont d'accord pour exprimer leur inquiétude face aux trois phénomènes qui menacent à ce jour notre économie : la hausse des prix, la balance des paiements et l'emploi.

La crise que nous traversons, qui est indiscutablement la plus grave qu'ait subie le régime capitaliste depuis 1929, surprend d'autant plus qu'elle vient après une période d'euphorie où le développement de la production et des échanges avait été marqué par un progrès considérable.

Certains esprits, dits chagrins, n'avaient pas manqué de remarquer que face à la diminution du profit, élément fondamental d'une économie libérale, l'inflation était apparue comme une sorte de recours suprême dans la mesure où elle permettait de réaliser les investissements à moindre coût par le jeu des crédits et dans la mesure où elle permettait de faire apparaître des profits au moins constants en valeur absolue.

Mais en vérité, ces économistes semblaient prêcher dans le désert.

La brutale secousse qui a frappé l'économie occidentale en 1973-1974, se produisant sur un terrain propice en un moment où les réflexes d'autodéfense étaient amoindris, est la résultante de deux facteurs qui ont produit leurs effets quasi simultanément.

Le premier de ces facteurs réside dans le fait que depuis une trentaine d'années, pour ne pas dire davantage, l'économie occidentale s'est développée grâce à des possibilités d'accès au marché des produits énergétiques et des matières premières à un coût manifestement abusif.

En fait, le développement de notre économie s'est appuyé, sinon sur un pillage, tout au moins sur une exploitation soutenue des richesses des pays du tiers monde et à des prix d'accès extrêmement minorés.

Dès lors que ces pays ont réagi et on demandé, ou exigé, que ces produits de base leur soient payés sur une base plus normale, c'est toute l'économie capitaliste, elle-même, qui s'est trouvée atteinte par le fait que son profit s'est trouvé encore plus entamé, économie qui n'a trouvé d'échappatoire que dans une fuite devant l'inflation.

Le second facteur est la conséquence de l'interdépendance des Etats liés, pour partie, à l'ouverture des échanges extérieurs qui rendent de plus en plus dépendantes les économies des uns et des autres, la constitution et le développement de sociétés multinationales qui cherchent naturellement à placer leurs pions dans les secteurs les plus profitables. Ce phénomène est d'autant plus

marquant que nous assistons graduellement à une internationalisation des tâches entre les grands Etats qui, dès lors, ne sont que plus sensibles aux aléas de la conjoncture.

En effet, dans une économie dépressive, ce sont ce qu'on pourrait appeler les économies de subsistance qui sont en définitive les mieux placées, avec une place importante du monde agricole, une industrie relativement autonome, une production suffisamment assurée aux frontières.

Face à une situation de cette nature, sauf à revenir à une politique d'autarcie impossible à l'heure actuelle et qui constituerait un obstacle indiscutable au développement de la production, le régime capitaliste n'a d'autre ressource que d'attendre que, par le jeu des thérapeutiques classiques, la situation s'améliore, et que par le même phénomène de réactions en chaîne qui a vu progresser la récession, cette amélioration se propage à l'ensemble des économies concernées.

Mais peut-on espérer que ces remèdes classiques suffiront à conjurer le mal ? Les perspectives qui s'offrent à nous, en ce mois de juin 1975, incitent à répondre par la négative d'autant que le minimum de solidarité entre ces économies, dont la nécessité apparaît pourtant à l'évidence, ne se retrouve nulle part.

Transposée sur le plan national, cette situation de crise fait apparaître actuellement un ralentissement sensible de la production industrielle qui baissera de 5 p. 100, au moins, en 1975, par rapport à 1974, ce qui laisse à penser que le taux de croissance de la production intérieure brute sera nul en 1975, voire négatif. Or, malgré cela, malgré l'augmentation très sensible du nombre de chômeurs qui atteint déjà un taux insupportable, la hausse des prix n'est nullement arrêtée si bien que le sacrifice demandé au monde du travail n'est même pas sur ce terrain-là payé de retour. Les prévisions de hausse de prix qui en septembre 1974 étaient de 9,60 p. 100 pour l'année 1975 sont actuellement, pour cette même année, de 10,40 p. 100 et l'indice des prix du mois de mai, d'après les quelques indiscretions qui ont pu filtrer, ne serait pas des plus rassurants. On parle d'un taux supérieur à 1 p. 100. Je serais heureux de me tromper et de savoir que les renseignements qui sont parvenus jusqu'à moi sont inexacts.

Seul élément positif, il est vrai : le rétablissement de notre balance commerciale plus rapide qu'il n'avait été envisagé. Mais qu'en est-il des perspectives de l'évolution de notre balance des paiements ? Je ne rappellerai pas ici que la balance des paiements est fonction de deux éléments : d'abord le résultat du commerce extérieur, ensuite le mouvement des paiements proprement dit, ce que l'on a coutume d'appeler les « invisibles », mouvement qui a toujours été chez nous largement déficitaire.

Pour ce qui est de notre commerce extérieur et quelle que soit la sympathie avec laquelle on doit suivre les efforts qui sont faits, il est bien évident que la situation favorable actuelle est due essentiellement à la brutalité de la récession observée en France. Si les résultats du mois de mai sont satisfaisants, il n'en reste pas moins qu'ils font apparaître une baisse de nos exportations de 4 p. 100 en valeur par rapport au même mois de 1974 et que l'évolution favorable de nos échanges est due essentiellement à une chute encore plus brutale de nos importations.

Or, pourrions-nous maintenir cet équilibre lorsque la reprise intérieure viendra à se manifester ? Rien n'est moins sûr et pourtant il serait inconcevable que, pour sauver nos échanges extérieurs et du même coup la balance des paiements, nous considérions comme souhaitable de maintenir un taux d'activité qui laisse sur le marché de l'emploi un million à 1 200 000 chômeurs.

La relance de notre économie, par quelque moyen que ce soit, — relance dont personne ne met en cause la nécessité — entraînera inévitablement un gonflement de nos importations et, par là même, affectera l'équilibre des échanges qui ne résultait en fait que de la récession.

Peut-être serait-ce là l'occasion de se demander s'il doit y avoir une sorte de mythe à l'exportation, de la recherche à tout prix d'un marché extérieur, comme si toute la prospérité pouvait venir de là. La réalité est peut-être différente.

Dans la mesure où une économie est largement ouverte sur l'exportation, elle devient extrêmement vulnérable, car toute fermeture de marché se répercute très fortement sur elle. Il faut, dès lors, exporter coûte que coûte, même s'il en résulte une perte de substance.

Sans vouloir, encore une fois, que notre pays se replie sur lui-même, il faut retenir le principe que l'économie doit être mise d'abord au service des besoins intérieurs. L'exportation ne

se justifie que par la nécessité d'équilibrer notre balance des paiements. Du reste, quelle pourrait être la situation si tous les pays venaient à axer leur économie sur l'exportation et avaient comme objectif la recherche de profits extérieurs ?

Éliminons d'abord les pays de l'Est ou les pays qui ont un régime économique identique. Pour eux, le problème des échanges se pose en termes différents, dans la plupart des cas en termes de troc. C'est dire qu'il ne faut pas compter sur des exportations vers ces pays-là pour rendre une balance excédentaire puisqu'en principe, le courant d'échanges doit être équilibré.

La même remarque vaut pour les grands pays du monde occidental qui cherchent chacun à améliorer leur balance des comptes, afin de protéger leurs monnaies respectives, même si, momentanément, certains d'entre eux jouent à la baisse.

Quant au tiers monde, il peut être divisé en deux : un tiers monde pauvre, incapable de répondre à l'offre faute de moyens financiers et un tiers monde riche en matières premières, qui, lui, est en mesure d'y répondre.

C'est là, en fait, le seul terrain sur lequel il est véritablement possible de gagner à l'exportation. Mais c'est également sur ce terrain-là que les économies occidentales et l'économie japonaise font et feront porter leurs efforts. Dès lors, dans la logique capitaliste, pour sauvegarder leur existence même, ces économies doivent se battre et le faire les unes contre les autres.

Cette lutte sera d'autant plus sévère que ces « riches pays pauvres » ne sont ni aussi malléables qu'on peut le croire, ni aussi étrangers aux effets de la conjoncture. L'exemple de l'Algérie est là pour en apporter la preuve. Quant à l'Iran, ce pays serait, paraît-il, en train de réviser en baisse son programme d'équipement. Aussi serait-il souhaitable de songer avant tout à ce qui peut limiter notre dépendance vis-à-vis de l'extérieur plutôt que d'envisager, comme le dit le rapport d'orientation, l'exportation du tiers de notre production industrielle, attitude qui nous met dans une dépendance totale vis-à-vis de l'économie mondiale.

Prenons le cas de l'agriculture, domaine où un effort particulièrement important et efficace a été fait pour le développement de nos ventes à l'étranger. Cet effort doit être poursuivi dans le domaine céréalier, par exemple, où nos ventes sont surtout orientées vers les pays de la Communauté économique européenne alors qu'il existe des besoins immenses dans le tiers monde pour les produits de cette nature. Il est vrai que la plupart de ces pays n'ont pas les moyens monétaires pour faire face à leurs besoins. Mais nos exportations ne doivent pas toujours être envisagées sous l'angle de la rentabilité.

La même remarque peut être faite en ce qui concerne les fruits et primeurs. Il est indiscutable que, de par son sol et son climat, la France se trouve placée dans une situation avantageuse. Mais elle n'en tire pas tout le profit qu'elle pourrait en espérer par suite d'un manque d'organisation du marché intérieur. La production des fruits, notamment, est soumise à des aléas climatiques qui justifieraient une réorganisation plus rationnelle, permettant non pas d'éliminer, mais d'atténuer les conséquences des bonnes et mauvaises récoltes.

Or, actuellement, une politique d'exportation de ces produits se heurte sur le bassin méditerranéen à une vive réaction de la part des autres pays fournisseurs. La nécessité d'établir un courant d'échanges à double sens ne va-t-elle pas nous obliger, non seulement à freiner volontairement nos exportations, mais encore à ouvrir notre marché national aux productions des Etats riverains qui viennent ainsi, avec notre complicité, si je puis dire, concurrencer les nôtres ?

Pour toutes ces raisons, il convient de mettre l'accent sur la nécessité pour la France de réduire sa dépendance de l'étranger pour certaines productions. Certes, le rapport souligne l'intérêt qu'il y aurait à développer en France la production de protéines végétales et, d'une manière plus générale, les protéo-aliments nécessaires au développement de son bétail. A cet égard, notre dépendance vis-à-vis des Etats-Unis en ce qui concerne les produits à base de soja est inacceptable, puisqu'il suffirait d'un geste de mauvaise volonté des producteurs américains pour mettre en danger tout notre élevage. Une volonté déterminée, un encouragement massif, au besoin en sacrifiant des cultures traditionnelles et moins indispensables, prend un caractère d'impérieuse nécessité.

Et puis, il y a la facture énergétique.

Au gaspillage, au laisser-aller qui ont marqué les dernières décennies a succédé, avec la hausse du coût des produits énergétiques, une prise de conscience plus nette de nos possibilités

d'économie en ce domaine. Mais il semble que cette économie ait été axée uniquement sur des secteurs très nettement délimités, encore qu'ils soient les consommateurs les plus importants.

Il conviendrait notamment de faire un effort dans le domaine des transports. Il est de notoriété publique que le rail consomme beaucoup moins d'énergie que la route qui elle-même en consomme beaucoup moins que la voie aérienne. Or, nous avons assisté à un désengagement de l'Etat en matière de voies ferrées, désengagement qui a abouti à la fermeture d'un grand nombre de lignes, remplacées par des services de transports routiers qui sont peut-être d'un usage plus facile, mais qui sont d'énormes consommateurs de carburant.

M. Charles Alliès. Très bien !

M. Auguste Amic. Il est anormal de voir ainsi les camions circuler en longues files à travers la France alors que, dans de nombreux cas, ce transport pourrait être assuré par voie ferrée dans des conditions infiniment plus économiques quitte à organiser des centres de groupage et de dégroupage éliminant, par des équipements appropriés, les inconvénients de ruptures de charge. Les économies ainsi réalisées seraient sans commune mesure avec celles qui peuvent provenir de la limitation de vitesse.

Il serait sans doute souhaitable d'étudier, dans ce domaine de l'énergie, le problème que posent certains articles fabriqués, notamment les produits en matière plastique qui sont, certes, d'une manipulation plus aisée, mais qui entraînent à leur tour de redoutables problèmes de destruction.

Il en est de même pour le bois, car là aussi, toutes les possibilités d'exploitation rationnelle de nos forêts n'ont pas été mises en œuvre. Certes, des efforts intéressants ont été réalisés en certains endroits et ils se révèlent rentables. Ces efforts auraient dû être entrepris à une plus grande échelle et sur l'ensemble du territoire. La difficulté, en la matière, c'est qu'il se passera de longues années entre le moment où les plantations seront faites et le moment où l'exploitation deviendra rentable. Raison de plus pour ne pas perdre de temps. D'ici là au moins, peut-on espérer qu'un effort sera entrepris contre le mauvais usage du papier et contre un gaspillage qui paraît évident. Ce ne sont pas les parlementaires que vous êtes qui me contrediront sur ce point.

Il reste le problème des importations « invisibles ». Trois d'entre elles devraient particulièrement attirer l'attention : le tourisme, les transports et les assurances.

En ce qui concerne le tourisme, depuis quelques années, la France vit sur son acquis malgré les efforts qui ont pu être tentés de-ci de-là, par exemple dans le Languedoc-Roussillon. Un effort est d'autant plus nécessaire que ce poste risque de devenir bientôt largement déficitaire, compte tenu du désir légitime qu'ont les Français de se rendre de plus en plus nombreux à l'étranger. Ce désir de s'ouvrir sur le monde extérieur touche maintenant toutes les couches de la population et tous les âges.

Aussi est-il nécessaire qu'en contrepartie un effort en sens inverse soit entrepris pour mieux faire connaître notre pays à l'étranger et accroître ses capacités d'accueil.

Tout aussi délicat est le déficit de nos transports maritimes. L'activité de nos chantiers navals est certes extrêmement soutenue, mais pratiquement tous les navires construits en France, notamment les pétroliers et les méthaniers, le sont pour le compte de l'armement étranger. Peut-être serait-il souhaitable de rechercher les structures qui nous permettraient à notre tour d'avoir une marine marchande apte au transport des produits lourds.

La difficulté vient en ce domaine du fait que le commerce de ces produits est effectué essentiellement par des sociétés étrangères qui disposent de leur propre flotte ou qui préfèrent armer des pavillons étrangers dans des conditions de fret beaucoup plus intéressantes. Si l'Etat n'intervient pas fermement, aucun espoir d'amélioration, bien au contraire, ne se fera jour.

Il est difficile de parler de nos échanges internationaux sans évoquer une activité qui se révèle fructueuse : celle du commerce des armes. Nous n'avons aucune tradition en ce domaine et, au contraire, il a été à l'honneur de la France de ne jamais pratiquer cette politique dite des « marchands de canons ». Or, aujourd'hui, nous avons été le troisième fournisseur dans le monde des armes de guerre, et nous en sommes fiers ! Cette position est d'autant plus choquante qu'elle est la conséquence d'un mercantilisme avoué.

Sans doute, dans le passé, avons-nous livré des armes à certaines nations, à certaines populations qui luttèrent pour leur liberté ou leur indépendance. Il y avait au moins une dose de moralité dans de tels marchés. Aujourd'hui, ce n'est même pas le cas.

M. Gilbert Devèze. C'est bien vrai !

M. Auguste Amic. Au contraire, nous justifions nos ventes par le seul fait que si nous ne les faisons pas, d'autres les feraient à notre place. M. le Premier ministre a pu déclarer à la tribune du Sénat, il y a quelques jours : « Au moins vendons-nous des armes à qui nous les demande, en dehors de toute arrière pensée politique. » (*Rires à gauche.*)

M. Gilbert Devèze. Très bien !

M. Auguste Amic. Merci, monsieur Devèze.

Comment pourrions-nous entendre sans réagir de tels propos qui sont contraires à toute une tradition française de positions prises en faveur de la paix et du règlement des conflits par la voie de la négociation ?

Reste l'argumentation économique et l'on comprend que, déçus de n'avoir pas pu vendre certains matériels chez nos voisins européens, nous cherchions maintenant à les placer auprès de ceux, quels qu'ils soient, qui nous les demanderont.

En fait, nous sommes victimes, dans notre politique économique, d'un choix qui a orienté délibérément le travail de nos techniciens vers la production d'armes. Si le même effort avait au contraire été orienté vers la production de biens d'équipement, vers la recherche de techniques nouvelles en vue de compétitions pacifiques, nous aurions pu obtenir des succès identiques à l'exportation, sans vendre, pour autant, des engins de mort. (*Applaudissements sur les travées socialistes et quelques travées à droite.*)

Dans son propos tenu le 10 juin dernier devant le Sénat, M. le Premier ministre a déclaré que, pour l'année 1975, l'équilibre de la balance des paiements était pratiquement réalisé, ce qui ne l'a pas empêché d'ajouter plus loin que « le rétablissement réel de notre balance des paiements peut être envisagé dans des délais beaucoup plus brefs qu'on ne le pensait, c'est-à-dire dans deux ou trois ans à venir, compte tenu du remboursement des dettes qui ont été contractées pour pallier les conséquences du renchérissement des produits pétroliers ».

Cet enthousiasme est pour le moins excessif et ne correspond nullement à la réalité.

Rien ne permet, en effet, d'augurer que le simple équilibre de notre balance des paiements courants puisse être atteint dans des délais aussi brefs ; ou alors, c'est que M. le Premier ministre envisage, pour notre pays, une installation durable dans la récession que nous connaissons actuellement, ce qui devrait amener réellement une restriction très importante de nos importations.

La commission Marjolin prévoit, pour 1980, un endettement extérieur de l'ordre de 200 milliards de francs. Sans doute était-elle composée d'experts incompetents ou faisant preuve d'un mauvais état d'esprit ? Il doit en être de même, sans doute, de l'auteur du rapport sur l'orientation préliminaire du VII^e Plan que le Premier ministre est venu présenter devant nous, puisque cet auteur n'hésite pas à écrire : « Le Gouvernement s'est fixé pour objectif de rééquilibrer la balance des paiements d'ici 1980. Plus précisément, toutes mesures devront être prises pour que le solde de nos paiements courants soit devenu positif en 1980, de telle sorte que nous ayons alors engagé le remboursement de la dette antérieure. »

Les termes ainsi employés, qui ont dû être longuement pesés, collent davantage à la réalité que les propos du Premier ministre auxquels il ne faut attacher qu'une attention de circonstance.

Le dilemme qui se pose actuellement au Gouvernement est le suivant : ou bien conserver une progression du taux de croissance voisine de zéro et assurer tant bien que mal l'équilibre de notre balance du commerce extérieur en limitant le déficit de notre balance des paiements, solution qui a pour corollaire d'entraîner un volant de chômage important et de museler, du même coup, les revendications sociales qui ne manqueraient pas d'être beaucoup plus énergiques si la situation de l'emploi s'améliorait, ou bien encourager le redémarrage de notre activité économique par un développement de la consommation, par une progression sensible mais raisonnable de la production intérieure brute et résorber ainsi partiellement le chômage.

Cette solution a pour corollaire de déséquilibrer notre commerce extérieur et, plus encore, notre balance des paiements, avec pour conséquence l'aliénation de ce qui reste de notre indépendance économique ; à moins que le Gouvernement ne demande au pays de sacrifier une partie de sa croissance à l'amélioration de nos échanges extérieurs.

L'option pour la croissance suppose, en tout cas, qu'un très large consensus soit obtenu sur les objectifs essentiels. Pour cela, priorité absolue doit être donnée à la réduction des inégalités sociales, les fruits de la croissance non transférés sur la demande extérieure devant bénéficier par priorité aux personnes les plus défavorisées.

Pour cela également, l'accord de tous les partenaires sociaux doit être recherché dans un esprit de concertation, d'où la nécessité de définir une politique diamétralement opposée à celle qui est menée actuellement.

En définitive, si nous voulons faire face à la situation extrêmement délicate dans laquelle nous sommes engagés, un changement total de politique est nécessaire et, peut-être plus encore, un changement total d'état d'esprit : changement de politique dans la mesure où des réformes de structure fondamentales doivent être entreprises — et non pas ces réformes timorées auxquelles nous assistons depuis un an — changement d'état d'esprit vis-à-vis des partenaires sociaux qu'il convient de respecter et avec lesquels il faut se concerter sérieusement.

Or, l'attitude prise par le Gouvernement, la violence des propos que tient M. le Premier ministre, font qu'une telle perspective est actuellement exclue. En l'état actuel des choses, les rapports entre le pouvoir et les forces populaires ne peuvent aller qu'en s'aggravant. Toute modification du climat intérieur est subordonnée à un changement de Gouvernement. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Fleury.

M. Jean Fleury. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, M. le Premier ministre a bien voulu dire, tout à l'heure, que le rapport sur l'orientation préliminaire du VII^e Plan avait pour caractère de fixer des objectifs et qu'il ne convenait pas d'y chercher à la loupe des pourcentages. Cette observation est tout à fait valable en général et elle est bien conforme au souhait formulé naguère par le Sénat.

Toutefois, je me permettrai de faire une exception pour la recherche scientifique. On peut prescrire des orientations aux activités de recherche, on ne peut pas leur fixer d'objectifs. Les savants combattent aux frontières de l'inconnu. Comment leur indiquer les voies de la découverte ? Comment leur fixer des délais ? Imagine-t-on d'assigner aux uns de découvrir le secret de la guérison du cancer, aux autres de résoudre le problème de la fusion thermo-nucléaire ?

Lorsque le rapport qui nous est soumis fixe comme objectif à la France d'atteindre, dans le domaine de la recherche scientifique, le premier rang des pays de dimensions comparables, cela signifie que la France consacra à la recherche scientifique des moyens supérieurs à ceux des autres pays. Il s'agit donc bien d'un objectif de moyens et non de résultats.

Et là, il nous faut bien nous pencher sur les pourcentages qui permettent de comparer les moyens. Il nous arrive généralement d'être au premier rang, la première année d'exécution de chaque Plan. Malheureusement, ensuite, la situation se dégrade. Pourquoi ? Parce que, de budget en budget, les crédits se réduisent en raison des difficultés qui surgissent dans des domaines étrangers à la science.

Or, il est très important, en matière de recherche scientifique, qu'une politique pluri-annuelle se poursuive sans défaillance. Une équipe de recherche efficace et féconde demande beaucoup de temps et aussi beaucoup de chance pour se constituer. Un jour suffit à la disperser.

Ainsi le développement de la recherche scientifique exige-t-il une grande constance dans le recrutement, le traitement et l'avancement du personnel de recherche. Je ne crois pas qu'on puisse obtenir ce résultat sans constituer la recherche en département ministériel autonome.

C'est le seul moyen, à mon avis, de soustraire la recherche aux aléas de l'actualité et, par conséquent, de permettre à notre pays de demeurer, dans ce domaine essentiel, au premier rang des pays de dimensions comparables. Si cette mesure n'est pas prise, c'est en vain que le VII^e Plan affichera des chiffres ambitieux. Ces chiffres se réduiront d'année en année comme une peau de chagrin, au grand dommage du développement de la recherche scientifique en France.

Je formule donc le vœu que les dix-neuf lignes qui sont consacrées, dans le rapport qui nous est soumis, à la recherche scientifique soient complétées par un paragraphe prévoyant la création d'un ministère de la recherche scientifique. (*Applaudissements.*)

M. Jacques Henriet. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Henriet.

M. Jacques Henriet. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, à cette heure tardive ou matinale, comme on a l'habitude de le dire dans cette maison, je m'efforcerai d'être d'autant plus bref que M. le Premier ministre et MM. les rapporteurs ont tenu des propos excellents sur les deux ou trois problèmes que j'ai l'intention de vous exposer.

M. le Premier ministre ayant précisé qu'il ne s'agissait pas, dans ce Plan, d'établir un catalogue mais seulement de donner les lignes de force, c'est sur ces lignes de force que je vais me permettre, monsieur le ministre, d'attirer quelques instants votre attention.

En premier lieu je voudrais conforter le rapport de notre excellent collègue et ami M. Bohl qui vous a parlé de la démographie française. C'est un truisme que de dire aujourd'hui que la natalité « fout le camp ».

M. Paul Mistral. Très bien !

M. Jacques Henriet. Il n'y a pas d'autre terme. Faute de naissances, notre pays s'en va. Je n'ai pas pris la peine d'amener les chiffres qui figurent dans mes dossiers, mais tout le monde les connaît : on peut les lire dans toutes les revues et dans tous les journaux. Mais il faut bien savoir que, faute d'enfants, la France disparaît tout doucement.

Le taux de natalité est, si je ne me trompe, de 2,1 pour 1 000, alors qu'il devrait être de 2,8 pour que les naissances puissent compenser les décès. Encore faut-il préciser que si cette dénatalité n'est pas encore plus nettement marquée dans les chiffres, c'est parce que les immigrés laissent chez nous un certain nombre d'enfants qui, fort heureusement, peuvent se faire naturaliser et modifier de ce fait la courbe gravement décroissante de notre natalité.

C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, j'insiste tout particulièrement sur cette évolution si inquiétante. Tous les efforts que pourrait faire le Gouvernement dans tous les autres domaines seraient vains s'il négligeait ce problème de la dénatalité française. Je tiens, par conséquent, à appuyer avec vigueur les propos de mon collègue M. Bohl.

Je voudrais, par ailleurs, préciser certains de nos besoins que je crois élémentaires et, en tout premier lieu, la nécessité d'accentuer notre politique d'aménagement du territoire. Je me permets d'insister sur la nécessité de créer ce fameux canal du Rhône au Rhin et cette liaison mer du Nord—Méditerranée aujourd'hui en question. Le problème, monsieur le ministre, doit vous intéresser particulièrement comme il intéresse les élus d'un certain nombre de régions tout au long de cet axe mer du Nord—Méditerranée.

Je crois savoir que le président du conseil général de mon département, le président du conseil régional de ma région, ainsi que d'autres présidents de conseils régionaux se sont récemment préoccupés de ce problème. Ils ont rendu visite à M. le Premier ministre qui, malheureusement, ne leur a pas donné les assurances qu'ils attendaient de lui. J'aimerais entendre demain sa réponse, afin de pouvoir rapporter dans mon département les impressions heureuses qu'il aura pu nous donner. J'insiste pour que ce problème d'aménagement du territoire et de liaison mer du Nord—Méditerranée ne soit pas oublié.

Je rappelle que, voilà quelques années, le Premier ministre avait promis, dans cette assemblée, à M. Schiélé et à moi-même que l'aménagement des vallées serait achevé au cours du VI^e Plan et que serait terminé, au cours du VII^e Plan, l'aménagement des seuils. Or, l'aménagement des vallées est à peine commencé ; je ne sais même pas s'il l'est.

C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, je vous demande d'une façon très pressante, sachant que ce problème concerne votre région, d'insister auprès du Gouvernement pour que cette politique d'aménagement du territoire s'intéresse à la liaison mer du Nord—Méditerranée.

On a beaucoup parlé dans cette assemblée, aujourd'hui notamment, de la réduction des inégalités sociales. J'approuve entièrement cette politique, mais je voudrais insister, car on n'y a pas suffisamment mis l'accent, sur la nécessité de réduire celles dont souffre le monde rural. On parle, bien sûr, des difficultés du monde agricole, mais le monde rural, d'une façon générale, est particulièrement touché par ces inégalités. C'est vers lui que le Gouvernement doit porter son attention, notamment — M. le Premier ministre l'a dit, je crois, tout à l'heure — vers les habitants des régions de montagne.

Conforter, préciser, ai-je dit. Maintenant, changer. « Changer », c'est le slogan de la politique gouvernementale, mais je ne suis pas certain que les changements soient toujours très heureux. Je ne veux pas revenir sur la politique qui a été conduite au cours de ces dernières années, mais je n'ai pas approuvé beaucoup des changements que le Gouvernement nous a proposés, alors que je suis dans cette assemblée un très ancien giscardien. (*Sourires sur les travées socialistes.*)

J'aimerais bien que la politique de changement soit un peu plus efficace dans un domaine qui me tient particulièrement à cœur, celui de la santé. Je rappellerai que tous les hommes ont droit au travail, ont droit aux loisirs, ont droit à la santé. C'est sur ce droit à la santé que je vais un instant retenir votre attention, monsieur le ministre, en vous demandant tout simplement de sortir de la routine dans laquelle s'est engoncée notre politique d'hospitalisation publique ou privée.

Le Parlement a voté en décembre 1970 une loi dite « loi Boulin » qui créait un service public hospitalier, mais les décrets d'application n'ont pas été pris, ou tout au moins l'ont été tardivement et mal. De ce fait, cette loi est inapplicable, si bien que ces services d'hospitalisation, je ne dirai pas sont en plein désordre — ce ne serait pas exact — mais nécessitent de grosses améliorations. Comme on l'a dit, je crois au congrès de Nice, « il faut réformer la réforme hospitalière ».

C'est le point le plus important de mon intervention, le point sur lequel je tiens à insister. Je vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir prier le Gouvernement de réformer la réforme hospitalière pour nous sortir de la routine dans laquelle nous nous trouvons engoncés.

S'il désire le faire, le Gouvernement doit réunir des tables rondes qui permettront d'étudier les différents problèmes et de proposer autre chose que le système actuellement en vigueur. Je regrette que M. le secrétaire d'Etat au budget soit momentanément absent. Je le lui dirai d'ailleurs tout à l'heure car il connaît ce problème, mais incomplètement.

Personnellement, je veux le faire et j'y reviendrai d'ailleurs à plusieurs reprises. Je sais comment on peut agir dans cette maison. Il faut insister progressivement, chaque jour davantage, auprès des ministres quand on veut obtenir une modification. J'y reviendrai lorsque nous discuterons du financement des hôpitaux, lorsque nous parlerons, l'an prochain, des options définitives du VII^e Plan. J'espère, monsieur le ministre, que vous saurez faire comprendre aux différents ministres intéressés que le système d'hospitalisation française doit être, comme on dit en termes administratifs, reconsidéré.

C'est cette reconsidération que je tenais à vous demander avec insistance. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Ehlers.

M. Gérard Ehlers. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'ouvrier qui vous parle, compte tenu de l'expérience négative du VI^e Plan et des prévisions du VII^e, a examiné plus particulièrement les questions relatives aux conditions de travail et de l'emploi.

Le trait principal de ce qui nous est proposé, c'est l'aggravation des conditions de travail et de vie pour les travailleurs et l'écrasante majorité de la population. Ce projet prévoit, en effet, la poursuite et l'aggravation de la politique d'austérité actuelle.

Le recueil de vœux pieux que constitue le premier chapitre, sur le progrès social, la qualité de la vie, les inégalités, les conditions de travail et la répartition des responsabilités, est en contradiction flagrante avec la triste réalité du monde du travail.

C'est ce que je voudrais illustrer par l'exposé des conditions de travail des salariés d'Usinor-Dunkerque.

Ceux-ci, venant de 240 communes, effectuent des journées de travail de dix à douze heures, certains d'entre eux prenant l'autocar à trois heures vingt pour commencer à cinq heures

leur travail. Ainsi, levés à deux heures trente du matin et de retour chez eux vers quatorze heures trente ou quinze heures, usés avant l'âge, ils n'ont qu'une hâte : se rafraîchir et se reposer afin d'être en état de reprendre le chemin de l'usine le lendemain.

Pas question pour eux de qualité de vie, de loisirs, de culture, de détente ; dormir et travailler, tels sont les deux impératifs. Travail de jour, de nuit, dimanches et jours de fête. Sept postes de huit heures consécutifs, soit cinquante-six heures, plus le temps de trajet, ce qui donne des semaines de soixante-dix heures.

On parle beaucoup de technique, de rentabilité, de profits, mais les forces productives, ce sont avant tout les hommes.

En usant les hommes prématurément, en ne mettant pas en œuvre, dans l'intérêt des hommes, les progrès des sciences et des techniques, vous détruisez la partie la plus précieuse des forces productives. Cela se traduit, on le sait, dans toute la France, par des morts et des blessés en grand nombre, Usinor-Dunkerque détenant le triste record de 76 morts en une douzaine d'années.

La sidérurgie reste — vous le savez également — malgré les nouvelles techniques, l'une des branches où l'espérance de vie est la plus courte.

Mais cela va plus loin. Nous avons relevé dans l'hebdomadaire du patronat de la métallurgie, en date du 22 mai, les lignes suivantes :

« Derrière la grève d'Usinor-Dunkerque, il faut voir en filigrane le procès du travail posté. Il y a quelques années, la rotation ne touchait que 20 p. 100 des effectifs de la sidérurgie environ. Elle concerne maintenant près de 70 p. 100 des salariés. Et la tendance serait davantage à une extension du travail posté qu'à une réduction. Le détonateur est, à Usinor, à chercher dans le cocktail chômage partiel et accélération des cadences de travail. »

J'ajoute, après ce journaliste, qu'une étude technique sérieuse montre que, pour plus de la moitié des travailleurs postés d'Usinor-Dunkerque, le travail de nuit, des dimanches et jours de fête n'est pas justifié.

La question est donc posée. Qu'allez-vous faire, non pas en 1980, mais tout de suite, pour régler cette question ?

Mieux, le Gouvernement a eu l'occasion de se manifester à propos d'Usinor-Dunkerque. Une commission interministérielle d'enquête a déposé un rapport voilà près de deux ans.

J'ose espérer que M. le ministre du travail a fait part au Premier ministre du fait que la direction d'Usinor a considéré qu'elle n'avait rien à voir avec ces recommandations et qu'elle ne les appliquerait pas, tout cela au nom du sacro-saint droit du grand patronat.

Qu'a fait le Gouvernement ? Rien jusqu'à ce jour. Vous comprendrez, dans ces conditions, que nous doutions de vos bonnes intentions.

La vie est-elle meilleure pour les travailleurs habitant à proximité de l'usine ? Sitôt le travail terminé, ceux-ci n'ont qu'une hâte : se reposer, dans de véritables blocs-dortoirs, où la chambre n'est même pas insonorisée ; ainsi fleurissent les affichettes aux portes des logements : « Silence », « Ne pas frapper », « Ne pas sonner », « Mon mari dort. »

Tristes conditions de travail, tristes conditions de vie, triste qualité de la vie. Telle est la réalité pour l'écrasante majorité des salariés d'Usinor.

C'est ce qui explique que plus de 40 000 salariés soient passés et repartis, fuyant ces lamentables conditions de travail à Usinor-Dunkerque. C'est ce qui explique que les travailleurs se voient contraints à recourir souvent à la grève, face à l'aggravation de leur situation et à l'intransigeance patronale, intransigeance bien imagée par cette phrase du directeur : « S'il en reste un à refuser la concertation, je serai celui-là. »

Monsieur le ministre, nous sommes loin des promesses et des prévisions du VII^e Plan ! M. le ministre du travail est d'ailleurs au courant, mais, là non plus, rien n'est fait.

La question est donc posée au Gouvernement : les travailleurs ne méritent-ils pas autre chose que les C.R.S. qu'on leur a offerts encore dernièrement ?

Qui peut valablement contester le bien-fondé de leurs revendications ? Pourquoi avoir attendu un mois de grève pour supprimer la semaine de chômage mensuel qui leur était imposée ? Croyez-vous que les licenciements prononcés contre des travailleurs et délégués soient de nature à créer les conditions d'un climat social normal ?

A propos des responsabilités et de l'extension des droits des comités d'entreprise prévues dans le VII^e Plan, allez-vous monsieur le ministre, accepter les licenciements proposés par Usinor, alors que l'ensemble des syndicats, y compris la C.G.C.-E.T.A.M., s'y opposent ? Allez-vous accepter les licenciements alors que la direction s'est opposée à l'audition des témoins à charge ou à décharge par le comité d'entreprise ?

Agir ainsi serait en contradiction avec les bonnes intentions contenues dans le rapport sur l'orientation préliminaire du VII^e Plan.

D'autre part, ce rapport est très discret sur les questions relatives à l'emploi féminin, à l'égalité, aux conditions de travail.

Comment expliquez-vous qu'une région en pleine expansion économique comme celle de Dunkerque enregistre un taux d'emplois féminins de 18 p. 100, contre 34 p. 100 au plan national ?

Ne pensez-vous pas que cela est dû au fait que les fonds publics sont orientés exclusivement vers l'industrie exportatrice au détriment de l'industrie de transformation, créatrice d'emplois diversifiés et qualifiés ?

Il en va de même des milliers de jeunes refusés chaque année dans l'enseignement technique, tant il est vrai que pour être O.S. à Usinor, point n'est besoin de formation professionnelle poussée.

Enfin, que dire de vos projets sur l'équilibre des régions ? A côté d'Usinor, qui détient le triple record de la productivité, des profits et des accidents mortels, c'est le bassin minier qui tend à devenir un désert économique ; il en va de même du secteur des Flandres situé à quinze kilomètres d'Usinor, ainsi que de la région de Calais.

Face à la situation, florissante pour le moins, des grosses sociétés, on compte cinq cents ou six cents chômeurs journaliers au port de commerce de Dunkerque.

Où sont les belles promesses ? Je rappelle en passant la satisfaction de M. Galley, ministre de l'équipement, à la suite de l'excellent accord réalisé, disait-il, au port de Dunkerque.

En effet, des dockers disponibles dans un port ouvert vingt-quatre heures sur vingt-quatre ; mais Anvers reste toujours le premier port pour les marchandises diverses françaises.

Quand et comment le Gouvernement va-t-il se préoccuper des 6 200 000 tonnes, dont 3 200 000 tonnes de la région du Nord, détournées sur Anvers ?

Régler ces questions, c'est doubler le trafic commercial du port de Dunkerque, c'est développer le véritable poumon économique de la région, c'est permettre la création de nombreuses activités annexes et par conséquent de milliers d'emplois diversifiés et qualifiés.

Cette politique, liée au développement important de la consommation intérieure, est seule capable de régler les problèmes posés à notre pays.

Telle n'est pas, me semble-t-il, votre position. Vous le savez, selon un vieux proverbe : « C'est au pied du mur qu'on voit le maçon ». Le passé et le présent s'inscrivent en faux contre vos promesses et nous nous opposerons aux orientations du VII^e Plan.

Nous continuerons à apporter notre soutien aux légitimes revendications de tous ces travailleurs, de toutes ces familles qui, dans leur masse, connaissent l'aggravation de leurs conditions de vie et de travail, l'incertitude du lendemain, les privations, le désœuvrement humiliant.

Rien ne nous détournera de notre action pour offrir au pays des solutions positives et neuves définies pour l'essentiel dans le programme commun de gouvernement de la gauche. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute renvoyer à la prochaine séance la suite de cette discussion. (*Assentiment.*)

— 5 —

RETRAIT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DEBAT

M. le président. J'ai reçu une lettre par laquelle M. Henri Caillet me fait connaître qu'il retire sa question orale avec débat (n° 112) transmise à M. le ministre des affaires étrangères, qui avait été communiquée au Sénat dans sa séance du 16 avril 1975.

Acte est donné de ce retrait.

— 6 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Gorges Berchet un rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, portant modification de certaines dispositions du livre premier du code rural relatives au remembrement des exploitations rurales. (N^{os} 232, 305 et 412; 1974-1975.)

Le rapport sera imprimé sous le numéro 418 et distribué.

J'ai reçu de M. Baudouin de Hauteclocque un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, portant modification du statut du fermage. (N^{os} 233, 302, 306 et 403; 1974-1975.)

Le rapport sera imprimé sous le numéro 419 et distribué.

— 7 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au vendredi 20 juin 1975, à dix heures, à quinze heures et éventuellement le soir :

Suite et fin de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation d'un rapport sur l'orientation préliminaire du VII^e Plan. [N^{os} 366 et 384 (1974-

1975). — M. Marcel Lucotte, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan; avis de la commission des affaires culturelles. — M. Jean Legaret, rapporteur; n^o 382 (1974-1975); avis de la commission des affaires sociales. — M. André Bohl, rapporteur; et n^o 401 (1974-1975), avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — M. René Monory, rapporteur.]

**Délai limite pour le dépôt des amendements
à deux projets de loi.**

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements au projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux laboratoires d'analyses de biologie médicale et à leurs directeurs et directeurs-adjoints, est fixé au samedi 21 juin 1975, à midi.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements au projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux conventions entre les caisses d'assurance maladie du régime général de la sécurité sociale, du régime agricole et du régime des travailleurs non salariés des professions non agricoles et les praticiens et auxiliaires médicaux, est fixé au lundi 23 juin 1975, à onze heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le vendredi 20 juin 1975, à zéro heure cinquante minutes.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

NOMINATION DE RAPPORTEURS
(Art. 19 du règlement.)

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

M. Legaret a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 366, 1974-1975), adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation d'un rapport sur l'orientation préliminaire du VII^e Plan, dont la commission des affaires économiques est saisie au fond.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

M. Terré a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 393, 1974-1975), adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux conventions entre les caisses d'assurance maladie du régime général de la sécurité sociale, du régime agricole et du régime des travailleurs non salariés des professions non agricoles et les praticiens et auxiliaires médicaux.

M. Bohl a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 394, 1974-1975), modifié par l'Assemblée nationale, portant modification des articles premier à 16 du code de la famille et de l'aide sociale.

M. Viron a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 397, 1974-1975), adopté par l'Assemblée nationale, modifiant le code du travail afin de renforcer les droits des travailleurs étrangers.

M. Aubry a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 398, 1974-1975), adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, modifiant et complétant le code du travail en ce qui concerne les règles particulières au travail des femmes ainsi que l'article L. 298 du code de la sécurité sociale et les articles 187-1 et 416 du code pénal.

M. Terré a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 355, 1974-1975) de M. Sauvage et plusieurs de ses collègues, relative à la profession de chiropracteur.

M. Schwint a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 396, 1974-1975), modifiée par l'Assemblée nationale, fixant à dix-huit ans l'âge pour être élu en qualité de délégué du personnel ou de membre du comité d'entreprise et à vingt-et-un ans l'âge pour être élu en qualité de conseiller prud'homme.

M. Mézard a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 415, 1974-1975), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article L. 359 du code de la santé publique en ce qui concerne l'exercice de l'art dentaire par les étudiants ayant satisfait à l'examen de cinquième année et l'article L. 438 en ce qui concerne les membres avec voix consultative des conseils régionaux de l'ordre des chirurgiens-dentistes.

Mlle Scellier a été nommée rapporteur de la proposition de loi (n° 416, 1974-1975), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier certaines dispositions du livre V du code de la santé publique relatif à la pharmacie.

COMMISSION DES FINANCES, DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE
ET DES COMPTES ÉCONOMIQUES DE LA NATION

M. Coudé du Foresto a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 389, 1974-1975), adopté par l'Assemblée nationale, supprimant la patente et instituant une taxe professionnelle.

M. Héon a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 410, 1974-1975), autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Thaïlande, tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur les revenus, signée à Bangkok le 27 décembre 1974.

M. Héon a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 411, 1974-1975), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République socialiste de Roumanie tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Bucarest le 27 septembre 1974.

M. de Bourgoing a été nommé rapporteur, en remplacement de M. Geoffroy, du projet de loi (n° 390, 1974-1975), adopté par l'Assemblée nationale, relatif au recouvrement public des pensions alimentaires.

M. Tailhades a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 377, 1974-1975), de M. Chazelle, relative aux sessions et à la tenue des séances des conseils généraux.

M. Mignot a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 378, 1974-1975), de M. Chauvin, tendant à modifier la loi n° 70-610 du 10 juillet 1970 tendant à faciliter la création d'agglomérations nouvelles.

M. Boileau a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 391, 1974-1975), de M. Carat, relative à l'indemnité des maires et des adjoints et à la création d'une caisse nationale de retraite des élus locaux.

M. Mignot a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 389, 1974-1975), adopté par l'Assemblée nationale, supprimant la patente et instituant une taxe professionnelle, dont la commission des finances est saisie au fond.

Ordre du jour établi par la conférence des présidents
communiqué au Sénat dans sa séance du jeudi 19 juin 1975.

I. — Conformément aux conclusions de la conférence des présidents, l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat a été établi comme suit :

A. — **Vendredi 20 juin 1975** : à dix heures, quinze heures et éventuellement le soir :

Ordre du jour prioritaire.

Suite et fin de la discussion du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale portant approbation d'un rapport sur l'orientation préliminaire du VII^e Plan (n° 366, 1974-1975).

B. — **Lundi 23 juin 1975**, à quatorze heures trente :

Ordre du jour prioritaire.

1° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux laboratoires d'analyses de biologie médicale et à leurs directeurs et directeurs adjoints (n° 246, 1974-1975).

La conférence des présidents a fixé au samedi 21 juin 1975, à douze heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.

2° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux conventions entre les caisses d'assurance maladie du régime général de la sécurité sociale, du régime agricole et du régime des travailleurs non salariés des professions non agricoles et les praticiens et auxiliaires médicaux (n° 393, 1974-1975).

La conférence des présidents a fixé au lundi 23 juin 1975, à 11 heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.

C. — **Mardi 24 juin 1975** : à dix heures :

Questions orales sans débat :

N° 1620 de M. Jean Legaret à M. le ministre de l'économie et des finances (Régime fiscal des dépenses de chasse des sociétés) ;

N° 1639 de M. Charles Zwickert à M. le ministre de l'économie et des finances (Evolution des pensions de retraite des militaires de carrière) ;

N° 1622 de M. Charles Ferrant à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants (Contentieux entre les pouvoirs publics et les anciens combattants) ;

N° 1634 de M. Jean Cluzel à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Fonction publique) (Transfert de l'école nationale d'administration dans de nouveaux locaux) ;

N° 1636 de M. Francis Palmero à M. le Premier ministre (Calendrier des délibérations gouvernementales) ;

N° 1635 de M. Emile Durieux à M. le ministre de l'éducation (Etat des constructions scolaires rurales dans le Pas-de-Calais) ;

N° 1637 de M. Jean Francou à M. le ministre de l'équipement (Relance de l'activité des entreprises de travaux publics) ;

N° 1590 de M. Joseph Raybaud à M. le secrétaire d'Etat aux transports (Coordination du trafic aérien sur la ligne Paris—Nice) ;

N° 1593 de M. Auguste Chupin à M. le ministre de la santé (Fonds national pour la rémunération des travailleuses familiales) ;

N° 1594 de Mme Catherine Lagatu et n° 1633 de M. Fernand Lefort à M. le ministre du travail (Conflit du *Parisien libéré*).

N° 1605 de M. Gérard Ehlers à M. le ministre du travail (Salaires et conditions de travail dans une grande usine sidérurgique de Dunkerque);

N° 1615 de M. Jean Francou à M. le ministre du travail (Mesures en faveur des harkis);

N° 1617 de M. Jean Francou à M. le ministre du travail (Retraite des rapatriés);

N° 1621 de M. Guy Schmaus à M. le ministre du travail (Conflit salarial dans une entreprise de câblerie à Clichy);

N° 1626 de M. Fernand Chatelain à M. le ministre du travail (Indemnisation des salariés d'une entreprise en faillite à Persan, Val-d'Oise).

A quinze heures et le soir :

a) Questions orales avec débat jointes de M. Edouard Bonnefous (n° 120) et de M. Guy Schmaus (n° 132) à M. le ministre du travail, relatives à la situation de l'emploi, et notamment au chômage des jeunes;

b) Question orale sans débat n° 1631 de M. René Tinant à M. le ministre de l'industrie et de la recherche (Economies d'énergie résultant de l'avancement de l'heure);

c) Questions orales avec débat jointes de M. André Méric (n° 129) et de M. Gérard Ehlers (n° 131) à M. le ministre de l'industrie et de la recherche, relatives à la situation de l'industrie de l'informatique.

d) Ordre du jour prioritaire après les questions :

1° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la prospection, à la recherche et à l'exploitation des substances minérales non visées à l'article 2 du code minier et contenues dans les fonds marins du domaine public métropolitain (n° 323, 1974-1975);

2° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant règlement définitif du budget de 1973 (n° 320, 1974-1975);

3° Deuxième lecture du projet de loi relatif à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux (n° 369, 1974-1975);

4° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au versement destiné aux transports en commun et modifiant les lois n° 71-559 du 12 juillet 1971 et n° 73-640 du 11 juillet 1973 (n° 326, 1974-1975);

5° Deuxième lecture du projet de loi fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation de voyages ou de séjours (n° 392, 1974-1975).

En outre, vers seize heures trente, aura lieu le dépôt du rapport annuel de la Cour des comptes.

D. — Mercredi 25 juin 1975 :

A dix heures :

Ordre du jour prioritaire.

Suite et fin de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux laboratoires d'analyses de biologie médicale et à leurs directeurs et directeurs adjoints.

A quinze heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire.

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, supprimant la patente et instituant une taxe professionnelle (n° 389, 1974-1975).

La conférence des présidents a décidé que l'ordre des interventions dans la discussion générale de ce projet de loi sera déterminé en fonction du tirage au sort auquel il a été procédé au début de la session.

E. — Jeudi 26 juin 1975 :

A dix heures, quinze heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire.

1° Suite et fin de la discussion du projet de loi supprimant la patente et instituant une taxe professionnelle;

2° Projet de loi de finances rectificative pour 1975 (n° 1740, A.N.);

3° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au recouvrement public des pensions alimentaires (n° 390, 1974-1975);

4° Deuxième lecture du projet de loi portant modification du statut du fermage (n° 403, 1974-1975);

5° Deuxième lecture du projet de loi portant modification de certaines dispositions du livre I^{er} du code rural relatives au remembrement des exploitations rurales (n° 412, 1974-1975).

F. — Vendredi 27 juin 1975 :

A dix heures, à quinze heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire.

Projet de loi relatif à l'éducation.

La conférence des présidents a fixé au jeudi 26 juin 1975, à 16 heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.

II. — Par ailleurs, pour toutes les discussions figurant à l'ordre du jour établi par la conférence des présidents pour la fin de la session à partir du mardi 24 juin 1975, le délai limite de dépôt des amendements est fixé, sous réserve de la distribution du rapport, à dix-huit heures, la veille du jour où commence la discussion.

ANNEXE

I. — QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DU mardi 24 juin 1975.

N° 1620. — M. Jean Legaret expose à M. le ministre de l'économie et des finances que l'article 39-4 du code général des impôts exclut des charges déductibles pour l'établissement de l'impôt sur les sociétés les dépenses et charges de toute nature ayant trait à l'exercice de la chasse. L'article 117 du même code oblige les sociétés à déclarer sur demande de l'administration les noms des bénéficiaires de la chasse, c'est-à-dire les invités. Il lui demande si la combinaison de ces deux articles peut permettre de penser que, dans le cas où la société refuse de divulguer les noms des bénéficiaires de la chasse, l'administration est fondée à considérer qu'il y a eu distribution de bénéfices occultes et à taxer la société en conséquence, tandis qu'au contraire, si la société communique les noms des bénéficiaires de la chasse, les dépenses de chasse sont purement et simplement réintégrées dans les bénéfices sans que l'administration soit fondée à considérer ces dépenses comme des distributions de bénéfices occultes avec les conséquences fiscales que cela comporte.

N° 1639. — M. Charles Zwickert appelle l'attention de M. le Premier ministre sur l'article 67 de la loi de finances pour 1975 (n° 74-1129 du 30 décembre 1974), indiquant que le Gouvernement ferait établir, dans les six mois suivant la promulgation de cette loi, une étude sur l'évolution des pensions de retraite des militaires de carrière, en particulier des pensions allouées aux sous-officiers. Compte tenu que ce rapport devait faire ressortir si les pensions de retraite étaient le reflet de la carrière des intéressés, dans quelle mesure elles assuraient aux retraités un pouvoir d'achat comparable à celui des actifs, si les pensions de retraite avaient bien été calculées selon les échelles de soldes appliquées en activité, et si les pensions concédées avaient évolué dans le même sens que les rémunérations des actifs, il lui demande de lui indiquer : 1° si le Gouvernement a réalisé l'étude précitée; 2° quelles sont les principales perspectives de ce rapport; 3° quelles sont les dispositions susceptibles d'être prises dans le cadre de la loi de finances pour 1976, à l'égard des pensions de retraite des militaires de carrière.

(Question transmise à M. le ministre de l'économie et des finances.)

N° 1622. — M. Charles Ferrant demande à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants de bien vouloir lui préciser, conformément aux engagements qu'il avait pris devant le Sénat lors de la séance du 25 novembre 1974, l'état actuel de la levée totale et définitive des forclusions et du règlement des principaux problèmes faisant alors l'objet du contentieux entre les pouvoirs publics et les anciens combattants. Il lui demande de lui préciser, compte tenu des résultats des principaux groupes de travail, les mesures nouvelles susceptibles d'être envisagées dans le cadre de la loi de finances pour 1976.

N° 1634. — M. Jean Cluzel attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Fonction publique) sur le caractère inadapté des locaux dans lesquels est actuellement installée l'Ecole nationale d'administration. Son

transfert ayant été depuis longtemps envisagé, il lui demande : 1° à quel moment il pourra être réalisé et dans quelles conditions ; 2° à quel usage seront affectés les locaux ainsi libérés.

N° 1636. — M. Francis Palméro demande à M. le Premier ministre si le calendrier des délibérations gouvernementales, tel qu'il était prévu pour le premier semestre 1975, a été respecté. Il lui demande s'il lui est possible de préciser les principaux sujets qui feront l'objet des délibérations gouvernementales pour le second semestre de cette même année.

N° 1635. — M. Emile Durieux expose à M. le ministre de l'éducation que des collègues d'enseignement général ruraux, parfois nationalisés, fonctionnent actuellement dans des baraquements sans aucun confort et que les intempéries n'épargnent pas. Selon les informations qui lui ont été données, la construction définitive de ceux qui, dans le Pas-de-Calais, devraient bénéficier d'une priorité, ne semble pas devoir être envisagée avant une dizaine d'années... Au moment où le Gouvernement n'hésite pas à engager des dépenses considérables pour des constructions de prestige à orientation culturelle, il lui demande ce qu'il envisage de faire pour que les enfants des ruraux ne soient pas victimes d'une véritable ségrégation.

N° 1637. — M. Jean Francou demande à M. le ministre de l'équipement quelles mesures il compte prendre pour relancer très rapidement l'activité des entreprises de travaux publics et en particulier des entreprises petites et moyennes afin de leur permettre de maintenir l'emploi et d'éviter leur disparition.

N° 1590. — M. Joseph Raybaud rappelle à M. le secrétaire d'Etat aux transports l'effort considérable consenti par les collectivités locales et la chambre de commerce et d'industrie des Alpes-Maritimes pour la réalisation de travaux de grande envergure en vue de la modernisation et de l'agrandissement de l'aéroport de Nice-Côte d'Azur, en considération essentielle du rôle international de cet aéroport et de la vocation de grand tourisme de la région. Il lui demande s'il ne lui paraît pas nécessaire, dans ces conditions, de réexaminer les conditions de coordination du trafic aérien sur la ligne Paris-Nice, afin que la compagnie nationale Air France, qui jouit d'un prestige international certain, puisse accomplir pleinement sa mission.

N° 1593. — M. Auguste Chupin appelle l'attention de M. le ministre du travail sur la situation préoccupante des travailleuses familiales susceptibles d'être menacées dans leur emploi par les difficultés financières rencontrées par les associations gestionnaires de certains départements. Compte tenu de l'importance sociale de cette activité essentielle au développement et à la promotion de la famille, il lui demande de lui indiquer s'il ne lui paraît pas opportun de promouvoir la constitution d'un fonds national pour la rémunération des travailleuses familiales, ainsi qu'il l'avait lui-même proposé devant l'Assemblée nationale le 18 octobre 1968.

(Question transmise à Mme le ministre de la santé.)

N° 1633. — M. Fernand Lefort expose à M. le Premier ministre que depuis trois mois, les travailleurs s'opposent au démantèlement de l'entreprise du *Parisien libéré*, ainsi qu'aux licenciements et à la remise en cause d'accords contractuels. Alors que les services de la main-d'œuvre refusaient les licenciements, le ministère du travail vient d'autoriser le patron de l'entreprise à licencier dans l'immédiat 300 travailleurs, et ceci alors que parallèlement il embauche dans d'autres usines, notamment à Saint-Ouen. De jour et de nuit d'importantes forces de police sont mises à la disposition du patron, lequel utilise en outre policiers privés et chiens policiers pour faire échec à la lutte des travailleurs. Il lui demande s'il entend, afin d'éviter toutes sortes de provocations et de faire cesser l'appui au patronat rompant des accords contractuels, faire retirer immédiatement les forces de police autour des entreprises et s'il entend appuyer les demandes d'ouverture de négociations faites par les travailleurs du livre. Il lui demande, en outre, si l'Etat a participé financièrement au transfert d'usines du *Parisien libéré* ; en cas de réponse positive, quel est le montant de la participation de l'Etat.

(Question transmise à M. le ministre du travail.)

N° 1605. — M. Gérard Ehlers attire l'attention de M. le ministre du travail sur la gravité de la situation dans une grande usine de sidérurgie de Dunkerque. Une fois de plus, on oppose, à la concertation l'emploi des C.R.S. et forces de police, face aux salariés en lutte pour leurs légitimes revendications. Il lui rappelle qu'à de nombreuses reprises, oralement au Sénat, et par lettres, les problèmes des salaires et conditions de travail des sidérurgistes de cette entreprise lui ont été

soumis par l'auteur de la question. Il lui demande s'il n'entend pas préserver le droit au travail pour ces salariés en imposant à cette société, qui bénéficie de larges subventions d'Etat, le paiement intégral des semaines de chômage partiel. Il lui signale que la productivité a augmenté d'une façon prodigieuse : de 29 heures de travail-tonne en 1950, ce chiffre est tombé à 14 heures et à 8 heures 1974. Pour cette seule entreprise, ce chiffre descendait à 4 heures tonne en 1974. Le profit brut de 1974 était supérieur de 70 p. 100 à celui de 1973, ce qui correspond à 2 500 000 anciens francs par travailleur. Il insiste sur le fait que cette situation florissante de l'entreprise permet amplement de satisfaire la demande d'augmentation de 250 francs par mois. D'autant plus que pendant que des travailleurs sont mis au chômage d'autres se tuent à la tâche. C'est ainsi que le nombre de « coulées » tourne en moyenne à 20 par jour, et que la direction de l'usine profite de la situation pour pousser la production et atteindre 24 « coulées ». En rappelant ces nombreuses interventions, restées sans réponse, il insiste pour qu'il impose à la direction de cette usine de véritables négociations et la satisfaction des légitimes revendications des salariés.

N° 1615. — M. Jean Francou demande à M. le Premier ministre quelles sont les mesures que le Gouvernement compte prendre dans un avenir immédiat pour améliorer l'installation des harkis et pour leur assurer une activité professionnelle convenable.

(Question transmise à M. le ministre du travail.)

N° 1617. — M. Jean Francou demande à M. le Premier ministre si, à la suite des travaux de la commission dite « commission Dauguet », le Gouvernement est en mesure de présenter à la commission de concertation concernant les problèmes des rapatriés les projets de décrets sur lesquels pourrait s'ouvrir la discussion entre les parties concernées sur le problème des retraites.

(Question transmise à M. le ministre du travail.)

N° 1621. — M. Guy Schmaus appelle l'attention de M. le ministre du travail à propos du conflit social qui vient d'éclater dans une grande entreprise de câblerie située à Clichy. Il s'agit d'un établissement appartenant à un groupe multinational où les salaires versés sont pour la plupart dérisoires. Les prix augmentent à tel point, que les travailleurs n'arrivent plus à vivre dignement. L'entreprise en question a une position dominante sur le marché de la câblerie et ses bénéfices sont substantiels. Les déclarations officielles nombreuses exprimant la volonté du Gouvernement de réduire les inégalités sociales devraient donc s'appliquer en premier lieu à ces travailleurs. Il lui demande en conséquence quelles mesures il compte prendre pour inciter la direction de l'entreprise à une négociation devant aboutir à la satisfaction des revendications et permettre la fin rapide de la grève.

N° 1626. — M. Fernand Chatelain signale à M. le ministre du travail que depuis août 1967, date de la fermeture des Etablissements Michel frères à Persan (Val-d'Oise) et du dépôt de créances des salariés, les 132 membres du personnel de cette entreprise n'ont toujours pas reçu le règlement des salaires qui leur sont dus. Une ordonnance du 14 février 1975 a autorisé le syndicat à procéder à la répartition des fonds provenant de la réalisation de l'ensemble de l'actif de cette faillite, ladite répartition accordant 465 204,90 francs pour régler le montant des salaires, à concurrence de 82,649 p. 100 des sommes dues aux salariés. Il lui demande s'il ne juge pas anormale une telle situation et les mesures qu'il entend prendre pour permettre à ces travailleurs de toucher le plus rapidement possible les salaires qui leur sont dus depuis huit ans.

N° 1631. — M. René Tinant demande à M. le ministre de l'industrie et de la recherche de bien vouloir préciser comment il envisage les économies d'énergie, et quelle importance il leur donne en avançant d'une heure les horloges au printemps prochain. Il semble notamment que cette mesure doive entraîner des dépenses supplémentaires de chauffage dans les établissements scolaires aux heures fraîches de la matinée.

II. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DU mardi 24 juin 1975.

N° 120. — M. Edouard Bonnefous attire l'attention de M. le ministre du travail sur la détérioration de la situation de l'emploi attestée par la récente publication des statistiques officielles pour le mois de mars. Les offres d'emploi, en effet, contrairement à une tendance régulièrement observée au cours des années passées, ont continué de fléchir en mars alors que le chômage partiel prend lui-même une ampleur inégalée.

Les jeunes apparaissent plus particulièrement touchés par une telle conjoncture. Le problème de leur emploi et de leur insertion dans la vie active se pose, sur le plan économique, social et psychologique, en termes d'autant plus graves que la fin prochaine de l'année scolaire et universitaire va provoquer sur le marché du travail un afflux de plusieurs centaines de milliers de demandeurs. Il lui demande, dans ces conditions, quelles mesures il a l'intention de proposer à court terme au Gouvernement pour porter remède à cette situation et sur quelles options il entend fonder sa politique à moyen terme pour assurer au cours du VII^e Plan le plein emploi de tous et particulièrement des jeunes.

N° 132. — M. Guy Schmauss appelle l'attention de M. le ministre du travail à propos du chômage qui affecte la jeunesse de notre pays. Il est reconnu que près de la moitié des chômeurs ont moins de 25 ans, ce qui, selon les statistiques généralement admises du bureau international du travail, représente un chiffre d'environ 800 000 jeunes chômeurs. Dans les mois à venir, des centaines de milliers d'autres jeunes des collèges d'enseignement technique, lycées et universités arriveront sur le marché du travail. Cela ne manquera pas d'aggraver dramatiquement la situation de l'emploi si aucune mesure n'est prise pour y faire face. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures il compte prendre : 1° pour refuser les licenciements collectifs envisagés et réduire le chômage partiel des jeunes ; 2° pour créer des emplois correspondant aux besoins ; 3° pour indemniser décevement toutes celles et ceux qui ne pourraient bénéficier d'un premier emploi. En outre, il lui demande s'il ne lui paraît pas souhaitable que soient prises en considération les revendications du mouvement de la jeunesse communiste tendant notamment à la semaine de quarante heures et à la retraite à soixante ans.

N° 129. — M. André Méric attire l'attention de M. le ministre de l'industrie et de la recherche sur les récentes décisions gouvernementales qui vont entraîner le démantèlement de la Compagnie internationale de l'informatique au profit d'une firme multinationale américaine. Il constate que l'engagement financier de l'Etat est considérable : il comprend l'octroi, en quatre années, d'une subvention de 1 200 millions de francs, des avantages fiscaux très importants. Il concède des garanties exceptionnelles de commandes sans obtenir de sérieuses garanties sur les relations entre le nouvel ensemble et la firme américaine, notamment sur le pouvoir technologique, sur la politique des produits et sur l'abandon éventuel de l'informatique par le groupe Honeywell. En outre, les activités militaires et péri-informatiques de la C.I.I. seront intégrées dans une nouvelle société animée par le groupe Thomson, ce qui entraînera une aide publique considérable. Il considère qu'un tel effort aurait permis la nationalisation de l'informatique dans notre pays et le développement d'une solution européenne, alors que la politique gouvernementale a placé la France sous la dépendance d'une firme étrangère dans un secteur particulièrement stratégique. En conséquence, il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour mettre un terme à la dilapidation des deniers publics et pour la prise en considération des véritables intérêts nationaux et européens.

N° 131. — M. Gérard Ehlers appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie et de la recherche à propos du projet de fusion entre la société américaine Honeywell-Bull et la Compagnie internationale pour l'informatique (C.I.I.), hors de toute consultation du comité central d'entreprise de cette dernière. Etant donné la nécessité de la maîtrise nationale de l'informatique, sans laquelle il ne saurait y avoir d'indépendance de la France, il lui demande s'il ne lui paraît pas indispensable de procéder à la nationalisation de la C.I.I. et de la société Honeywell-Bull.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 19 JUIN 1975

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Assistants des facultés de droit et de sciences économiques : statut.

17130. — 19 juin 1975. — M. Edouard Le Jeune demande à M. le secrétaire d'Etat aux universités de bien vouloir lui faire connaître quelles mesures il envisage de prendre par voie réglementaire concernant la réforme du statut et l'aménagement des carrières des assistants des facultés de droit et de sciences économiques (n° 1578).

Loi portant création et organisation des régions : interprétation.

17131. — 19 juin 1975. — M. René Tinant attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, sur les profondes divergences d'interprétation que l'on peut noter, d'une région à l'autre, en ce qui concerne la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions, et les conditions d'exercice, par les assemblées, des compétences définies par ladite loi. Plus particulièrement, il constate qu'une ambiguïté semble régner en ce qui concerne la politique à suivre en matière « d'études » régionales, puisque tantôt c'est le conseil régional (ou son instance permanente agissant dans le cadre de délégations précises) qui décide, non seulement des crédits, mais encore de leur affectation, des études à engager, des auteurs à retenir, en contrôlant l'intérêt régional des travaux, tantôt — et à vrai dire plus rarement — c'est le préfet qui se substitue au conseil pour utiliser une masse de crédits affectés aux études mais non individualisés, en choisissant thèmes et auteurs, en jugeant seul de l'intérêt régional, et en se contentant d'informer le conseil ou sa commission permanente. Dans le deuxième cas, une telle pratique conduit à s'interroger tant sur la légalité des contrats passés en l'absence de toute délibération précise que sur les conséquences possibles, au niveau du contrôle financier *a posteriori*. Compte tenu de ces risques, il lui demande de préciser l'interprétation à retenir et le cas échéant, de la faire connaître par voie de circulaire.

Surfaces sensibles : taux de la T. V. A.

17132. — 19 juin 1975. — M. Hubert Martin expose à M. le ministre de l'économie et des finances que les dispositions du décret n° 74-341 du 29 avril 1974 modifiant l'alinéa 2° de l'article 89 de l'annexe III au code général des impôts, assujettissent au taux majoré de la T. V. A. les surfaces sensibles autres que celles destinées à l'impression par le procédé offset. Cette discrimination, que rien ne justifie techniquement, dès lors que quel que soit le procédé d'impression utilisé, les films servant aux opérations de photogravure sont de caractéristiques identiques, se heurte à de grandes difficultés d'application et se trouve désagréablement sentie par les professionnels concernés, et en particulier les imprimeurs typo, qui au demeurant dirigent le plus souvent de petites entreprises. Il lui demande, en conséquence, s'il est permis d'espérer l'intervention prochaine d'un nouveau texte soumettant au taux normal de la T. V. A. l'ensemble des surfaces sensibles utilisées comme matières consommables par les industries graphiques dans les activités suivantes : imprimerie de labeur et imprimerie de presse, photogravure et composition à façon.

Collectivités locales : retraite des sapeurs-pompiers bénévoles.

17133. — 19 juin 1975. — M. Pierre Petit attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, sur la situation des sapeurs-pompiers communaux ou plus exactement des sapeurs-

pompiers bénévoles. Il lui rappelle que, le 1^{er} juin dernier, lors du congrès départemental de Saint-Amand-Mont-Rond, il louait, à juste titre, leur courage et leur dévouement et présentait à tous les sapeurs-pompiers de France ses encouragements et ses félicitations. Sur ces points précis, tout le monde est d'accord mais il y a un point très important qui touche tous ces hommes qui se dévouent pour leurs prochains et qui se posent des questions concernant le moment où ils seront mis à la retraite. En effet, il lui demande s'il serait possible que l'Etat institue un régime de retraite particulier au bénéfice de ces soldats du feu bénévoles qui se sont dévoués pendant plus de trente ans au service de leurs prochains et qui se voient attribuer une pension de vétérance tellement dérisoire que cela ressemble plutôt à une aumône; et cette pension de vétérance est possible grâce aux participations de collectivités départementales et communales ainsi qu'aux cotisations personnelles des sapeurs-pompiers. Il se permet d'insister — et personne ne pourra contester une telle mesure — car il est évident qu'il faudrait retenir un critère bien déterminé et fixer, suivant la durée de carrière, la somme annuelle qui pourrait être accordée par l'Etat et qui viendrait conforter celle des collectivités précitées. A titre indicatif, dans le département de la Nièvre, un sapeur-pompier âgé de soixante ans ayant accompli vingt-cinq années de service, touche une allocation de vétérance d'un montant de 240 francs par an environ. Ceci se passe de commentaire.

Documentalistes et bibliothécaires : situation.

17134. — 19 juin 1975. — **M. André Méric** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur les travaux d'un groupe de travail de l'association des responsables des services locaux de documentation pédagogique de l'académie de Toulouse permettant le rattachement des documentalistes et bibliothécaires au statut des conseillers principaux et des conseillers d'éducation. Conscient que toute adaptation de la pédagogie aux exigences de notre temps passe par les centres de documentation et d'information, il lui demande quelle suite il entend donner aux travaux de ce groupe.

Errata

à la suite du compte rendu intégral du Sénat
de la séance du 17 juin 1975.

(Journal officiel du 18 juin 1975, Débats parlementaires, Sénat).

Page 1685, 2^e colonne, au lieu de : « 16237. — 1^{er} avril 1975 « M. Francis Palmero... », lire : « 16287. — 1^{er} avril 1975 « M. Francis Palmero... ».

Page 1688, 1^{re} colonne, au lieu de : « Education », lire : « Universités ».